
U d'/of OTTAWA
39003001291748

HISTOIRE

DES

SIX RESTAURATIONS

FRANÇAISES.

IMPRIMERIE D'ADOLPHE ÉVERAT ET Cie,
rue du Cadran, 16.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

HISTOIRE

DES

SIX RESTAURATIONS

FRANÇAISES,

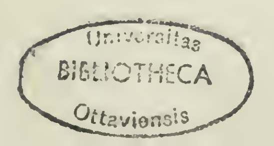
Par M. Frédéric Dollé.

PARIS.

JUST TESSIER, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, 37.

1836.



INTRODUCTION.

Un ministre de la révolution de juillet (je crois que c'est M. Thiers) a dit un jour à la tribune de la chambre élective que, *lorsqu'une dynastie avait été précipitée du trône elle n'y était jamais remontée*, et il a cité les Stuarts d'Angleterre à l'appui de ce paradoxe politique!

Pourquoi, avec l'expérience des temps passés, est-on allé chercher des exemples dans l'histoire d'un peuple voisin, quand celle de notre pays offre de si éclatantes leçons? Si M. Thiers n'a pas voulu rappeler les grands enseignemens que le règne des Bourbons de France a donnés au

monde, c'est qu'il a sans doute craint les démentis qui seraient venus en foule détruire son assertion. Puisqu'il ne l'a pas fait, je vais essayer d'achever son ouvrage, sans doute avec moins de talent et d'érudition que le ministre-historien, mais, du moins, je l'espère, avec un plus vif amour de la vérité et de la France. Si je prouve à mes concitoyens que l'anarchie et l'usurpation n'ont jamais commandé long-temps aux Français, et qu'après avoir pu quelquefois se laisser entraîner à des innovations dangereuses, ils les ont toujours repoussées dès que la raison s'est fait jour chez eux, j'aurai atteint le seul but que je me suis proposé. Les exemples ne me manqueront pas. Je n'ai qu'à ouvrir le livre de notre histoire, et j'y trouverai les règnes glorieux de Henri IV et de Louis XIV comme d'immortels témoins de la vérité que je fais parler.

En donnant cet essai sur nos discordes

civiles et sur les restaurations qui les ont toujours terminées, je n'ai voulu attaquer ni les hommes, ni les choses actuelles, je les laisse pour ce qu'elles sont : je ne me suis occupé que de résumer l'histoire de nos six grandes époques politiques, et je regrette bien sincèrement que le pouvoir ait abandonné M. Guizot, car j'aurais cité avec plus de plaisir encore le passage suivant extrait d'un de ses ouvrages :

« Il faut que le droit et la légitimité
« soient partout, pour que la société
« soit stable et le pouvoir régulier : l'hé-
« rédité des trônes n'a d'autre but que
« de mettre le droit sur le trône afin qu'il
« soit partout. »

Ce sont sans doute ces pensées également nobles et patriotiques qui animèrent nos aïeux lorsqu'ils se débarrassèrent de leurs despotes populaires ou de leurs usur-

pateurs de sang royal pour reprendre leurs souverains légitimes.

Il est encore très-remarquable que toutes les révolutions dont je ferai l'histoire aient donné à la France ses plus grands rois et ses génies les plus illustres dans les sciences, dans les arts et dans les lettres, et que ces grands rois soient tous montés sur le trône fort jeunes et à la suite de minorités orageuses.

Puissent ces grandes leçons historiques être utiles aux Français! puissent-elles les instruire! et, mieux éclairés sur leurs droits et sur leurs devoirs, éviter désormais tout ce qu'ont fait de mal nos aïeux. Le premier hommage que nous devions à leur mémoire est de profiter de leur exemple, car Benjamin Constant l'a dit : *C'est dans le passé qu'il faut étudier l'avenir, et y puiser des leçons de sagesse.*

Dominé par cette maxime d'un grand

penseur, j'ai essayé de reconstruire les temps anciens à côté de la grande destruction sociale qui s'est opérée parmi nous, non que je veuille établir une lutte entre ce qu'on appelle l'*ancien régime* et l'épreuve du régime parlementaire que nous subissons maintenant : ma tâche à moi est de faire comprendre à la nation que toutes les perturbations politiques qui ont ensanglanté la France n'ont duré que le temps que durent toutes les passions.

C'est dans ce but que j'ai résumé dans un cadre, trop étroit peut-être, les six grandes époques de notre histoire nationale dont voici la succincte analyse :

I.

Je montrerai d'abord Blanche de Castille luttant contre les entreprises des

grands vassaux de la couronne, au milieu des dangers d'une guerre avec les Anglais, sauvant le trône menacé par l'étranger et par les ſactieux, et préparant le règne de saint Louis.

II.

Plus tard, on verra Etienne Marcel, digne et méprisable associé d'un prince qui visait au trône, soulevant la population parisienne contre son roi légitime, au nom de la démocratie, arme éternelle des factions, régnant un instant sur la France par l'arbitraire et la terreur, et disparaissant au milieu des imprécations du peuple qu'il avait séduit et trompé, pour ſaire place au règne brillant de Charles VI !

III.

En 1436, la France humiliée et vaincue verra un descendant de Guillaume-le-Conquérant s'asseoir sur le trône de saint Louis, et posséder presque la totalité du territoire; elle verra les royalistes divisés entr'eux et incapables de tenter quelque combat contre les étrangers ou contre les factieux, à la tête desquels étaient tantôt le duc de Bourgogne et tantôt le duc d'Orléans; elle verra la population parisienne rendre d'ignobles hommages à l'usurpateur qu'elle ne rougissait pas d'appeler *son roi*. Alors, tout semblera perdu, mais une femme inspirée de Dieu chassera devant elle l'étranger qui insultait au sol de la patrie; puis, prenant le roi Charles VII par la main, elle le replacera sur son trône et disparaîtra de la

terre en emportant la couronne du martyre et le souvenir d'un peuple rendu heureux par ses exploits et par son dévoûment angélique.

IV.

On verra ensuite se dresser le sanglant souvenir de la Ligue, mensonge affreux inventé par les factieux qui voulaient monter au trône sur le cadavre de Henri III, pour vendre ensuite leur patrie à Philippe II, le démon de l'Espagne. Mais ce grand orage se dissipera devant le jeune Henri de Bourbon, dont une assemblée avait proposé l'exclusion du trône, et un ciel plus pur se lèvera sur le règne de ce prince qui ne dut la couronne de France qu'à Dieu et à son épée, et l'amour des Français qu'à ses vertus.

V.

En 1648, c'est la Fronde avec son cortége de conspirateurs de toutes les classes et de toutes les nuances, républicains, monarchistes, orléanistes et tiers-parti, mais tous débauchés et criminels, assassinant en disant des bons mots, faisant par système des barricades contre un roi de dix ans, haïssant tout parce qu'ils ne savaient qui haïr, faisant une charte constituante, morte dès le lendemain, et autorisant le duc d'Orléans à prendre l'autorité du jeune Dieu-Donné, puis tout cet échafaudage de crimes et d'usurpations disparaîtra au premier rayon de soleil du grand siècle, et ces ignobles scènes serviront de préface au règne le plus glorieux que la France ait pu admirer.

VI.

Maintenant, c'est le tour de la Révolution de 1789 qui veut tout corriger et qui détruit tout, qui augmente les abus au lieu de les diminuer, qui guillotine, fusille et massacre les Français par milliers pour ne pas avoir la barbarie de les envoyer quelques mois à la Bastille, tourbillon sanglant qui entraîne les hommes et les choses, qui renverse ce que dix siècles avaient construit, qui emporte ses œuvres d'un jour et va mourir où étaient morts la Constituante, la Législative, la Convention, le Consulat et l'Empire, et laisse sur un sol jonché de ruines et de cadavres une large place à la reconstruction sociale que pouvait seule opérer le retour de la royauté légitime qui eut lieu en 1814.

Puis les Cent-Jours, puis encore la royauté légitime!

Pourquoi ces renversemens terribles sans cesse suivis de restaurations bienfaisantes? Pourquoi au dessus des abîmes révolutionnaires, surnage-t-il sans cesse un seul mot : les Bourbons? N'est-ce pas un grand enseignement que Dieu a donné au monde? N'a-t-il pas voulu prouver d'une manière évidente, — et il n'est pas de meilleure leçon que l'expérience —qu'il a mis la destinée de la France entre les mains des Bourbons et qu'aucune assemblée humaine n'abrogera cet arrêt divin?.....

D'un autre côté, l'histoire de nos six restaurations politiques prouve combien les mœurs monarchiques sont profondément enracinées en France, puisque pendant neuf siècles, la couronne a été héré-

ditaire « *par une coutume établie,* dit Jérôme Bignon, *laquelle èst plus forte que la loi même, cette coutume ayant été gravée non dans le marbre, ou en du cuivre, mais dans le cœur des Français.* »

« Si des changemens à cet ordre de succéder, dit M. Dupin aîné, président actuel de la Chambre des députés, ont été tolérés quelquefois, si dans certaines circonstances la volonté du père a prévalu sur celle de la loi, cela ne s'est vu que dans les familles particulières, et *la disposition de la loi salique a constamment réglé la succession au trône,* SANS ALTÉRATION, SANS DÉROGATION.

« Entre tous les auteurs que je pourrais citer sur l'avènement de Hugues Capet à la couronne, *on m'excusera* DE PRÉFÉRER ce qu'en dit mon compatriote Guy-Coquille de Nivernais, juriscon-

sulte estimé de d'Aguesseau qui le nomme en plusieurs endroits le judicieux Coquille, fort versé qu'il était dans le droit public autant que dans le droit privé du royaume, et surtout bon citoyen comme il paraît dans tous ses écrits :

« Aucuns *mauvais historiens* et *mauvais Français* disent que Hugues Capet était usurpateur de la couronne et disent mal par deux raisons : l'une c'est parce que la couronne avait été usurpée par Charles Martel pour la mettre sur la tête de Pépin, son fils ; l'autre raison est que les seigneurs de France, et le *peuple français assemblé en États*, se représentèrent que Charles d'Austrasie, frère du dernier roi, avait toujours été *mauvais Français,* et que *lui et ses prédécesseurs* avaient, par divers moyens, *essayé de rendre ce royaume sujet à l'empire des Allemands et en avaient démembré une*

bonne partie pour l'attribuer à l'empire (1). »

La raison qui fit passer la couronne dans la maison de Hugues Capet est encore plus plausible que ne le dit M. Dupin, en s'appuyant sur Guy-Coquille. Il est certain que le dernier empereur de la race carlovingienne, Louis V, était mort sans enfans. La couronne aurait donc dû revenir à son oncle, duc de la Basse-Bretagne ; mais ce prince avait fait hommage de son duché au roi de Germanie. Or, ce duché était en litige entre la France et l'Allemagne : en se déclarant vassal de l'empereur, le duc de Lorraine avait donc renoncé à sa qualité de Français, et, par conséquent, aux prétentions qu'il pouvait avoir au trône. Aussi, le père Daniel, un de nos plus judicieux

(1) *Apanages* de la maison d'Orléans, 1 vol. in-18, par M. Dupin aîné.

historiens, ne voit-il pas une usurpation dans ce changement de dynastie qui n'a réellement détrôné personne, puisqu'il y avait une question de succession entre Hugues Capet et l'oncle du roi, mort sans enfans, auquel on opposait une fin de non-recevoir puisée dans sa propre renonciation.

Quelle que fût l'ignorance des peuples dans ces temps reculés, il est douteux qu'une usurpation réelle eût pu réussir, et, ce qui nous autorise à le croire, c'est que, malgré l'état de faiblesse où les descendans de Charlemagne étaient tombés, ce ne fut qu'à la mort du dernier roi *français* de cette race, que le sceptre changea de mains. A bien plus forte raison, les infractions à la loi fondamentale eussent-elles été impossibles, si, alors, l'imprimerie eût été découverte; car l'effet de cette sublime invention a été de donner une force souveraine au droit et à la justice

qui sortiront toujours triomphans des discussions publiques, quand bien même ils éprouveraient des lésions par l'abus de la force matérielle. Aussi a-t-on vu en 1793 la royauté, chassée comme une impossibilité, revenir comme une nécessité, et se retrouver, après vingt ans d'exil et de blasphêmes, dans les vœux de tous les partis. La logique règne où existe la parole publique, les hommes qui ont tort peuvent triompher des hommes qui ont raison, parce que, dans les luttes de l'homme avec l'homme, la force matérielle des passions et du nombre donne souvent la victoire, comme on le verra sous Etienne Marcel, le duc de Guise et le duc d'Orléans de la Fronde, mais le temps triomphe d'eux, parce que le temps est, comme on l'a dit, le premier ministre de la vérité. Les principes sont si nécessaires, qu'eussent-ils en apparence disparu du milieu de tout un peuple, ils seraient

toujours rétablis par ceux même qui les auraient violés et que le bon sens public n'aurait plus qu'à en tirer la dernière conséquence contre les violateurs, pour produire des restaurations.

Les idées monarchiques ont en France tant de puissance, que, dans un espace de quatorze siècles, cette nation ne présente que trois races de rois. Quelle autre société, dans le monde, peut offrir une pareille preuve de son respect pour les principes de l'ordre, et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que la France est en même temps le pays où la civilisation est le plus avancée.

Quelle gloire pour notre patrie, que de posséder une dynastie nationale de huit siècles d'existence, et qui a produit tant de grands et de bons rois : c'est cette dynastie qui a fait le territoire par ses alliances ou par ses conquêtes. Nous

devons à nos rois la Normandie, la Champagne, la Touraine, le Dauphiné, le Lyonnais, le Languedoc, la Guyenne, le Béarn, le Limousin, le Poitou, la Bourgogne, la Provence, le Roussillon, l'Artois, l'Alsace, la Flandre et la Franche-Comté!

Les maisons régnantes de Suède, d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, de Pologne, de Belgique, d'Espagne, de Naples et de Grèce, sont, par leur origine, étrangères aux pays qu'elles gouvernent; les nôtres seules sont d'origine nationale, la France avec l'Espagne et l'Angleterre sont les seules nations véritables, car la Prusse, l'Autriche et la Russie sont des États composés de peuples divers réunis violemment sous une même loi. Le type de la monarchie, dans le monde chrétien, c'est la France; aussi quand le principe monarchique est violé en France, tous les trônes chancellent, tous les États ne

se conservent que par des mesures despotiques, et la majesté royale semble ternie dans le monde entier. De même, quand la monarchie se relève en France, les rois de l'Europe se raffermissent et les couronnes reprennent leur éclat. Quand Louis XIV mourut, on dit en Allemagne: *le Roi* est mort! La déchéance de Charles X par l'insurrection a été la déchéance de tous les rois de la chrétienté!

Encore un mot avant de terminer:

Dans les récits historiques qui vont suivre, je n'ai attaqué personne: j'ai voulu seulement répondre le plus victorieusement possible à un argument anti-français qui m'a semblé outrager la nation, car, si elle n'avait pas restauré Saint-Louis, Charles V, Charles VII, Henri IV, Louis XIV et Louis XVIII, elle eût certainement failli.

Si j'ai fait quelques rapprochemens de

dates et d'événemens, c'est pour l'instruction historique du lecteur, mais ce ne sont ni des *allusions* ni des *espérances;* ce sont des faits, et des faits ne sauraient être des sentimens CRIMINELS. S'ils en font naître, je n'en suis point la cause : à chacun ses œuvres, et à l'histoire ses leçons et la vérité!

PREMIÈRE ÉPOQUE.

SAINT-LOUIS.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

HISTOIRE

DES

SIX RESTAURATIONS

FRANÇAISES.

Première Epoque.

SAINT-LOUIS.

La faiblesse de Louis VIII, comme homme politique, mais surtout l'ambition des grands vassaux de la couronne, occasionèrent le conflit de la minorité de saint Louis qui n'avait que douze ans lorsqu'il fut appelé à régner sur les Français. Blanche de Castille, sa mère, que le dernier roi avait nommée régente, eut

besoin de tout le courage énergique que donne l'amour maternel et de toute l'habileté d'un homme d'État, pour déjouer les complots et les intrigues tramés contre son fils par les seigneurs qui voulaient changer les dispositions testamentaires de Louis VIII : les uns prétendaient qu'il fallait laisser le soin de l'État à Philippe, comte de Boulogne et oncle du roi mineur, son rang et ses capacités le mettant à même d'être utile au souverain et à la patrie; d'autres redoutaient au contraire son autorité, parce que, disaient-ils, ce régent serait trop près du trône par son rang et trop loin du peuple ; et ils proposaient le seigneur Enguerrand de Couci. Cette diversité d'opinions sauva la monarchie, car si tous les partis s'étaient réunis contre la régente et son fils, il est bien possible qu'elle eût succombé.

Mais les hommes sages et désintéressés trouvaient ces deux prétentions également injustes, parce que, disaient-ils, une mère a

toujours le plus grand intérèt à ce que son fils devienne un grand homme : elle trouve sa gloire dans son ouvrage, tandis qu'en confiant les rênes du gouvernement de la France à un parent ambitieux, il y aurait sûrement, de la part de ce dernier, envie de conserver pour lui-même une place que la fortune et ses soins lui auraient méritée, à ce qu'il croirait, et qu'alors il y aurait anarchie.

Blanche de Castille se conduisit, dans cette occasion, avec une fermeté et une adresse dignes d'éloges; mais, il faut le dire aussi, elle fut bien secondée par saint Louis qui ne tarda pas à lui prêter le secours de son épée et de sa sagesse, car à seize ans il était déjà homme, et il ne fut reconnu majeur que lorsqu'il eut atteint sa vingt-unième année.

Les mécontens, qui voulaient colorer d'un prétexte spécieux leurs tentatives de révolte, feignaient surtout une grande indignation de ce que, pour la première fois depuis huit siècles, l'administration et le gouvernement

du royaume fussent entièrement livrés aux mains d'une femme, d'une étrangère. Ils savaient bien qu'entre les mains de Blanche, le sceptre royal ne courait aucun danger, et que le bon droit lui donnerait la force de tenir tête aux Anglais qui avaient envahi une grande partie des provinces; mais ils prenaient ce prétexte pour déguiser les aggressions qu'ils méditaient pour *délivrer la France du joug déshonorant qui pesait sur elle*, cachant ainsi, sous une affectation de devoir, la haine qu'ils portaient à la régente qui osait se passer du secours de leur patriotisme intéressé.

Or, dans cette occurrence, les seigneurs s'assemblèrent pour décider ce qu'il conviendrait de faire pour soutenir les prétentions communes. C'était, dans cette réunion, à qui afficherait le plus de patriotisme et le plus de désintéressement; chacun n'était mu que par l'amour de la France; et comme ils voulaient bien sincèrement, et surtout promptement, le bien du pays, ils résolurent d'attaquer ou-

vertement la reine-mère et de s'emparer de la personne du jeune roi. « Ce plan ne peut faillir, disait Philippe; quelle résistance peuvent faire une femme et un enfant de douze ans! Un peu de courage, et nous sommes maîtres absolus du pouvoir. De quel droit un petit-fils de Hugues Capet voudrait-il nous imposer son autorité comme légitime? C'est une assemblée de quelques seigneurs qui a élu roi ce vassal révolté; nous sommes plus nombreux qu'ils ne l'étaient, nous jouissons des mêmes priviléges que nos aïeux, et nous avons certainement le droit de déposer l'héritier débile et impuissant de Hugues Capet. Que craignons-nous? le peuple? Si nous sortons vainqueurs de cette lutte, il nous portera en triomphe, et nous appellera ses sauveurs. — Les Anglais?... mais ils seconderaient au besoin nos projets, dans l'espérance d'obtenir de notre reconnaissance quelque province à leur guise, ou quelque ville importante.....

« Cependant, on ne peut se le dissimuler, les

circonstances sont graves et le péril est grand; mais il faut à la France un chef qui soit capable de se mettre immédiatement à la tête de nos armées, et non pas un enfant au maillot. Ah! s'écria-il en terminant et en prenant une voix émue, ah! si j'étais appelé à l'honneur d'être votre roi, je saurais dignement récompenser votre amour pour la patrie et votre attachement à ma personne; je serais glorieux et fier de commander à des hommes tels que vous, et toute tâche me semblerait facile. »

Un troisième coalisé, le comte de Châtillon, répondit vivement : « Mes seigneurs, nous ne sommes point venus ici pour élire un roi en remplacement du fils de Louis VIII, mais pour aviser aux moyens de chasser les Anglais de France et d'ôter la régence à une femme qui ne tient aucun compte de notre rang et de notre mérite. Quand nous serons débarrassés de ces deux fléaux, nous verrons qui aura le mieux travaillé pour le salut commun et pour

la patrie, et c'est celui-là que *nous ferons* roi de France (1). »

D'unanimes applaudissemens suivirent ce discours, et, séance tenante, il fut résolu qu'il y avait, à partir de ce jour, coalition inviolable contre la reine et son fils; et l'on se prêta mutuellement serment de fidélité; mais la Providence n'avait pas mis son sceau à cette décision injuste, et tout échoua par le trop de zèle d'un des chefs de la sédition. Pendant que les seigneurs concentraient leurs troupes, le comte de Toulouse, qui se trouvait tout prêt à combattre, attaqua précipitamment et fut vaincu par les troupes royales, et obligé d'aller, pieds et tête nus, solliciter du roi un pardon qui lui fut accordé; mais il fut condamné à payer les frais de la guerre et on le retint en ôtage jusqu'à ce que toute la rebellion fût apaisée.

(1) Sans le vouloir, sans doute, cet orateur dit la vérité, car ce fut saint Louis qui, en personne, chassa les Anglais et travailla pour le salut commun; mais il fut roi de France sans la permission des seigneurs coalisés.

Ce châtiment exemplaire et mérité intimida un peu les autres conjurés qui ne perdirent pourtant pas courage, et se donnèrent pour chef Enguerrand de Couci, auquel on promit le titre de roi pour prix de la victoire. Le danger devint d'autant plus grand que la récompense était cette couronne de France que Clovis, Charlemagne et Philippe-Auguste avaient portée si glorieusement à Tolbiac, Roncevaux et Bouvines! Mais la reine balança ce péril en redoublant de zèel et d'adresse; en se multipliant pour le service du roi et de la patrie, et les plus puissans conjurés qui restaient à vaincre étant Philippe, l'oncle du jeune roi, et Thibault, comte de Champagne, elle les appela au Louvre, et dit au premier, « qu'en s'associant à la coalition contre son fils, il n'avait rien à gagner, car une usurpation ne profite jamais, et qu'il avait tout à perdre en considération et en fortune; que, s'il tolérait à son profit un changement de roi, rien ne pourrait empêcher les

révolutionnaires d'en changer plus tard à son détriment; que l'État serait alors sans cesse en combustion. D'ailleurs, ajouta la reine, il serait impolitique et honteux à vous, mon cousin, de travailler à la ruine de votre neveu. Rappelez-vous Jean-sans-Terre : après avoir usurpé la couronne de son neveu, avec l'aide d'une chambre constituante, il fut, peu de temps après, chassé d'Angleterre par la même assemblée qui lui avait posé la couronne sur la tête (1). »

(1) Arthur, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroi, troisième fils de Henri II, était à peine âgé de douze ans lorsqu'il fut appelé au trône d'Angleterre et à la couronne ducale de Normandie, par la volonté expresse du roi Richard. Ce jeune prince était doué des qualités les plus brillantes et les plus aimables; on vantait partout sa douceur, ses vertus précoces et ses dispositions heureuses; mais Arthur était trop jeune pour résister à son oncle, Jean-sans-Terre, homme perfide et dissimulé, qui courut à Londres, s'humilia devant la souveraineté nationale, promit de réformer tous les abus, de garantir toutes les libertés, pourvu que les Anglais se prononçassent en sa faveur, ce que les barons s'empressèrent de faire en lui donnant la couronne d'An-

Au second, le comte Thibault, Blanche dit quelques paroles gracieuses qui le ramenèrent aux pieds de la reine, pour laquelle il avait toujours éprouvé une vive affection, et

gleterre, à la condition qu'il octroyerait cette fameuse charte avec laquelle ils le mirent à la porte de son royaume quelques années après. Fort de la protection des barons d'Angleterre et des trésors du dernier roi dont il s'était emparé, Jean-sans-Terre vint en Normandie où il surprit Artur, le fit prisonnier et l'envoya dans les prisons de Falaise. Il lui rendit visite quelques jours après ; il employa caresses et menaces pour engager Arthur à renoncer à ses droits ; mais ce jeune prince résista courageusement, et il déclara avec une fierté et une noblesse admirables « qu'il resterait jusqu'à la mort digne du rang pour lequel il était né, et qu'il ne céderait jamais le trône à un usurpateur. » Dès lors la mort de l'héroïque enfant fut résolue par son oncle qui, n'ayant pu trouver de bourreau pour exécuter son sanglant projet, se décida à l'accomplir lui-même. A cet effet, il fit conduire son neveu dans la tour de Rouen qui donne sur la Seine. Au milieu de la nuit, il fait descendre son prisonnier, le traîne suppliant au bord de la rivière, le saisit par les cheveux, le frappe de son épée, la retire toute fumante pour le frapper encore, et attache une pierre au cou de sa victime pour ensuite la jeter dans le fleuve.

Voilà où conduisent les idées d'usurpation : il n'y a pas de petit crime. Lorsqu'on est entré dans la voie du mal,

non seulement il abandonna ses amis, mais il révéla tous leurs secrets *à la dame de ses pensées.*

Avec tout le reste des conjurés, la régente négocia les armes à la main, et elle eut raison, car le roi faillit d'être enlevé par eux après lui avoir tendu un piége en l'appelant à Vendôme pour lui exposer leurs griefs. Blanche n'eut que le temps de se jeter dans Montlhéri et de faire savoir aux Parisiens le danger que courait leur jeune souverain, en les appelant à son secours. Cette marque de confiance

on n'en peut plus sortir que par l'infamie ou par le repentir. Jean-sans-Terre ne tarda pas à rester seul en présence de son forfait. Les barons profitèrent d'une légère infraction à la *grande charte* pour le renverser du trône, et ils appelèrent un fils de Philippe-Auguste à lui succéder. La Normandie lui fut confisquée par la cour des pairs de France, qui l'avait condamné comme félon et meurtrier. Se voyant délaisssé et méprisé partout, son désespoir lui donna de si violentes coliques qu'il en mourut, et sa mort fut considérée comme un bienfait par ceux-là même qui avaient profité de son usurpation.

fut vivement sentie des Parisiens, et réveilla en eux la fidélité; après s'être associés aux complots des seigneurs contre le roi, ils coururent en foule pour le délivrer des mains de ses ennemis, et ils le ramenèrent en triomphe dans sa capitale.

Alors la Ligue changea de prétexte, mais elle ne fut pas entièrement dissipée; elle avait encore en Bretagne un confédéré d'autant plus dangereux, que le roi d'Angleterre (1) l'appuyait d'une puissante armée qu'il avait débarquée en France à la solde du révolté breton. De son côté, le jeune roi tenait la campagne, mais il y eut peu de combats, parce que, voyant l'inaction du roi d'Angleterre, qui passait son temps en plaisirs et en débauches, on préféra de lui laisser le soin de détruire lui-même son armée par les délices de la ville et des festins.

La régente profita de cette espèce de trève

(1) On a toujours trouvé l'Angleterre au nombre des perturbateurs de la France.

pour convoquer les grands vassaux à Compiègne (1). Le plus grand nombre des mécontens y vint, mais ils n'étaient pas en majorité. Le jeune monarque présida cette assemblée; il reçut ses adversaires avec tant d'affabilité et de bonne grace, que la plupart avouèrent sur-le-champ leur faute, et demandèrent leur grace en promettant d'être désormais bons et fidèles sujets. Le roi leur fit d'abord une sévère réprimande, portant principalement sur ce qu'ils s'étaient divisés en face de l'étranger qu'il fallait avant tout combattre et faire sortir de France. Mais il accorda une amnistie générale, et tous employèrent désormais leur courage et leur ambition à vaincre l'Anglais et à mériter de la patrie.

Ainsi se termina cette grande insurrection de hauts seigneurs : née dans un irrésistible

(1) C'est aussi dans cette ville que, 120 ans plus tard, le dauphin en appela aux États-généraux des injustes prétentions des factieux qui gouvernaient à sa place, et que s'opéra une grande réconciliation.

besoin de pouvoir, elle avait appelé sur la France les horreurs des luttes civiles et les dangers d'une guerre étrangère; elle avait marchandé la régente avec les plus puissans conspirateurs; mais, brisée par la force ou détruite par l'adresse, elle s'éteignit, ne laissant pour souvenir, que les malheurs qu'elle avait causés. Tout restait à faire pour réparer les maux qui sont la suite inévitable de l'anarchie; mais Dieu avait appelé au trône le meilleur et le plus juste de nos rois, et, sous ses mains habiles, les plaies de la patrie ne tardèrent pas à être cicatrisées.

Louis, ayant atteint sa majorité, sur laquelle il n'y avait encore aucune loi, mais une simple coutume, Blanche lui remit les rênes du gouvernement. Le jeune roi prit, dès cette époque, le train de vie qu'il a toujours mené depuis, partagé entre les exercices de piété, et le soin de son royaume.

Lorsque saint Louis partit pour la Terre-Sainte, sa noble contenance inspira de la ré-

solution aux plus timides. « *Vous promets*, dit Joinville, *que oncques si bel homme armé ne vis. Il paraissait par dessus de tous, depuis les épaules en amont.* Il avait des cheveux blonds et réunissait tous les agrémens qui accompagnent d'ordinaire cette couleur. On remarquait dans toute sa personne un je ne sais quoi de si doux et en même temps de si majestueux, qu'en le voyant, on se sentait pénétré en même temps de l'amour le plus tendre et du respect le plus profond. » Lorsque toute l'escadre fut réunie, saint Louis dit aux soldats : «Ne me regardez pas comme un prince en qui réside le salut de l'État et de l'Église; vous n'avez en moi qu'un homme dont la vie, comme celle de tout autre, n'est qu'un souffle que l'Éternel peut dissiper quand il lui plaît. Marchons avec confiance; si nous restons victorieux, nous acquerrons au nom chrétien une gloire qui remplira l'univers; si nous succombons, nous obtiendrons la couronne du martyre. »

Mais, pendant que saint Louis travaillait ainsi à la gloire de la France et de la chrétienté, son royaume fut troublé par les *Pastoureaux*, troupe de factieux, qui avaient grossi leurs rangs des cultivateurs de la campagne et surtout des bergers. Cette association commença par les exhortations véhémentes d'un nommé Jacob qui prêchait la croisade aux pauvres et aux petits, *Dieu n'aimant pas les riches;* il se fit en peu de temps plus de cent mille disciples, auxquels il distribua des drapeaux. Mais à mesure que l'association grossissait, son chef changeait de discours; ainsi, après avoir parlé de croisades en l'honneur de Jésus-Christ, il se mit à blasphémer; il n'épargna dans ses invectives, ni les moines, ni les évêques, ni la cour de Rome. Quand Jacob prêchait, il était entouré de satellites prêts à *convaincre* ceux qui douteraient de sa sincérité et de sa bonne foi. Un jour qu'un clerc d'Orléans osa le contredire, pour toute

réponse, un de ses disciples lui fendit la tête d'un coup de hache. Jacob avait des ramifications avec les provinces, il avait des lieutenans à Amiens, à Bordeaux, et même à Paris où il vint s'installer dans l'église Saint-Eustache, et où il fut soutenu par la vile populace qu'il flattait, et par qui il faisait exécuter ses arrêts de mort, contre ceux des prêtres ou laïcs qui se permettaient de flétrir sa sanglante mission.

Blanche de Castille ne vit d'abord dans cette association qu'un dévoûment qui allait porter des secours à son fils, mais lorsqu'elle comprit sa tendance, elle se repentit de l'avoir tolérée si long-temps dans le principe, et commença à prendre des mesures salutaires contre ces factieux. La plupart revinrent d'eux-mêmes, avouant qu'ils avaient été séduits, et on leur pardonna. Quant aux autres, Blanche ordonna qu'on les *laissât* s'embarquer et quitter le royaume. Le défaut de chef les dérouta entièrement et en fit rentrer un grand nombre dans leurs foyers. Ainsi s'écoula ce

torrent, parce qu'on lui ouvrit un passage; mais que de malheurs n'eût-il pas fait fondre sur la France, si un chef hardi et habile avait ameuté contre le trône cette foule égarée par d'affreux discours, et séduite par de menteuses espérances!

A son retour de l'Orient, saint Louis s'occupa de réformer le royaume: rien ne lui était inconnu, et il voulait diriger jusqu'aux affaires des particuliers, tant il aimait ses peuples; plusieurs grandes assemblées, dans lesquelles figurait le tiers-état, furent convoquées sous son règne, et, en mourant, il donna à son fils ces conseils de la plus haute sagesse et de la plus grande équité : « Aime Dieu de tout ton cœur. Sois doux et complaisant pour les pauvres. Soulage-les tant que tu pourras. Ne mets sur ton peuple de tailles et de subsides que les moins onéreux qu'il sera possible, et seulement pour les affaires très-pressantes. Recherche la compagnie des prudens, fuis les mauvais. Fais justice, mon fils, à toi et aux

autres. Tiens ta promesse. *Si tu as le bien d'autrui, rends-le promptement.* Conserve la paix. Si tu es forcé à la guerre, ménage le malheureux peuple. Aime-le, mon cher fils. Veille sur les juges, et informe-toi souvent de la manière dont ils rendent justice. »

La justice ! saint Louis se sacrifia toujours à elle, et il pouvait dire comme Philippe-Auguste :

> Disce, puer, virtutem ex me, regumque laborem.

« Apprends de moi, mon fils, la vertu et les travaux qui conviennent à un roi ; » car au milieu même de la coalition des grands seigneurs, un de ses conseillers lui proposa un moyen infaillible de jeter la discorde au milieu d'eux, en l'assurant que cela tournerait à son profit ; mais il répondit : « Si je suivais vos avis, je serais privé de la grace de Dieu qui me commande d'accorder les que-

relles entre les princes chrétiens, et je perdrais la bienveillance de mes voisins, lesquels, s'apercevant de ma malice, se joindraient pour m'attaquer, et, me trouvant abandonné de Dieu, ils me vaincraient aisément. »

« Quiconque étudie la vie de saint Louis, dit Voltaire, le voit toujours grand et sage avec ses voisins, ses vassaux et ses peuples. Toutes les guerres ont été justes et saintes. O religion ! c'est là ton plus beau triomphe ! Celui qui craint Dieu doit être le plus vertueux et le plus courageux des hommes. »

« Le père Daniel a raison, dit le président Hénault, *saint Louis a été un des plus grands hommes et des plus singuliers qui aient jamais été*. En effet, ce prince, d'une valeur éprouvée, n'était courageux que pour de grands intérêts. Il fallait que des objets puissans, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son ame qui hors de là semblait faible, simple et timide : c'est ce qui faisait qu'on le

voyait donner des exemples du plus grand courage quand il combattait les rebelles, les ennemis de son État ou les infidèles; c'est ce qui faisait que, tout pieux qu'il était, il savait résister aux entreprises des papes et des évêques, quand il pouvait craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans son royaume; c'est ce qui faisait que sur l'administration de la justice, il était d'une exactitude digne d'admiration; mais quand il était rendu à lui-même, quand il n'était plus que particulier, alors sa mère et ses domestiques devenaient ses maîtres, et les pratiques de la dévotion la plus simple remplissaient ses journées. A la vérité toutes ces pratiques étaient ennoblies par les vertus solides et jamais démenties qui formèrent son caractère. »

C'est saint Louis qui a donné la pragmatique sanction sur les affaires ecclésiastiques; c'est lui qui a fondé la Sorbonne; c'est lui qui a aboli le duel juridique; *les établissemens de*

saint Louis sont un monument de sagesse et de justice qui ont été copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis son règne.

Voilà pourtant le grand roi dont la France eût été privée si les factieux eussent réussi à s'emparer de sa couronne!

DEUXIÈME ÉPOQUE.

JEAN-LE-BON.

Deuxième Epoque.

JEAN-LE-BON.

JAMAIS peut-être la France ne fut plus près de sa ruine que sous le règne de Jean-le-Bon : les Anglais aux portes de Paris, la guerre civile dans tout le royaume, la peste décimant la population (1), tout faisait craindre une grande et décisive catastrophe nationale.

(1) Il est remarquable que la peste, la famine et la domination étrangère, aient sans cesse accompagné nos

A l'extérieur, l'Angleterre, ennemie éternelle de la France, n'était plus seulement animée par cette vieille haine qui séparait les deux nations, et par la rivalité ordinaire qui avait fait naître tant et de si terribles guerres : l'esprit d'envahissement qui soulevait la Grande-Bretagne contre nous osait alors s'étayer de prétendus droits qu'Édouard aurait eus à la couronne de France, comme fils d'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel. Ainsi la guerre était érigée en principe; ainsi s'élargissait le champ de bataille, reculant à l'infini les limites et la durée de ce duel à mort, car il n'y avait

temps de révolutions; ces deux grands fléaux paraissent inséparables : avec les Pastoureaux, sous saint Louis, nous avons eu la peste et les Anglais; avec Étienne Marcel, la peste, la guerre civile et les Anglais; avec le duc de Bourgogne, la peste, la famine et les Anglais; avec la Ligue, la famine et les Espagnols; avec la Fronde, la guerre civile et la guerre étrangère; avec la révolution de 1789, les Anglais, la famine, la guerre civile et deux invasions; avec la révolution de juillet, le choléra-morbus et l'alliance anglaise!

plus de trève possible depuis qu'un orgueilleux étranger avait osé dire, en frappant du pied le sol de la France, comme Guillaume de Normandie en débarquant en Angleterre : *Cette terre est mienne.*

Mais, pour briser d'un seul coup, comme à Bouvines, le joug honteux qu'on voulait faire peser sur la patrie, pour rejeter dans leur nid de vautours ces insulaires qui avaient rêvé notre ruine, il aurait fallu que la France monarchique se levât en masse et marchât au-devant des Anglais; il aurait fallu que le roi pût disposer de toutes les forces du royaume; mais au lieu de cela le pays était sourdement agité par des ambitieux qui allaient ajouter aux dangers de la guerre étrangère le fléau de la guerre civile.

Ces factieux avaient pour but caché de mettre la couronne de France sur la tête de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, proche parent de Jean-le-Bon; et de reconnaître la suzeraineté de l'Angleterre, afin d'obtenir l'appui de cette

puissance pour consommer leur usurpation. Cette conjuration eut pour principaux chefs Robert-le-Coq, évêque de Laon, renégat fin et instruit, que tous les partis choisirent pour confident, pour médiateur, et qui les trompa tour à tour : c'est le Talleyrand de cette époque. Venait ensuite Étienne Marcel, homme plein de fiel et d'orgueil, vindicatif, dur et impitoyable, préférant la ruine de la France à la non-réussite de ses projets, et possédant un certain degré d'éloquence, de fermeté et de courage, qu'il employa malheureusement à faire assassiner ses concitoyens les uns par les autres et à renverser le trône de saint Louis pour y placer des étrangers; il eut pendant plusieurs années la popularité sanglante de Robespierre. « Quant à Charles-le-Mauvais, il était doué, dit Naudet, d'un esprit vif qui brillait dans ses yeux comme dans sa conversation; actif, adroit, éloquent, il cachait un naturel pervers sous des dehors aimables et sous un air d'enjoû-

ment. Chez lui, les ornemens de la vertu étaient les armes du vice. Possédant avec un art merveilleux toutes les insinuations de l'affabilité, de la souplesse, de la flatterie ; poli avec les seigneurs de la cour, populaire avec les bourgeois, frondeur avec les mécontens, il négociait pour tromper, promettait pour dérober, caressait pour trahir, cherchait à plaire pour corrompre ; jamais plus à craindre que lorsqu'il paraissait contracter les nœuds de la paix et de l'amitié. Les complots contre la patrie, les assassinats, les empoisonnemens, furent les exercices de sa jeunesse ; prompt à entreprendre, hardi pour le crime, timide dans le danger, remplissant la France de carnage par les guerres intestines et les guerres étrangères, sans paraître jamais dans les combats ; criminel sans passion, méchant sans remords, ambitieux sans politique, séditieux par une humeur inquiète et jalouse, il fut toujours le fléau de son pays, l'instrument et le jouet e 'Angleterre, enfin un de ces hommes mal-

heureusement nés pour brouiller et bouleverser tout. »

On voit, d'après le caractère des chefs de la conjuration, que ni l'un ni l'autre ne paraissait disposé à faire à son pays le sacrifice de ses opinions ; on va voir ce qu'elles produisirent.

La trève avec l'Angleterre allait finir, et le roi, ayant besoin d'argent pour se préparer à une défense digne de la France, rendit l'ordonnance suivante le 28 décembre 1355 : « Nous faisons assembler les bonnes gens de notre royaume, c'est à savoir les archevêques, les évêques, chapitres, nobles, et de notre sang et autres, ducs, comtes, barons, chevaliers et autres, et aussi des bourgeois et habitans des cités, châteaux et bonnes villes de notre royaume pour avoir avis et délibération sur la manière de résister à nos ennemis et à leurs entreprises. » Cette assemblée reçut, pour la première fois, le titre d'États-Généraux ; elle décida tout d'abord que « ce qui

serait proposé n'aurait de validité qu'autant que les trois ordres y auraient concouru unanimement, et que les voix de deux des ordres ne pourraient lier ni obliger le troisième qui aurait refusé son consentement. » Ces États décidèrent en outre qu'on opposerait aux ennemis une armée de quatre-vingt-dix mille hommes.

Le roi se mit à la tête de ces vaillans soldats qu'il rejoignit à Poitiers où il éprouva la glorieuse défaite dans laquelle il fut fait prisonnier par les Anglais, *après avoir fait merveilles d'armes*, dit Froissart ; la plus grande partie de la noblesse française resta sur le champ de bataille, ainsi que plusieurs princes du sang royal.

Aussitôt que les États du Languedoc apprirent cette fatale nouvelle, « ils défendirent les » danses, les spectacles, les concerts, les » fourrures précieuses, l'or, les perles, les dia- » mans, jusqu'à ce que le roi fût délivré. »

Mais il n'en fut pas de même de ceux qui s'assemblèrent peu de temps après à Paris et

qu'enflammaient l'ambition et l'avarice; et qui, impatiens de leur obscurité, voulaient tout renverser pour s'élever. Ils commencèrent à remuer, à murmurer, et leurs perfides discours entraînaient la multitude toujours mécontente de l'état présent, envieuse du bien d'autrui, avide de révolutions, prête à tous les excès, pourvu qu'on lui présente l'appât des richesses et d'un meilleur sort. Les novateurs ne cessaient de dire que « les bourgeois n'étaient pas faits pour l'esclavage, que les honneurs devaient appartenir au mérite et non à la naissance; que la noblesse n'avait une force insolente que pour tyranniser le peuple, mais qu'elle venait de perdre ses derniers soutiens dans les plaines de Poitiers; et qu'on ne pouvait pas obéir à un enfant qui n'avait encore donné aucune preuve de capacité et de bravoure.

C'est au milieu de ces propos incendiaires et de cette exaltation des partis que le dauphin rentra à Paris, le 29 septembre 1356. Il fut néanmoins accueilli avec quelques mar-

ques de bienveillance par tous ceux qui jouissaient d'une honnête fortune et n'avaient rien autre chose à désirer que le repos de l'État et la stabilité du gouvernement. Ces véritables patriotes se demandaient ce qu'on allait devenir sans argent, sans troupes, sans général et sans roi ; ils craignaient que toutes les calamités de la guerre étrangère ne fussent aggravées par les horreurs de la guerre civile; tandis que le roi de Navarre et d'autres seigneurs qui, par leur rang et leur naissance, auraient dû être les premiers défenseurs de la France la livraient à l'ennemi et tournaient contre elle leurs armes.

Dans ces graves circonstances, le dauphin crut devoir en appeler de nouveau à la nation, afin d'obtenir des subsides pour la délivrance du roi, et des troupes pour chasser l'Anglais de la Normandie, du Poitou et de la Picardie qu'ils ravageaient; il convoqua les États-Généraux à Paris pour le mois d'octobre 1356.

Jamais assemblée n'avait été aussi nombreuse

et aussi imposante. Deux partis dominaient par leur nombre, par leurs richesses, par leurs cabales; c'étaient le clergé et les communes, fiers du besoin qu'on avait de leurs secours et animés d'une ambition égale, mais avec des caractères différens; chez les premiers plus artificieuse et plus grave; chez les autres plus tumultueuse et plus impatiente. Le corps de la noblesse, mutilé par les combats ou amolli par les plaisirs, n'était plus décoré que de quelques noms illustres, et ne pouvait prêter aucun appui à l'autorité royale.

Lorsque les États-Généraux furent assemblés, Pierre de Laforêt, archevêque de Rouen, leur tint ce discours au nom du duc de Normandie:

« Messieurs,

« Le premier besoin du dauphin en rentrant dans la capitale était de chercher des consolations dans votre sein; son premier soin, en prenant les rênes du gouvernement,

a été de vous appeler auprès de lui, afin de s'aider de vos sages conseils (1). Car telle est la gloire des États-Généraux qu'ayant été institués pour défendre les priviléges et la dignité de la couronne de France contre des entreprises ambitieuses, ils se sont assemblés depuis toutes les fois qu'il s'est agi de maintenir les droits, l'honneur et les lois de la monarchie; et vous les maintiendrez encore.

« Cet ordre établi par les mœurs de nos premiers fondateurs, consacré par un usage de huit siècles, sanctionné par le vœu unanime et les décrets du clergé, de la noblesse et des communes, l'étranger, l'ennemi voudrait le renverser. Prétendu héritier d'un droit qui n'exista jamais, un vassal révolté appelle usurpateur notre souverain légitime, un An-

(1) On voit que les rois de l'*ancien régime* n'étaient pas aussi despotes qu'on voudrait nous le faire croire aujourd'hui, puisqu'ils assemblaient les États-Généraux pour les consulter sur les affaires publiques ; et ces assemblées étaient, *elles,* l'expression de la généralité des habitans du pays.

glais vient s'asseoir sur le trône de France : le pillage des villes, la désolation des campagnes, le carnage de nos citoyens et de nos soldats, voilà son règne, et, comme si ce n'était pas assez de tant de maux, il sert, il irrite les passions et les vices de tous les mutins qu'il peut trouver dans la France (1).

» J'en suis convaincu, chacun de vous se hâtera d'apporter en commun tous les secours qu'il peut donner à la patrie et au roi, soit par des conseils, soit par son bras, soit par ses richesses. Le roi, *la fortune de la France*, est entre les mains de nos ennemis, mais c'est en combattant comme le plus vaillant des chevaliers qu'il a perdu la liberté ! notre premier devoir est de payer sa rançon.

» Dieu, qui sans doute a voulu nous éprouver, mais qui ne veut pas nous perdre entièrement,

(1) La tactique de l'Angleterre n'a pas changé depuis cette époque ; elle a toujours été de nous affaiblir par des dissensions intestines, puisqu'elle ne pouvait le faire avec ses soldats.

n'a pas permis que le royaume restât privé de chef pendant ces orages. Du milieu des périls, il a sauvé ces jeunes princes, l'espoir du trône, le gage de notre union et de notre sûreté. Commençons, Messieurs, nos importantes délibérations par le rétablissement du roi et pour le salut de la France, car l'un et l'autre ne peuvent jamais être séparés, et aujourd'hui moins qu'en toute autre circonstance. »

Ce discours, dans lequel respire un vif amour de la patrie, fut accueilli par des murmures. Marcel et ses complices demandèrent le temps d'en délibérer, et les trois ordres s'assemblèrent *séparément* dans le bâtiment des Cordeliers, qui devint le foyer de la sédition. Dès la première séance, on convint qu'avec un si grand nombre de personnes, on ne pourrait rien faire de bien, et Marcel fit nommer une commission de cinquante membres qui furent choisis parmi ceux qui faisaient retentir avec le plus d'emphase, les grands mots d'abus, de réforme, de tyrannie, de liberté; ceux

qui attaquaient surtout avec le plus de violence les magistrats, les officiers du roi et le roi lui-même. Le dauphin, ayant nommé plusieurs personnes du conseil du roi pour assister aux délibérations de la commission des cordeliers, Marcel leur signifia de ne plus se présenter. C'est alors que les factieux s'enhardirent mutuellement à la révolte, et qu'ils rédigèrent le cahier des réformes qu'ils voulaient obtenir avant que de voter des subsides pour la délivrance du roi et pour le secours de l'État : ils demandaient la mise en liberté de Charles-le-Mauvais, que Jean-le-Bon avait fait enfermer pour le punir d'avoir conspiré avec l'Anglais ; ils voulaient qu'on fît le procès aux serviteurs du roi, qu'ils fussent dépouillés de leurs emplois publics, et que, n'importe les peines qu'ils subiraient, leurs biens fussent confisqués et vendus. Le dauphin, voyant alors où le conduiraient trop de concessions, prorogea les États jusqu'au jour de la Toussaint, au grand désappointement de Marcel ; mais

malheureusement il perdit bientôt cet avantage en entreprenant un voyage à Metz; son absence rendit l'espoir aux conspirateurs et leur donna même les moyens d'arriver à leurs fins, car déjà l'esprit de révolte se propageait par toute la France, et les États particuliers de l'Auvergne avaient déclaré qu'ils n'accorderaient de subsides qu'avec les conditions proposées par les États-Généraux, dont chaque députation avait emporté copie.

Pendant l'absence du dauphin, Étienne Marcel s'empara entièrement du pouvoir et commença à fortifier Paris et à armer ses complices. Un incident le servit à merveille: avant son départ, le dauphin, qui voulait à tout prix combler le gouffre qui menaçait d'engloutir toutes les ressources de l'État, avait ordonné une refonte de monnaies. Le prévôt, accompagné de la populace, alla faire retirer cette ordonnance par le duc d'Anjou, frère du dauphin, et il lui dit : « Le mouvement spontané des Parisiens et cet appareil dans lequel

ils ont voulu m'accompagner, ont déjà répondu à vos menaces, si vous étiez tenté d'en faire. Si l'on ne savait ce que peut l'union du peuple, on se laisserait peut-être intimider. Ne vous figurez pas, Messeigneurs, que vous ayez affaire à des serfs taillables haut et bas à volonté. Les habitans des bonnes villes, et surtout ceux de la capitale, connaissent leurs priviléges et leurs franchises, et ils sauront en être dignes. »

Ce discours, qui montrait déjà tout ce que le réformateur oserait tenter, et qui ouvrait une large voie aux emportemens du peuple, n'avait fait qu'enflammer davantage la rage des compagnons de Marcel; déjà ils brandissaient leurs haches d'armes et leurs piques; le prévôt fit suspendre le travail des ouvriers, donna l'ordre aux bourgeois, aux gens de métiers et autres de prendre les armes; l'émeute grondait dans toute la ville; on voyait des hommes courir de tous côtés, s'attrouper, s'exhorter mutuellement; Paris allait devenir

un champ de carnage; on désignait déjà les victimes.

C'est dans ce déplorable état que le dauphin retrouve les affaires à son retour de Metz; mais il calma un peu cette effervescence effrayante en promettant de faire tout ce que demanderait Marcel, et il commença par renoncer à la nouvelle monnaie. Le prévôt, dont ces concessions nouvelles enhardissaient l'audace, osa demander des lettres-royaux pour garantir la foi de ces promesses.

Quelques jours après, c'était en février, le dauphin assembla encore les États-Généraux; mais ils se trouvèrent encore composés des plus cruels ennemis du roi, et la session s'ouvrit sous des auspices plus funestes que les précédentes. On voyait les députés Baville, Consac, Philippe Giffart, courir et s'agiter dans toute la salle, déclamer au milieu des groupes. On entendait un bruit confus, un murmure violent d'où il s'élevait de temps en temps des cris de révolte. Marcel, trop habile pour

attiser lui-même l'incendie qu'il voulait allumer, laissait ses agens subalternes préparer les esprits aux grands coups qu'il allait frapper. Mais, quand il vit la fermentation gagner tous les cœurs, comprenant que l'instant décisif était arrivé, il monta à la tribune et fit une peinture exagérée des malheurs qui pesaient sur le pays : il présenta la classe pauvre partout opprimée par les nobles, il montra partout les terres en friches, les moissons ravagées par les meutes des seigneurs, et foulées aux pieds par leurs chevaux; les étables et les pâturages dépeuplés; enfin le travail du peuple ne servant qu'à assouvir la sensualité et à satisfaire le luxe de ses tyrans.

Après cet appel à la haine des classes laborieuses, il s'écriait :

« Et l'on nous permet à peine, pour résister à la violence et aux outrages, de faire entendre un signal de rassemblement contre ces ravisseurs, de même qu'on appelle les secours et l'assistance du voisinage contre l'incendie

moins à craindre que leur cruelle avidité!

« J'ai plus d'une fois ouï raconter à mon aïeul comme il avait vu dans son enfance le roi saint Louis sans faste, sans appareil, écouter les plaintes de ses sujets et accommoder les différends sous le gros arbre de Vincennes. Il n'avait d'autre cortége que l'amour du peuple, d'autre décoration que ses vertus. A ce tribunal paternel et vraiment royal, les petits étaient admis comme les grands; le mensonge était démasqué, l'intrigue et le crime étaient confondus. »

Ce n'était bien certainement pas le respect et l'admiration pour la mémoire de saint Louis qui inspiraient Marcel; mais il se faisait une arme des vertus du saint roi pour attaquer avec plus de fureur la société dont il exagérait les abus et qu'il voulait renverser; il ajoutait ensuite:

« Maintenant, les conseillers rougiraient d'une telle simplicité; ils craindraient de dé-

roger s'ils n'allaient aux enquêtes avec quatre ou cinq chevaux ; ils croiraient mal soutenir la dignité et les privilèges de leurs charges s'ils ne ruinaient pas les partis par des salaires exorbitans, ames vénales, vils mercenaires, véritables sangsues du peuple !...

« Et nous payons tous les jours les maux qu'on nous fait! Et telle est la folie dévorante de nos maîtres, que bientôt ils ne trouveront plus rien eux-mêmes à prendre dans nos maisons, et que nous n'aurons plus de pain pour nous et pour nos enfans. Vous avez traversé les campagnes : qu'avez-vous vu partout? des chaumières délabrées, des terres en friche, des familles errantes et périssant par la disette. Comment le paysan ne tomberait-il pas dans le découragement et le désespoir? La condition des villes est-elle meilleure? l'artisan ne travaille plus; le commerce est anéanti (1).

(1) Marcel se garde bien de dire que c'est à son ambition que la France est redevable de tout ce malaise qu'elle éprouve.

Cependant l'on ne cesse de demander au peuple des aides lorsqu'il aurait tant besoin de secours. Les impôts naissent des impôts; l'on vient dans nos maisons rechercher, compter, estimer nos meubles, et nous achetons le droit de conserver le lit où nous reposons. L'on croirait que le trésor ne peut contenir l'amas de tant d'or et d'argent; le trésor est toujours vide. Mais en revanche, les receveurs et les courtisans sont riches et magnifiques!

« Députés des bonnes villes, nous qui représentons la nation, craindrons-nous toujours ceux que nous devrions faire trembler? Les laisserons-nous déshonorer et perdre le royaume? Que du sein de ce peuple autrefois méprisé sorte la liberté de toute la nation? Il est temps de montrer que si nos pères ont acquis des franchises, nous sommes dignes d'en jouir aussi, et en état de les garder. Nous ne pouvons plus rester dans une stupide inaction

sans trahir la confiance des communes et les droits du peuple.

« Combien je suis indigné, toutes les fois que j'entends dire qu'en France l'anarchie ou le despotisme sont comme naturels, et que notre génie n'est pas capable d'une sage constitution (1)! Quelle honte de ne pouvoir soutenir la comparaison avec quelques pauvres villages de la Suisse, qui ont bien pu, il y a cinquante ans, briser le joug imposé par l'Autriche et se maintenir libres contre les forces de l'empire! Soyons donc à notre tour las des abus et

(1) Marcel demande une constitution pour la France, parce qu'il se souvient sans doute de ce que la *grande charte* a produit en Angleterre un siècle auparavant : le bannissement du roi qui l'avait donnée. Et depuis elle a fait assassiner Édouard V par son oncle; Charles I[er] par Cromwell, et elle a laissé dépouiller les Stuarts par un Hollandais! En France, Louis XVI a voté sa mort en signant la constitution de 91, et Louis XVIII a banni son frère en octroyant la charte doctrinaire de 1814. En Espagne, c'est la constitution jurée par Ferdinand VII qui a causé l'usurpation de Christine et la guerre civile qui ensanglante la Péninsule.

Qu'elles sont bienfaisantes, les constitutions humaines !

de la tyrannie; point de molles tentatives, point de timides efforts : la constance seule peut venir à bout de tant d'ennemis. Si nous reculons après les avoir attaqués, nous ne ferons que les irriter: il faut les détruire. Il faut régénérer la France; il faut réformer tous les vices du gouvernement, briser nos entraves et nos chaînes, et faire disparaître les honteuses cicatrices de la servitude. Mais comment détruire les maux si l'on n'en extermine les auteurs et les artisans?

« Non, je ne croirai jamais que le royaume puisse exister tant qu'il ne sera pas purgé de ces nobles, enfans vieillis par le luxe et la débauche, ou vieillards imbéciles, et de tous les fuyards de Créci et de Poitiers. »

Il est impossible de décrire l'effet que produisit ce discours prononcé avec une faconde et une véhémence à enthousiasmer les plus timides. Tous les députés semblaient croire qu'ils avaient réellement une injure à venge ,

et ils ne respiraient plus que la haine. Cette exaltation fut bientôt communiquée aux deux autres ordres des États, et tous étaient dans l'attente d'une grande catastrophe.

Enfin le 3 mars 1356, l'assemblée générale et publique des États se tint au Palais-Royal, et Robert Lecoq y prononça un discours plus adroit, plus rusé, mais qui tendait aux mêmes fins que celui de Marcel, et dans lequel il proposait à la sanction du dauphin le cahier de leurs griefs qui étaient en grand nombre. Le prince, voyant qu'il fallait absolument subir ces concessions, les fit avec le plus de grace possible; le prévôt Marcel et le conseil de ses trente-six devinrent dès lors les souverains de fait de Paris.

Lorsque Jean-le-Bon, prisonnier des ennemis, apprit tout ce qui s'était passé aux États, il défendit de nouvelles convocations et il annula tout ce qui s'y était fait; Marcel devint furieux, et il força le dauphin à désobéir aux ordres de son père et de son roi. Le royaume

était encore une fois au bord de l'abîme, car de l'agitation des esprits naît le dégoût du travail honnête et nécessaire; l'oisiveté amène la licence; l'avidité du bien d'autrui, les meurtres; et, par une réaction naturelle, la paresse, que le désordre a enfantée, multiplie et répand à son tour le désordre.

On fit courir le bruit que les envoyés du roi Jean s'étaient enfuis pour ramasser des troupes et marcher sur Paris. Tous les bourgeois prirent les armes, gardèrent eux-mêmes les portes et les remparts; on vit de tous côtés poser des chaînes de fer dans les rues et dans les carrefours, creuser des fossés autour des fortifications, construire des parapets au dessus des murailles, placer sur les tours des balistes et des garreaux, abattre des maisons appliquées aux murs et de magnifiques hôtels qui se trouvaient sur le terrain marqué par la ligne des fossés qu'on devait ouvrir. Ainsi, on mettait l'intérieur de Paris en état de siége. Les députés gé-

néraux ordonnaient; le dauphin restait spectateur.

Malgré la défense du roi et celle du dauphin, les États-Généraux s'assemblèrent de nouveau au commencement de l'année 1357, conformément à la décision qu'ils avaient prise dans leur dernière session. Mais le pouvoir des rebelles s'épuisait par ses excès. Ils parlaient, ils agissaient en despotes; ils voulaient tout voir, tout faire: leur insolence les perdit. Dans les premiers momens de cette révolution, les grands mots de *réforme*, de *bon ordre*, de *meilleur gouvernement*, avaient séduit tous les esprits; mais l'expérience avait appris au peuple qu'on ne saurait trop se défier de ceux qui proclament la paix et l'ordre avec fureur. Parmi les bourgeois, quelques uns s'étaient laissés entraîner de bonne foi, et d'autres par le désir de garder pour eux les priviléges qu'ils arracheraient à l'autorité royale. Mais on s'aperçut bientôt que ce qu'on appelait les délibérations des États-Géné-

raux n'était que les tyranniques volontés d'un petit nombre d'ambitieux. « De quel droit, disait-on, Marcel et ses acolytes veulent-ils gouverner la France et faire la loi aux États; qu'ils règnent, s'ils veulent, sur la populace, mais qu'ils ne nous regardent pas comme leurs sujets. Si nous avons réclamé contre les abus d'une autorité légitime, souffrirons-nous les excès d'une puissance usurpée? On résistait aux volontés du roi et du dauphin, et l'on fléchira sous le joug d'un Marcel, d'un Consac, d'un Giffart, d'un Jean-Delille! On s'étonnait dernièrement, lorsque la vie du roi était menacée, de le voir accompagné de quelques hommes d'armes, et d'obscurs bourgeois marcheront insolemment dans Paris, escortés d'une garde menaçante! et, si l'on ose murmurer, l'on court le risque d'être déchiré par la populace. Bientôt, ils se déclareront nos seigneurs et nos maîtres, et ils se diront les vengeurs de la liberté et des droits de la nation! Et quels maux ont-ils guéris? quels

abus ont-ils corrigés? à quels besoins ont-ils pourvu? quels moyens de défense ont-ils préparés? ils n'ont rien fait que pour leur bien particulier. Que désormais ils exécutent donc seuls leurs desseins, nous sommes las d'être les complices d'un forfait dont nous deviendrions les premières victimes. »

De ces récriminations on en vint à une scission ouverte. Le clergé et la noblesse refusèrent de fournir les subsides votés par les États.

Jean de Craon, archevêque de Reims, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne, qui avaient été deux des plus ardens agresseurs de l'autorité royale se tournèrent, du côté du dauphin et devinrent l'ame de ses conseils. Plusieurs princes imitèrent ce noble exemple et témoignèrent de leur mécontentement contre Marcel et ses complices. Les Picards donnèrent ce signal de l'insurrection, et ils entraînèrent plusieurs autres provinces du royaume. Ce changement subit sembla ruiner la faction de Marcel dans lequel on ne voyait

plus que le chef d'une conjuration de douze à quinze individus.

Le dauphin saisit cette occasion pour déclarer à Marcel et à Consac qu'il voulait désormais régner par lui-même et s'affranchir d'une tutelle injurieuse. Il leur défendit de se mêler des affaires de l'État, et il partit pour aller demander aux États provinciaux des secours d'hommes et d'argent.

Par ce nouveau voyage, le dauphin perdit encore tous ses avantages. Marcel rassembla de nouveau ses complices et leur dit : « Nous avons mérité, autant qu'il était en nous, le titre de réformateurs du royaume ; et la voix du peuple nous proclame les défenseurs de la liberté publique et des droits de la nation. » Voyant qu'on l'écoutait encore avec quelque intérêt, Marcel attaqua avec la plus grande fureur ceux qui avaient déserté sa cause pour celle de l'honneur et du droit, et, après leur avoir fait part de ses craintes sur l'entière réussite de

ses projets et de l'estime que le dauphin commençait à reconquérir, il dit : « Si cependant nous n'avions à combattre que cet enfant, la victoire serait facile et assurée. Mais on ne peut se dissimuler que, dans cette lutte du peuple contre la noblesse et le clergé, nos ennemis ont eu l'art de séparer les provinces de la capitale, et qu'en ce moment les Parisiens sont presque seuls en présence de la nation ou séduite ou intimidée. » Puis il termina en disant qu'il fallait feindre une réconciliation avec le dauphin, et tâcher de l'attirer à Paris afin de lui faire assembler de nouveau les États, et, pendant ce temps, envoyer un émissaire délivrer Charles-le-Mauvais qui ne manquerait pas de venir à leur secours.

Ainsi c'en était fait de l'homme populaire et de l'insurrection, sans l'autorité de ce prince du sang royal qui vint servir d'appui à l'ennemi de son roi. Marcel, sentant qu'il ne serait jamais qu'un chef de parti, voulut s'associer le roi de Navarre, afin sans doute qu'en lui

abaissant les degrés du trône, sa protection fût généreusement récompensée (1). Les factieux applaudirent à ces nouveaux projets de Marcel, et le seigneur de Picquigny fut envoyé au devant du roi de Navarre.

Tout réussit au gré de Marcel : le dauphin revint à Paris, il ordonna une nouvelle assemblée d'États, il donna la liberté au Navarrais et à ses amis, *quoi qu'ils eussent fait*, et il l'autorisa à venir à Paris. Il y arriva bientôt. A son approche tout s'émeut dans la capitale; le peuple, les bourgeois, les magistrats tout se porte au devant de lui. Dès le lendemain, il assembla dans le Pré-aux-Clercs, une multitude immense de gens de toute espèce, bourgeois, prêtres, membres de l'université, députés des villes et principa-

(1) Pareille situation se reproduira plus tard : on verra le cardinal de Bourbon poussé au trône par le duc de Guise; le duc d'Orléans, par le cardinal de Retz; le régent, par Dubois; Philippe-Égalité, par Mirabeau, etc.

lement la populace. Il monta sur un échafaud, et il fit un discours qui dura plusieurs heures, dans lequel il déploya toute l'astuce et tout l'esprit dont il savait colorer ses actions.

« Qu'il m'est doux, bons Parisiens, de recevoir les témoignages de votre affection ! Il n'y a point de peines qui ne soient légères à ce prix. Combien j'avais besoin de me trouver parmi vous pour m'assurer que vous fermiez vos cœurs à la calomnie, et que vous saviez apprécier, sinon ce que j'ai fait, au moins tout ce que j'ai voulu faire pour vous et pour la France ! Je l'espérais ; votre estime était ma consolation dans mes chagrins, comme elle sera toujours le plus cher objet de mes désirs, la plus belle récompense de mes travaux, la plus grande, la seule jouissance de ma vie.

« Mon unique désir, mon unique soin, c'est le bonheur de la France : *roi*, prince ou chevalier, n'importe à quel titre j'y pourrai

contribuer. Respect aux décrets des États qui représentent la nation, obéissance aux chefs que le peuple juge dignes de commander : voilà mes lois suprêmes. Je sacrifie mes ressentimens à ma patrie ; ou si je veux me venger, c'est en forçant tous ceux qui furent injustes envers moi à se repentir. » Après ces paroles hypocrites, Charles-le-Mauvais dit que, *s'il s'agissait de revendiquer la couronne de France, elle lui appartiendrait mieux qu'au roi Jean ; mais,* ajouta-t-il, *la tranquillité de la France m'est plus précieuse qu'un trône* (1). « Je vous aiderai, continua-t-il, je vous aiderai à exterminer le monstre de la maltôte. Opposez vos généreux efforts à la servitude qui menace de vous opprimer ; soyez les libéra-

(1) Peu de jours après celui où il prononça ce discours, Charles-le-Mauvais prit le titre de lieutenant-général, il se fit reconnaître pour tel par Rouen, Senlis, Amiens et Laon, et le 1er août 1358 il acceptait le titre de roi de France en se reconnaissant le vassal de l'Angleterre ; il avait pourtant dit que l'honneur et la tranquillité de la France lui étaient plus précieuses qu'un trône !

teurs, les sauveurs de la patrie; je n'épargnerai ni mes biens, ni mes amis, ni mon royaume, ni ma personne pour vous assister dans une si noble entreprise. Je me lie irrévocablement à votre fortune, et les tourmens que j'ai déjà soufferts n'ont fait qu'augmenter la résolution de mourir s'il le faut pour votre service. »

Tant de perfidie et de dissimulation produisirent un grand effet sur un peuple passionné et inconstant par sa nature. A la suite de sa victoire, le roi de Navarre demanda une foule de concessions que Marcel appuya de son autorité et qui furent toutes accordées.

Le dauphin fut contraint de mettre en liberté une foule de prisonniers. Les lettres adressées au prévôt des marchands ne peuvent se lire sans horreur ; elles portent « qu'*à la requête du roi de Navarre*, le dauphin pardonne à tous les hommes détenus au Châtelet, à l'Abbaye ou en d'autres lieux pour meurtre, vol, assassinat, brigandage sur les

grands chemins, rapt ou viol, sorcellerie et empoisonnemens; que, pour les dettes particulières, il faut engager les créanciers à consentir à l'élargissement de leurs débiteurs; et qu'enfin on doit exécuter ses ordres avec tant de diligence, que le roi de Navarre approuve bien la bonne volonté que le duc a de faire cette grace aux prisonniers pour l'amour de lui. »

Quel début d'autorité! quelle sécurité pour la ville de Paris sur laquelle allait se déborder ce torrent de malfaiteurs que le besoin d'une telle clientelle arrachait à la justice de la loi! Voilà où l'on arrive avec l'égalité sanglante des révolutions! Ces hommes, qui apparaissent de loin à loin pour remplir la sinistre mission de réformateurs, n'ont jamais rougi de devoir leur puissance d'un moment à l'appui des plus honteuses passions et des criminels que la société avait rejetés de son sein!

Cette histoire de Marcel n'est-elle pas le calque exact de la sanglante révolution de

1789; le prévôt des marchands et le Navarrais ne sont-ils pas les modèles de ces conventionnels que beaucoup de nos concitoyens ont pu voir de près et apprécier à leur juste valeur. Mais n'allons pas au devant de ces tristes scènes que nous touchons encore de la main, il faudra trop tôt lever le voile dont nous voudrions les couvrir. Quelle douloureuse impression serre le cœur quand, franchissant cinq siècles, on retrouve encore les angoisses de la royauté aux prises avec l'insurrection triomphante!

Quand on considère la majesté royale blessée par les cruels affronts de Marcel, qui pourrait n'être pas ému de douleur sur le sort du jeune héritier de saint Louis? Mais lorsqu'on réfléchit que sa douceur naturelle et son humeur paisible, si elles eussent été trop flattées par le charme d'une prospérité continuelle, auraient pu dégénérer en indolence et en faiblesse; que c'est peut-être aux grandes et sévères leçons de l'adversité que la

France doit la sagesse de Charles V; que les factions de 1357 préparaient ainsi l'ordre et la paix qui rendirent le royaume si florissant pendant vingt années; et qu'au milieu des égaremens de ses sujets, le fils de France s'instruisait à faire un jour leur bonheur. On admire les desseins de la Providence sur les rois et sur les peuples, et l'on chérit la mémoire d'un roi dont le cœur profite ainsi de la connaissance des hommes.

Enhardi par la brillante réception que les Parisiens avaient faite à Charles-le-Mauvais, son complice, Marcel, pour compromettre tous les révolutionnaires, leur fit prendre ouvertement un signe de révolte : c'étaient des chaperons *mi-partie de drap rouge et pers.* Ses plus zélés partisans se distinguèrent par des fermeilles ou agrafes émaillées de vermeil et d'azur, au bas desquelles étaient gravés ces mots : *A bonne fin.*

En présence de ces audacieuses démonstra-

tions, c'était toujours par la patience que le dauphin essayait de désarmer les factieux. Ne pouvant rien obtenir d'eux, il résolut de faire lui-même une tentative auprès du peuple, et il alla aux halles où, trouvant une grande multitude assemblée, il dit :

« Bourgeois et habitans de Paris,

« Persuadé que tous les chagrins dont je suis accablé depuis long-temps ne pouvaient venir de votre volonté, j'ai désiré vous voir, vous ouvrir mon cœur, et m'entendre avec vous sur les pressans besoins du royaume.

« Je vous le demande, Parisiens, pour peu qu'on veuille juger sans prévention, depuis que mon père est monté sur le trône, et depuis que notre mauvaise fortune et son courage l'ont fait tomber au pouvoir des ennemis, avez-vous été gouvernés par la violence? vous a-t-on imposé des lois injurieuses? la puissance royale ne s'est-elle pas toujours montrée indulgente et facile? Pendant ces derniers

temps, toutes les fois que vous avez demandé la convocation des États-Généraux, nous les avons convoqués. Vous avez désiré que nos ministres ne fussent point présens à leurs délibérations, et ils se sont retirés.

« Cependant on nous redoute comme des despotes cruels et l'on se tient plus en garde contre nous que contre les Anglais. Si nous voulons opposer des troupes aux incursions de l'ennemi et protéger au moins la capitale, c'est contre nous qu'on s'empare des portes et des avenues, c'est contre nous qu'on sonne l'alarme. Et qui plus que nous doit s'intéresser à la sûreté de cette ville et de ses habitans? Qui plus que nous doit avoir en horreur le pillage dont on vous effraie? Si vous nous regardez comme vos ennemis, qui donc appellerez-vous vos amis? Sont-ils vos amis ceux qui reçoivent les Anglais à leur table, et qui forment avec eux de secrètes alliances? Sont-ils vos amis ceux qui forcent la justice à ouvrir les prisons et à vous inonder du ramas

impur de tous les crimes? Sont-ils vos amis, ceux dont les alliés ou les parens viennent insulter votre ville et désoler vos campagnes? Sont-ils vos amis, ceux dont les efforts n'ont abouti qu'à remplir Paris de tumulte et de confusion et à fomenter la guerre civile?

« Vous laisserez-vous séduire par de vaines et brillantes déclamations? Les ambitieux, les perturbateurs ont toujours à la bouche les grands mots de bien public, de bon ordre et de réforme des abus; c'est ainsi que toujours lorsqu'on cherche à usurper un pouvoir arbitraire, on commence par proclamer avec emphase la liberté. Quel fruit avez-vous retiré de toutes ces innovations? des dissensions entre les provinces, entre les villes; des querelles et des inimitiés entre les familles et les citoyens. Et si l'on ne se hâte de détourner l'orage qui s'amasse sur vos têtes, savez-vous quand on pourra en arrêter le ravage? Ce cri de liberté, de vengeance, signal ordinaire de révolte pour ceux qui ne possèdent rien et qui désirent toujours une révo-

lution dans l'État, a retenti dans les hameaux, dans les villages. La haine des nobles sera leur prétexte; leur véritable motif, le désir du butin!... Et si l'étranger qui n'a consenti à la trève que parce qu'il aimait mieux nous laisser miner nos propres forces par les discordes intestines, si l'étranger qui épie l'occasion d'envahir nos belles provinces nous attaque au milieu de ces désordres, que deviendrons-nous, que deviendra le nom français?

« Bourgeois et habitans de Paris,

« Prévenez ces maux, il en est temps encore, c'est à vous de donner l'exemple du devoir à toutes les provinces. Conservez l'ouvrage de vos pères, et soutenez les droits qu'ils ont consacrés par leurs libres suffrages. Entourez le trône, prêtez un secours fidèle à votre roi. Avez-vous d'autre signe de ralliement à porter que le lys, symbole de l'honneur et de la loyauté française? Attachez-vous

à moi comme je suis attaché à vous, vivre et mourir avec vous et pour vous : voilà le vœu de mon cœur, voilà le précepte que j'ai reçu de mon père. C'est en combattant pour vous, à la tête de ses chevaliers, en exposant sa vie pour vous qu'il a perdu sa liberté; mais sans perdre l'honneur, car l'ennemi a reconnu votre roi comme le plus brave des chevaliers. Français, votre roi est digne de vous; Français, n'abandonnez pas votre roi dans les fers; n'abandonnez pas la France en danger. »

Ce discours produisit la plus vive émotion parmi le peuple. Tout ce que la jeunesse, la vertu, la noblesse et le malheur peuvent inspirer de tendresse et de respect, les Parisiens le ressentirent avec cet enthousiasme, effet ordinaire de la surprise. Le prince n'ayant point encore paru en public, les factieux en avaient fait un enfant gâté, orgueilleux et ignorant; mais les Parisiens furent joyeux de trouver dans cet enfant, l'espoir du trône, plus de qualités et de vertus qu'on ne lui avait

prêté de vices , et ils commencèrent à réfléchir sur le passé. On plaignit d'abord ses douleurs, puis l'on se reprocha de les avoir causées.

De ces sentimens à une restauration complète, il n'y a pas loin ; Marcel le sentit, et il fit tout pour l'empêcher, puisqu'elle devait détruire son usurpation ; il résolut donc de frapper un grand coup. A cet effet, il convoqua les Parisiens à Saint-Jacques-l'Hôpital. Ses partisans et ses amis s'y rendirent en grand nombre; mais les honnêtes gens y étaient encore plus nombreux, et il fut tout d'abord accueilli par des murmures : néanmoins Marcel et Consac parlèrent au peuple avec tant d'hypocrisie, qu'il s'en retourna pensif et incertain de quel côté étaient le droit et l'honneur.

Quelques jours après, et à la suite de plusieurs distributions d'argent, Marcel convoque les Parisiens en armes pour le lendemain à la pointe du jour. Marcel paraît bientôt lui-même accompagné de ses échevins. On le salue

par des applaudissemens, et l'on se met en marche sans trop savoir où l'on allait, ni de quoi il s'agissait. « La troupe s'avance néanmoins en tumulte, brandissant des piques, des pioches, des épées, des fourches, des faux et des haches; les uns avaient un casque en tête et le reste du corps à moitié nu, ou vêtu d'une jacque d'ouvrier; les autres couverts d'une cuirasse mal ajustée et rongée par la rouille; tous faisaient retentir l'air d'imprécations contre les nobles et d'acclamations pour leurs chefs. « Où vont-ils? qui est l'objet de leur haine? qui doit périr? se demandaient les gens paisibles en voyant passer cette multitude de furieux; mais ils restaient inactifs, « persuadés, disaient-ils, qu'une puissance « usurpée s'anéantit d'elle-même par ses pro- « pres excès, et que, pour la détruire, il n'y « a qu'à la laisser triompher (1). »

A peine avaient-ils fait quelques pas, qu'ils

(1) Anquetil., t. 3, p. 37.

rencontrent un officier du roi nommé Renaut d'Acy. « Voilà un des tyrans du peuple, » s'écrie une voix. Il veut parler, on se précipite sur lui sans l'entendre; il cherche à fuir, on l'atteint; il tombe percé de mille coups, et la troupe traîne son cadavre dans les rues jusqu'à ce que de mutilations en mutilations, il ne reste plus qu'un lambeau de chair sanglante sans forme humaine. Le sang les enivre, et ils ne demandent qu'à frapper; leurs yeux cherchent des victimes, et ils paraissent désespérés de leur inaction.

Enfin ils arrivent au palais du dauphin. Les portiers ne veulent admettre que le prévôt avec un petit nombre; on force l'entrée; la foule inonde les cours, les escaliers, les appartemens; le dauphin s'émeut à la vue de tant de personnes armées, mais Marcel lui dit: « Ne vous effrayez pas, nous avons une exécution à faire ici, et cela ne vous regarde pas. » Alors il donne le signal et la troupe se jette sur le seigneur de Conflans, maréchal de

Champagne, et sur Robert de Clermont, maréchal de Normandie; on les massacre aux pieds du prince, et leur sang jaillit sur l'héritier du trône. Alors Marcel retire le chaperon *tricolore* qu'il avait sur la tête, et il le pose sur celle du dauphin dont il prend à son tour le chaperon orné de franges d'or, qu'il porte toute la journée comme un trophée (1). Les cadavres des deux maréchaux furent traînés par les rues, et, après ces hauts faits, Marcel fit un long discours pour féliciter ses compagnons de carnage, dans lequel il disait : « Le peuple lassé s'est enfin levé contre ses oppresseurs. Le glaive du peuple vient de hâter une justice trop tardive et d'immoler à la liberté les principaux instigateurs de la tyrannie. »

Cette épouvantable journée décida du sort de l'usurpation. Les Parisiens et la France en-

(2) Qui, en lisant ce récit historique, ne croirait assister à la scène qui se passa aux Tuileries, le 20 juin 1792!

tière comprirent alors tout ce qu'on devait attendre *des entrepreneurs de félicité publique*, comme les appelle spirituellement le noble comte de Saint-Romans; l'on compara ces massacres avec le règne paternel et doux de Jean-le-Bon, et chacun se promit bien de travailler à sa prompte délivrance.

Effrayé par les démonstrations de Marcel, le dauphin quitta de nouveau Paris, et il commanda aux États-Généraux qui devaient s'assembler dans cette ville, le premier mai, de venir auprès de lui à Compiègne le 4 du même mois. Cet ordre fit un grand plaisir à toutes les villes qui craignaient d'être compromises par une complicité dans laquelle on aurait pu entraîner de force leurs députés. Les Parisiens commencèrent à se repentir de leurs désordres, et les plus compromis réfléchissaient sur le danger de leur position.

Le dauphin adressa le discours suivant aux députés des États-Généraux qui se rendirent à Compiègne :

« Nos maux sont affreux, mais qu'ils servent du moins à nous instruire. Ce sont les dissensions qui ont causé notre honte et nos revers. C'est par la concorde seule que nous pourrons nous relever; quel vœu plus ardent peut former l'ennemi, que de voir nos divisions intestines? Et nous ne comprenons pas, tandis que chacun travaille en particulier à satisfaire sa haine, son orgueil ou son ambition, que nous courons tous à notre perte et que nous préparons le triomphe de l'étranger! Quand donc ne ferons-nous qu'un seul peuple? Princes, barons, prélats et bourgeois, nous sommes tous Français; nous n'avons tous qu'un même ennemi, l'Anglais. C'est contre l'Anglais que doivent se tourner nos haines et nos armes.

« J'ai consenti dernièrement à prendre le titre de régent, mais je n'ai point oublié ce que je dois à mon père. Français, joignez avec confiance vos efforts aux miens; je suis jeune encore, mais je ne me crois pas indigne de vous commander; j'ai l'ame d'un Français et

l'expérience du malheur. Mon ambition est de donner à tous l'exemple du dévoûment à la patrie et de l'oubli des injures. »

Le comte de Bresne, après avoir pris l'avis de l'assemblée, succéda au prince à la tribune et prononça le discours suivant :

« Monseigneur,

« Nous vous demandons la permission de délibérer sur la manière dont nous devons percevoir les nouveaux aides qui vous sont nécessaires.

« Mais ce qui n'attend pas de délibération, c'est l'expression de nos sentimens. D'un mouvement spontané et de l'élan d'un cœur français, je vous rends, au nom des États-Généraux, de publiques actions de graces pour n'avoir désespéré du salut de la France dans des conjonctures difficiles, et pour avoir, au contraire, par une courageuse persévérance au milieu des orages et des périls, soutenu la patrie sur le penchant de sa ruine. »

Ici l'orateur fut interrompu par les acclamations unanimes de toute l'assemblée. Alors le comte de Bresne, se tournant du côté du dauphin, continua en ces termes:

« Voyez, Monseigneur, quel est le vœu des Français, car nous agissons, nous décrétons ici au nom de tous, nous sommes les États-Généraux. Quel que soit le lieu de notre assemblée, partout où l'autorité légitime et la volonté royale nous réunissent, nous gardons et nous exerçons nos droits. Partout où est le roi (et en vous nous voyons notre roi jusqu'à ce que Jean-le-Bon soit délivré par la grace de Dieu et par les efforts de ses fidèles sujets), partout où est le roi, là est en même temps la capitale du royaume et l'ame de la nation. Tout ce qui n'est point aliéné par le crime ou enchaîné par la crainte est accouru se ranger autour de vous. Les factieux qui faisaient cause commune avec l'Angleterre se croient les maîtres de la France parce qu'ils tiennent les murs de Paris. En effet, ils règnent

dans Paris où tout homme de bien voit le poignard levé sur lui s'il ose dire sa pensée; où le parlement et tous les tribunaux sont régis par ceux qui ne devraient y paraître que pour entendre leur condamnation. Qu'ils poursuivent le cours de leurs attentats, qu'ils tâchent de séduire et d'entraîner dans leurs sinistres complots quelques hommes faibles ou turbulens, le pays les jugera : d'un côté paraîtra l'héritier légitime de la couronne de France avec les prélats et le clergé, avec les princes des fleurs de lys, les comtes, les barons, les chevaliers, et les habitans des bonnes villes, dignes du nom français; de l'autre, on verra, à la tête d'une populace furieuse, Marcel et l'échevin Consac, enrichis par leurs concussions, et connus seulement par des révoltes et des assassinats. Alors ceux qui auront pu rester encore indécis aviseront dans quel parti ils devront chercher leur honneur et leur sûreté.

« Quoi! nous entreprenons tous les jours des

guerres privées pour des injures de famille ou pour les limites d'une terre ; et, lorsqu'une troupe de mutins conspire avec les étrangers, s'empare de la capitale et prétend dicter des lois à toute la France, nous ne nous hâterions pas d'assembler une armée, de forcer la retraite où ils se renferment, de délivrer nos concitoyens, de ramener notre prince dans sa capitale et sur le trône de ses pères! Monseigneur, nous sommes tous prêts à vous aider de nos biens et de nos épées, et pour assiéger Paris et pour racheter la liberté de votre auguste père. De quelque spécieux prétexte que les rebelles couvrent leur ambition, clercs, chevaliers et bourgeois, nous reconnaissons tous que vouloir renverser l'ordre de la monarchie c'est attaquer la majesté royale, c'est ébranler le fondement des priviléges et des fortunes de tous les citoyens. »

La décision des États-Généraux fut aussi prompte qu'énergique et salutaire; elle vota les fonds nécessaires et donna au dauphin une

armée pour marcher sur Paris, et en peu de temps ce prince se trouva prêt à faire le siége de cette ville.

Il prit position aux environs du bois de Vincennes, de Charenton et de Conflans; son armée tenait tout le cours de la Seine et de la Marne. Les Parisiens commencèrent alors à délibérer sérieusement sur leur avenir; quelques uns flottaient encore entre la révolte et le repentir : le devoir l'emporta, et ils députèrent *secrètement* vers le régent, car si Marcel était abhorré, on le craignait encore. Le prince accueillit avec bienveillance leur repentir, mais il exigeait la punition de Marcel et des principaux fauteurs de la révolte. Son message fut intercepté par le prévôt des marchands. Aussitôt il assemble, dans la maison de Jean de Saint-Leu (1), l'échevin Consac,

(1) Qui sait ce qui se passa dans la petite maison de M. Guizot, rue de la Ville-l'Évêque. C'est là que, pendant les trois journées, les conférences doctrinaires allaient grand train. Plusieurs grands personnages y assistèrent, et il paraît que ces messieurs avaient grand' peur



Philippe Giffart, Robert de Cobie, Delille, Mascas et beaucoup d'autres qui, comme lui, ne pouvaient plus être sauvés que par l'entier bouleversement de l'État. Il leur fit lecture de la lettre du régent, et le désespoir les rangea tous d'un avis unanime *qu'il valait mieux tuer que d'être tué.* Ils firent un pacte avec le roi de Navarre, par lequel ils promirent de lui livrer les portes de Paris pendant la nuit du 31 juillet au 1er août 1358 : alors les Anglais et les Navarrais massacreraient tous ceux qui ne faisaient pas partie de la faction ; un signe convenu garantissait les maisons des complices ; le lendemain on proscrivait le régent, et Charles-le-Mauvais était proclamé roi de France par l'évêque de Laon. Il devait faire hommage en cette qualité au roi d'Angleterre qui, si l'on en croit Villani, s' é

d'être entendus, car M. Guizot sortait à chaque instant pour s'assurer s'ils étaient bien seuls : une fois qu'il rencontra un de ses locataires, il lui dit brusquement : *Pourquoi n'allez-vous pas vous battre ?* — Je vous attends, répondit M. P.....

tait engagé, dans un traité, à l'aider de toutes ses forces pour lui assurer la possession du royaume de France et à faire couper la tête au roi Jean (1).

La France était au plus mal, dit Mézerai, *un instant de plus et elle périssait.* Cet instant n'arriva pas : la Providence veille sur sa destinée, et si elle lui envoie souvent de sévères leçons, c'est pour que l'expérience la rende ce qu'elle doit être, la première des provinces de la grande et noble patrie chrétienne.

La nuit fixée pour l'exécution du complot étant venue, le roi de Navarre avec sa troupe s'approcha en silence des bastilles qu'on de-

(1) Le 4 janvier 1717 il fut aussi conclu, à La Haye, par les soins de Dubois, un traité par lequel l'Angleterre s'engageait à soutenir la maison d'Orléans dans tous les cas où elle revendiquerait le trône de France, à la condition que le régent maintiendrait l'usurpation d'Angleterre, ce qu'il fit tout de suite en livrant honteusement le chevalier de Saint-Georges à ses ennemis.

vait lui livrer. Marcel, accompagné de quelques hommes de la faction, se rendit à la porte Saint-Denis, dont il voulut renvoyer la garde bourgeoise pour la remplacer par ses gens. Mais Jean et Simon Maillard, s'étant trouvés là, l'empêchèrent de livrer la ville. Aussitôt Maillard, suivi des siens, monte à cheval, parcourt les rues et les halles en criant : *Montjoie Saint-Denis! au roi et au duc! meurent les traîtres!* Et ils courent à la porte Saint-Antoine. Pepin Desessarts et le sire Jean de Charny, qui avaient eu, *par inspiration divine*, dit Froissart, quelque révélation du coup qui se tramait, se joignirent à eux. Ils font flotter une bannière royale, et soudain ils sont suivis d'une foule innombrable de bourgeois armés qui composaient alors cette milice citoyenne qu'on nomme aujourd'hui la *garde nationale*. En un moment, ils sont à la porte Saint-Antoine où ils surprennent Marcel, tenant dans ses mains les clés de Paris; et, pendant que quelques uns

l'interpellent, le sieur de Charny lui décharge un coup de hache sur la tête, qui le renverse mort.

En un instant le peuple avait changé de rôle, et, passant de l'enthousiasme à la haine, il criait de tous côtés : *Tuez, tuez le prévôt et ses partisans, ils sont tous traîtres.* L'échevin Delille, Gille Marcel, Jean Sorel et bien d'autres, furent massacrés sur l'heure, et peut-être par les mêmes mains qui avaient égorgé les maréchaux de Champagne et de Normandie sous leurs ordres. Tel est le peuple, toujours prêt à faire de ces sanglantes exécutions sans juger la cause, et à se venger de ses égaremens sur ses idoles de la veille.

On s'empara sur-le-champ des principaux factieux; ils avouèrent tous leurs crimes, et l'Anglais, apprenant la cause du mouvement qui s'opérait dans Paris, se garda bien d'en franchir les portes.

Le lendemain, dès que le jour parut, on fit assembler le peuple dans le marché des Halles,

et Desessarts, monté sur un échafaud construit à la hâte, lui adressa le discours suivant :

« Parisiens, rendez graces à Dieu qui protége notre bonne ville, car il vous a sauvés d'un grand péril. Quelques instans plus tard et nos murs étaient livrés à l'Anglais ; nous étions sous le joug d'un prince usurpateur, en proie aux horreurs de la guerre civile et victimes de la trahison. Le Ciel nous a inspirés ; ils nous a conduits sur le lieu et dans le moment même où le crime allait être consommé. Voici le bras qui a frappé les perfides (1). Parisiens, nous

(1) Cette fois il s'est rencontré des hommes d'émeute qui ont assassiné un homme d'émeute, mais la restauration de Jean-le-Bon pouvait se faire sans commettre ce crime odieux et indigne du noble caractère français : lorsque les États-Généraux de Compiègne eurent condamné la politique de Marcel, celui-ci devait au moins obéir à la nation puisqu'il ne voulait pas se soumettre au roi, et alors plus d'émeute, plus de guerre, l'héritier du trône rentrait à Paris où il donnait une amnistie générale comme Henri IV après la Ligue, comme Louis XIV après la Fronde.

sommes vos libérateurs, car c'est Marcel qui se vantait de réformer les abus et de venger les droits et la liberté du peuple, et qui exerçait, par la fourberie et par la violence, un empire despotique dans tout le royaume; c'est lui dont les intrigues ont fomenté la guerre civile, en armant les ordres de l'État les uns contre les autres; c'est lui qui a bouleversé toutes les cours de justice et tous les tribunaux, les a remplis de ses créatures et de ses complices; c'est lui dont l'insatiable avarice a envahi, dilapidé le domaine des monnaies, et a dévoré les subsides et les trésors destinés à la défense de l'État (1); c'est lui qui, pendant ces dernières années, a répandu sans

(1) La révolution de juillet a dépensé les 200 millions provenant de la vente des bois de l'État; les 80 millions restant du milliard d'indemnité; les 50 millions trouvés dans la Casauba d'Alger; et tout cela ne l'a pas empêchée d'amener, en cinq ans, le déficit de 800 millions annoncé par M. Humann, qui a été son ministre des finances pendant plusieurs années.

cesse dans Paris le tumulte et l'alarme, a excité les émeutes, a fait prendre les armes au peuple, a obstrué nos rues de barricades et de machines de guerre, a tenu la première ville du royaume en état de siége, a fermé nos portes aux troupes du régent pour recevoir les soldats étrangers; c'est lui qui usait nos bras et nos biens à élever autour de Paris des murailles et des tours, non pas comme un rempart pour nous défendre, mais comme des entraves pour nous tenir captifs; c'est lui qui a fait assassiner les maréchaux de Champagne et de Normandie, parce qu'ils contrariaient ses vues ambitieuses; c'est lui qui, arborant insolemment le signe de la révolte, força les Parisiens à prendre sa couleur et sa livrée; c'est lui qui, après avoir violé la majesté royale par les plus horribles attentats, a réduit un prince vertueux à chercher sa sûreté partout ailleurs que dans sa capitale.

« Je vous le demande, Parisiens, en enten-

dant ces accusations, qui hésiterait à condamner Marcel? Il était allié à ma famille; il s'est déclaré ennemi de la France, j'ai secondé ceux qui l'ont tué. Vous ne gémirez plus sous le joug de sa tyrannique liberté; vous ne craindrez plus qu'on épie vos discours, qu'on interprète vos regards, vos gestes, votre silence; vos pensées ne seront plus captives; votre sommeil ne sera plus troublé par des cris de terreur et de rage, les honnêtes citoyens ne redouteront ni la prison, ni le fer des assassins; vous vivrez tranquilles et en sûreté dans l'asile de vos foyers domestiques; le tyran est mort! vive le roi!

«Rallions-nous autour de nos maîtres véritables de ceux que les droits du sang et le vœu de la nation ont établis sur le trône, de ceux qui, par leurs vertus et leurs exploits, ont consacré leurs titres. L'obéissance à l'autorité légitime est le commencement de la liberté. Le dauphin nous tend les bras, retournons à lui sans défiance. Français, quelle prospérité,

quelle gloire nous attendent si nous remplissons tous notre devoir envers le souverain et la patrie, si, renonçant à toutes nos divisions, à tous nos ressentimens, nous ne faisons enfin qu'un même peuple! Quand le monarque offensé pardonne, les sujets refuseront-ils de se pardonner mutuellement? Nous n'avons plus qu'un seul intérêt, le salut et l'honneur de la France! nous n'avons plus qu'un seul sentiment, l'amour du roi et de la patrie. »

Ce discours contre Marcel produisit un grand effet sur le peuple, et, dès le surlendemain (4 août 1358), le Dauphin rentra à Paris au milieu de l'enthousiasme général (1). Partout, sur son passage, les rues étaient tapissées de fleurs et de branches de laurier

(1) Un seul homme, poussé par une rage insensée, dit à haute voix en s'approchant du dauphin : *Par Dieu, sire, si j'en fusse cru, vous n'y feussiez jà entrez. Mais au fort, on i fera peu pour vous.* Le comte de Tancarville courait déjà l'épée nue sur cet insolent, quand le prince l'arrêta et répondit en souriant : *L'on ne vous en croira pas, beau sire.*

entrelacées de feuilles d'olivier, symbole de leur glorieuse paix avec le souverain légitime. A son approche, les habitans se mettaient à genoux comme devant leur sauveur; puis en se relevant et sans se connaître, ils s'embrassaient et pleuraient de joie : semblables à des matelots qui viennent d'échapper au naufrage, ils faisaient des vœux à Dieu et aux saints pour celui qui les avait sauvés, et ils semblaient heureux de se retrouver encore après avoir traversé tant d'écueils, après avoir échappé à tant de périls !

Les vœux des Parisiens furent exaucés, et lorsque le dauphin devint roi il chassa les Anglais du territoire, il fit la conquête de l'Angoumois, du Poitou, du Limousin, de l'Aunis, de la Saintonge, et la postérité l'appela *Charles-le-Sage :* c'est ce prince qui disait que *les rois ne sont heureux que par le pouvoir qu'ils ont de faire le bien.*

Quant à Charles-le-Mauvais, qui avait accepté la couronne de France au mépris des

liens du sang et de la reconnaissance qu'il devait au roi son parent, son souverain et son bienfaiteur, il promit d'être désormais bon fils et loyal sujet; le roi ne se souvint que de son repentir, et il lui pardonna.

Jean-le-Bon écrivit aussi d'Angleterre pour féliciter les Français sur leur retour à la fidélité; il excusait la révolte qu'il imputait à la séduction du roi de Navarre et de Marcel, et il donnait pour tous les coupables des lettres de graces et de rémission.

On remarquera que toutes les restaurations françaises, à commencer par celle de saint Louis, ont été suivies d'amnisties générales, et que les révolutions seules ont toujours été *impitoyables*.

Avant de quitter cette intéressante époque de notre histoire, remarquons en peu de mots les causes, les progrès, l'issue et surtout les conséquences de cette sanglante catastrophe : n'en ressort-il pas une frappante analogie avec des révolutions séparées de nous par un

passé plus court, avec celle de 1789, par exemple? Ce Marcel, jacobin du 14e siècle, tout plein de cette faconde révolutionnaire qui a fait la gloire de Robespierre; jetant devant lui les mots de philanthropie et de patriotisme, comme des brandons qui allaient allumer dans le cœur du peuple le feu de la haine et de la vengeance; parodiant les tribuns de Rome et attaquant, avec toute l'emphase de la démagogie, des abus qui n'existaient pas ou qu'il exagérait; accusant des maux qu'il avait causés la royauté qu'il voulait détruire, sacrifiant tout à la funeste ambition dont il était dévoré; souillant de ses lâches insultes les choses les plus sacrées, et osant aller chercher jusqu'aux pieds de son roi les nobles victimes qu'il avait désignées à la rage de ses séïdes; puis décimant le peuple par le peuple et les factions par les factions; régnant par la terreur et l'anarchie, et les pieds dans le sang proclamant le règne de la justice et de la vertu; succombant enfin, renié par

ceux-là même qui l'avaient fait presque roi, et mourant assassiné par ceux qu'il avait formés et encouragés à l'assassinat ; Marcel n'est-il pas le type de cette démocratie cruelle qui a produit tant de crimes et de lois absurdes? Ne retrouve-t-on pas dans ces deux époques séparées de cinq siècles le même entraînement aveugle qui soulève la lie du peuple avec de vaines paroles qu'il ne comprenait pas ? Ne sont-ce pas les mêmes hommes, payant leur sinistre popularité du sang le plus pur et le plus précieux, prêchant l'insurrection comme un devoir, et brisant tout pour parvenir à leurs fins, dût l'État périr tout entier sous les ruines du trône et des lois? Oui, Marcel esclave complice d'un prince ambitieux, tribun fougueux et insolent, ennemi de la royauté parce qu'il voulait sa puissance, a revécu dans les conventionnels et a trouvé des imitateurs dans le siècle dernier.

Et à côté de lui, ce roi de Navarre, usurpateur hypocrite, despote qui osait parler de

liberté, assemblage monstrueux de vices, qui prônait la vertu, courtisan du peuple qu'il flattait pour l'asservir, dissipateur et débauché qui parlait de réforme et de justice. N'y a-t-il pas une affreuse ressemblance entre lui et cet autre prince qui se faisait appeler *Égalité*, ennemi ardent de sa famille dont il convoitait les dépouilles, lâche agitateur du peuple dont il excitait les excès et soudoyait les fureurs; votant la mort de son roi, de son ami, de son bienfaiteur, en disant de sang-froid qu'il obéissait à sa conscience, espérant sans doute trouver un trône au bout du flot de sang par lequel il était emporté et n'y trouvant qu'un échafaud!...

A ces sanglantes analogies, nous ajouterons encore l'épisode de la Jacquerie (1) qu'on peut

(1) L'origine du nom de *Jacquerie*, qu'on donne à la guerre d'extermination qui eut lieu en juin 1358, est expliquée diversement par les auteurs : les uns croient que le chef des paysans s'appelait *Jacques Bonhomme*; les autres prétendent que le mot est venu de la *jaque* ou *jaquette* villageoise; enfin, le second continuateur de

considérer comme la conséquence des déclamations de Marcel : ces paysans aveuglés qui se ruaient sur les châteaux des seigneurs pour y semer l'incendie et la mort, qui s'ameutaient au cri de liberté, ne voyant dans ce mot qu'un signe de rage et de vengeance, et criant partout sur leur passage : « Mort aux nobles et à leur race ! Voyez-vous ces châteaux, le séjour et le rempart de la tyrannie ! C'est de là que tombent sur nous les impôts, les corvées, les prises, les bannalités, les servitudes, et les outrages, et les vexations ! C'est là qu'est amassé le fruit de nos sueurs, la dépouille de nos familles, le trésor de leurs rapines ? C'est là que par leurs fêtes ils insultent à nos misères ! Que nos pelles, nos pioches et nos faux, qui servaient à travailler pour eux, servent aujourd'hui à les punir ! Pillons leurs

Nangis affirme que le mot vient de ce que les seigneurs avaient coutume de désigner les paysans sous le nom de *Jacques bons hommes*, et cette opinion nous paraît la plus vraisemblable.

richesses, c'est notre bien; détruisons leurs châteaux, égorgeons-les avec leurs femmes et leurs enfans sans qu'il en échappe un seul; c'est le moyen de nous affranchir et de délivrer le royaume. Quand les mauvaises herbes étouffent le bon grain, nous les brûlons et nous retournons la terre avec le hoyau. De même que nos tyrans et tout ce qui leur appartient périssent par le fer et par le feu, périsse quiconque ne s'accordera pas avec nous pour exterminer leur race maudite! »

Eh bien! tout cela ne rappelle-t-il pas les sanglantes saturnales de 1793! On le voit là comme du temps de Marcel, le peuple excité par des provocateurs devenait entre leurs mains un instrument de destruction, et payait de son sang les folies cruelles des factieux; mais la Jacquerie fut une leçon inutile pour la France, puisqu'après elle nous eûmes encore la Ligue, la Fronde et la République! Il semble qu'il soit dans la destinée des peuples d'être éternellement le jouet des *réformateurs*, et d'aller

sans cesse au devant des malheurs qu'entraînent toujours les révolutions. Ah! si ces souvenirs avaient été mieux gravés dans nos esprits, quelles catastrophes ne seraient pas écrites dans le livre de notre histoire ! Quelle puissance et quelle grandeur auraient pu être acquises avec le sang qu'elles ont coûté !

Mais détournons les yeux de cet effrayant tableau ; laissons là Marcel et tous les conspirateurs du XIVe siècle pour dire quelques mots de ceux qui, au XVe, désolèrent encore la France.

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHARLES VII.

Troisième Époque.

CHARLES VII.

Tant que la sagesse de Charles V et le courage de Duguesclin présidèrent aux destinées de la France, les Anglais, chassés de toutes nos provinces qu'ils avaient envahies, renonçaient enfin à l'espoir d'une conquête pour laquelle ils dépensaient depuis tant d'années toutes leurs armées et tous leurs trésors : à l'intérieur le peuple, oubliant ses malheurs dans le repos d'un règne sage et glorieux, n'avait d'enthousiasme et d'amour que pour les

vertus du roi qui avait fermé les plaies de l'État, et d'admiration que pour le grand homme que la Providence avait mis à la tête des armées françaises. On devait croire alors que le temps des révolutions était passé, et que le trône de saint Louis était devenu inaccessible aux orages; et cependant le moment était proche où la monarchie nationale, battue de si cruelles tempêtes, allait passer par une des plus rudes épreuves qui l'aient jamais menacée.

A l'avénement de Charles VI, les Anglais ranimèrent les factions éteintes, envahirent de nouveau la France où ils trouvèrent des appuis tantôt dans la maison de Bourgogne et tantôt dans la maison d'Orléans.

Prévoyant les désastres de la France s'il venait à mourir et qu'il laissât un roi mineur, Charles VI rendit, après la perte de la bataille d'Azaincourt, et comme pour opposer une digue salutaire aux malheurs que l'avenir pouvait enfanter, une ordonnance qui, après avoir confirmé la déci-

sion de Charles V, fixe à quatorze ans la majorité des rois de France, et porte que : *Lorsque le roi montera sur le trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera réputé pour roi et le royaume sera gouverné par lui ou en son nom par le plus proche de son sang* (1).

(1) C'est à cette ordonnance qu'obéit sans doute le régent de Louis XV, qui se conduisit d'ailleurs fort mal, car le traité de la *triple alliance*, signé à La Haye, a été évidemment conclu dans des vues d'ambition; de plus, il eut de grands vices, et c'est peut-être à sa débauche ignoble, à son anglomanie et à sa coupable amitié pour Law que nous devons la plus grande partie de nos malheurs passés. Cependant l'histoire juste et équitable rapporte avec joie le désintéressement honorable qu'il a montré en résistant aux perfides insinuations de Dubois et de lord Stanhope qui l'encourageaient à se faire roi de France. Aussi, le 16 février 1724 fut un jour de gloire et de triomphe pour le duc d'Orléans : après avoir dirigé les affaires de l'État pendant la minorité du roi, il rendit intact, à la France, le dépôt qui lui avait été confié, et les Français furent heureux de voir que les idées d'usurpation qu'on lui avait supposées étaient mensongères, et qu'il n'avait pas consenti à s'asseoir sur un trône dont il n'était séparé que par un enfant de dixans.

Ce qui avait fait naître les soupçons et ce qui les augmentait, surtout dans les derniers temps, c'est que le duc d'Orléans laissa écouler quelques jours avant de

Tous les malheurs semblaient fondre à la fois sur le royaume. Charles VI n'avait ni assez d'énergie, ni assez de puissance pour s'opposer

reconnaître la majorité de son pupille. Alors les avis furent partagés; les uns lui attribuaient le désir de vouloir mettre sur sa tête la couronne de France, et ceux qui avaient peine à croire à une semblable trahison, disaient qu'il attendait que Louis XV eût atteint vingt-deux ans, âge de la majorité de nos rois sous les deux premières races, ou bien vingt-un ans, âge où Blanche de Castille remit à saint Louis les rênes du gouvernement; mais le 16 février fit cesser toutes ces incertitudes. Dès le matin, le duc d'Orléans se rendit chez le jeune roi pour lui rendre hommage de premier sujet, et, après avoir fait assembler les grands et hauts dignitaires de l'État, il dit :

« Sire,

« Nous sommes enfin arrivés au jour heureux qui faisait le désir de la nation et le mien. Je rends à Votre « Majesté le royaume plus tranquille que je ne l'ai reçu, « et, j'ose le dire, plus assuré d'un repos durable. Dieu « a béni mes soins et mon travail, et je n'en demande « d'autre récompense que le bonheur de vos peuples. »

Le garde-des-sceaux répondit :

« Le roi et la patrie doivent des remercîmens « à M. le duc d'Orléans; il a mis sa grandeur à s'ou-

aux envahissemens de l'Angleterre : nos armées étaient détruites, la nation était abattue et attendait dans le découragement une catastrophe ou un triomphe inespéré, et partout nos ennemis commandaient en maîtres. Ce torrent destructeur que nul obstacle n'arrêtait avait passé sur toutes nos villes, laissant partout des traces ineffaçables et terribles de son passage. Au dedans les Bourguignons et les Orléanistes divisaient encore la France affaiblie sans ressource par ces factions. Peut-être ces partis ne prétendaient-ils pas au trône, mais, par leur défection, ils en abaissaient les degrés à Henri V, roi d'Angleterre. Dès lors

« blier lui-même, à être utile autant qu'il a pu, sans « songer à se rendre nécessaire au-delà du temps marqué pour son administration, à n'en remporter que la « gloire et la fidélité de ses services, à remettre enfin le « dépôt tel qu'il lui avait été confié. »

Les historiens, les poètes et les peintres ont applaudi, chanté et reproduit cette belle action du régent, qui a préféré la reconnaissance de la postérité à la triste conquête d'une couronne sur un enfant de quatorze ans !

tout sembla perdu, et l'on put prévoir l'instant où la nationalité française devait périr. Isabeau de Bavière, la trop célèbre épouse de Charles VI, livre Tours et Paris aux ennemis; elle force le dauphin (depuis Charles VII) à se retirer à Poitiers où il transfère le parlement et prend la qualité de régent, pendant que de son côté le roi d'Angleterre prenait aussi ce titre et y ajoutait celui d'héritier du royaume et de la couronne de France.

Ainsi, maîtresse de Paris et de la presque totalité de la France, l'Angleterre semblait arrivée au but de ses longues aggressions : le descendant de Guillaume-le-Conquérant touchait de sa main teinte du sang français cette couronne de France que son orgueil avait rêvée; et, comptant les jours de vie que le Ciel pouvait encore donner à l'infortuné Charles VI, il entrevoyait déjà l'instant où il irait de Notre-Dame se faire proclamer, aux acclamations du peuple, légitime possesseur du sceptre de saint Louis! Et sans doute cet espoir devait

lui paraître fondé, car quels ennemis avait-il désormais à craindre? Quelle main était assez puissante pour renverser son usurpation, et pour le chasser de Paris qu'il appelait *sa capitale* (1)? Oui, tout devait paraître perdu, et la France désarmée et désunie ne pouvait plus espérer que dans la protection du Ciel : ce secours ne lui a pas manqué.

C'est au milieu de ce désastre toujours croissant que mourut Charles VI : ce roi sans couronne, abandonné de tous, n'emporta au tombeau les regrets d'aucun ami, et tel était le dénûment dans lequel il était plongé, telle était aussi l'indifférence du peuple, que le parlement fit vendre les habits de ce roi de France pour payer son convoi. Quand il fut déposé dans la tombe, ses serviteurs et officiers

(1) Si la centralisation avait existé du temps de Charles VII, c'en était fait de notre dynastie nationale puisque Paris était au pouvoir des vainqueurs ; ce seul fait suffirait pour démontrer la nécessité de la liberté des communes et des franchises provinciales.

tournèrent vers la terre leurs verges et leurs masses d'armes, et le hérault cria : *Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre !*

Henri V suivit de près sa victime, et il ne porta que peu de jours la couronne de France, comme si le Ciel se fût empressé de punir son usurpation ; Henri VI lui succéda, et alla en grande pompe se faire couronner à Notre-Dame de Paris. Cette cérémonie fut des plus brillantes, et la populace parisienne ne manqua pas à son rôle ordinaire : elle célébra, par des fêtes, l'avénement au trône du plus cruel ennemi de la France.

Le dauphin avait moins de vingt ans lorsqu'il apprit la mort de son père. Il était au château d'Espailly en Auvergne. Le lendemain, après avoir entendu la messe, il s'habilla de noir, puis il fit déployer la bannière aux fleurs-de-lis d'or. Une douzaine de serviteurs crièrent *Vive le roi !* et ce fut toute la cérémonie d'inauguration du nouveau monarque.

Charles VII était bien l'héritier légitime du

trône de France, mais la France lui manquait presque en totalité, et on ne le désignait que sous le nom de *roi de Bourges*, parce qu'il ne possédait guère que cette ville du Berri et quelques autres çà et là en Auvergne. Il faut joindre au désolant tableau de l'invasion anglaise triomphante celui plus grand encore de la division qui régnait parmi les défenseurs de Charles VII, qui étaient partagés sur les moyens d'arriver au même but. Quant à Paris, cette *fabrique perpétuelle de révolutions*, comme l'a appelée spirituellement le chevalier de Bouffret, le roi d'Angleterre y avait établi le siége de son gouvernement, son parlement et ses juges : les Parisiens lui prodiguaient les soins les plus affectueux, ils couraient devant sa voiture en criant : *Vive le roi!* afin d'obtenir un dédaigneux salut de vainqueur.

Peu de temps après la proclamation d'Espailly, il y eut quelques mouvemens à Paris en faveur de l'héritier légitime du trône de France; mais ils furent réprimés, et les auteurs

furent poursuivis et persécutés par la police nombreuse et largement payée de l'usurpateur; dans un seul jour il en fut pendu cent vingt-cinq aux halles, et l'on en jeta un grand nombre dans les cachots. Tant de cruauté devait avoir un terme; l'injustice ne règne éternellement dans aucun pays du monde, et un secours inattendu vint retirer la France de l'abîme où l'avaient plongé ses ennemis du dehors et du dedans : pour vaincre Anglais et Français, rebelles ou ennemis, il aurait fallu d'innombrables armées : Dieu n'envoya qu'une femme; une simple bergère échangea sa houlette contre l'épée du tombeau de sainte Catherine de Fierbois, et la France fut sauvée!

L'histoire de Jeanne d'Arc est devenue populaire : qui ne connaît le courage divin de cette femme qui seule osa arborer la bannière nationale sur les ruines de la monarchie? Qui ne connaît ses étonnans faits d'armes? Inspirée du Ciel, elle sut faire partager son enthousiasme

à la nation! forte et invincible, elle couvrit de son courage et de son bouclier la royauté chancelante de Charles VII! Mais cette brillante page de nos annales est écrite dans tous les cœurs, et doit rester livrée aux méditations de la conscience comme un saint mystère qu'il n'est donné à aucune intelligence humaine d'expliquer. Il n'a rien manqué à cette héroïne pour mériter le nom de sainte; car sa vie, consacrée à une grande mission, à l'apostolat politique, fut couronnée par la palme du martyre!

« On trouve dans le caractère de Jeanne d'Arc, dit M. de Chateaubriand dans ses *Études historiques*, la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme, l'inspiration de la sainte, le courage de l'héroïne. » Elle avait reçu, disait-elle, mission de faire lever le siége d'Orléans et conduire Charles VII se faire sacrer à Reims, et elle avait été inspirée par saint Michel qui protége la France (1).

(1) Le duc de Bordeaux est né le jour consacré par les Français à saint Michel, et, comme Louis XIV et Philippe-Auguste, il s'appelle Dieu-Donné.

Une femme paraît, une vierge, un héros :
Elle arrache son maître aux langueurs du repos.
La France qui gémit se réveille avec peine,
Voit son trône abattu, voit ses champs dévastés,
    Se lève en secouant sa chaîne,
Et rassemble à ce bruit ses enfans irrités.

    Qui t'inspira, jeune et faible bergère,
    D'abandonner la houlette légère
    Et les tissus commencés par ta main?.....
    Qui t'inspira de quitter ton vieux père,
    De préférer aux baisers de ta mère
    L'horreur des camps, le carnage et la mort?

C'est Dieu qui l'a voulu, c'est le Dieu des armées,
Qui regarde en pitié les pleurs des malheureux ;
C'est lui qui délivra nos tribus opprimées
    Sous le poids d'un joug rigoureux ;
C'est lui, c'est l'Éternel, c'est le Dieu des armées !

    Aux yeux d'un ennemi superbe
    Le lis a repris ses couleurs ;
    Ses longs rameaux courbés sous l'herbe
    Se relèvent couverts de fleurs.
Jeanne au front de son maître a posé la couronne.....

Ainsi tout prospérait à son jeune courage.
Dieu conduisit deux ans ce merveilleux ouvrage.
    Il se plut à récompenser
Pour la France et ses rois son amour idolâtre,
Deux ans il la soutint sur ce brillant théâtre,
Pour apprendre aux Anglais, qu'il voulait abaisser,

Que la France jamais ne périt tout entière,
Que, son dernier vengeur, fût-il dans la poussière,
Les femmes, au besoin, pourraient les en chasser.....

Silence au camp! la vierge est prisonnière;
Par un injuste arrêt Bedfort croit la flétrir :
Jeune encore, elle touche à son heure dernière...
Silence au camp! la vierge va périr.

Ah! pleure, fille infortunée!
Ta jeunesse va se flétrir
Dans sa fleur trop tôt moissonnée!
Adieu, beau ciel, il faut mourir.

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs.

Que sur l'airain funèbre on grave des combats,
Des étendards anglais fuyant devant tes pas,
DIEU VENGEANT PAR TES MAINS LA PLUS JUSTE DES CAUSES!
Venez, jeunes beautés; venez, braves soldats;
Semez sur son tombeau les lauriers et les roses!
Qu'un jour le voyageur, en parcourant ces bois,
Cueille un rameau sacré, l'y dépose, et s'écrie :
« A celle qui sauva le trône et la patrie,
Et n'obtint qu'un tombeau pour prix de ses exploits!» (1)

(1) Ces vers sont de M. Casimir Delavigne. Nous nous empressons d'indiquer leur source, car, à cet éloquent plaidoyer en faveur du lis national et *de la plus* JUSTE *des causes*, on ne devinerait sans doute jamais le chantre de la révolution de juillet!

L'épée de Jeanne d'Arc avait montré à la France que ses tyrans n'étaient pas invincibles : sa vie dépensée en peu de jours, mais marquée par de grandes et nobles victoires, avait été le premier coup porté aux Anglais! Sa mort ne leur fut pas moins funeste. L'assassinat de la vierge d'Orléans réconcilia beàucoup de Français qui s'associèrent pour venger sa mort ; et depuis ce moment l'usurpateur n'éprouva plus que des défaites. Le roi, dont le courage avait été rélevé par le noble exemple de Jeanne d'Arc, déployait autant d'énergie qu'il avait montré de faiblesse! Et il fut bien secondé, car aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avaient pas besoin d'ordre pour entreprendre. L'indignation contre l'usurpateur les enflammait tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontraient comme de concert sur le chemin des conquêtes. La Hire, Dunois, Richemont et Xaintraille firent merveille. Leurs troupes

s'emparèrent successivement de plusieurs villes importantes dont la conquête fit présager la reddition prochaine de la capitale qui coûta moins que celle d'une petite ville de province; car les Parisiens étaient fatigués des factions et se trouvaient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. « Les Parisiens, dit Mézerai, comparant l'orgueil et la mesquinerie de l'usurpateur avec la magnificence de leurs rois légitimes, ne pouvaient plus le souffrir. » Ils souhaitèrent de secouer le joug illégitime; l'occasion se présenta bientôt; elle attendait à la porte du repentir.

Une nouvelle déroute des Anglais et la prise de Chartres mirent les Parisiens en contact avec leur roi; et dès lors l'usurpation fut vaincue, quelques uns d'entre eux allèrent lui faire des propositions qui tendaient à obtenir une amnistie générale pour leurs concitoyens et la confirmation de leurs priviléges.

Tout fut accordé par le roi, et le 13 avril

1436, il entra dans Paris. Quand il fut dedans, le peuple se mit à charger les Anglais de tous côtés, criant! *A la queue, à la queue!* Il en fut assommé un grand nombre par les rues, le reste se sauva à la Bastille où il fit sa composition. Quant au roi, il fut accueilli par les Parisiens avec des démonstrations du plus sincère attachement. Les habitans étalèrent pour le recevoir toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. Mais Charles était moins touché de ce luxe que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux. Les Parisiens étaient heureux de revoir leur prince légitime après vingt années d'absence, pendant lesquelles ils eurent tant à souffrir; leurs transports allaient jusqu'à l'ivresse, et le roi se rendit aussitôt à la cathédrale pour remercier Dieu d'avoir rendu la paix et le bonheur à la France; il fut reçu par l'évêque de Paris qui lui fit jurer de tenir *loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devait;* il le jura et il tint sa parole.

« Charles VII, dit Anquetil, a mérité dans l'histoire le titre de *victorieux* et de *restaurateur de la France.* Il la trouva envahie, et il la reconquit; en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffrait des abus introduits dans le clergé, le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs, et, par l'établissement de la *pragmatique*, il rappela les anciens canons, garans des libertés de l'Église gallicane. Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois il en établit sans le secours des États-Généraux (1), mais non sans le con-

(1) On ne saurait trop louer Charles VII de cet acte de pouvoir absolu, car c'était pour créer et solder une milice patriotique et pour pourvoir, à toujours, à sa subsistance. Comines et Mably s'élèvent contre cette mesure qui me semble pourtant fort sage; car il faut que l'administration et l'armée subsistent et soient

seil des grands et l'assentiment des principaux du peuple. Aussi les leva-t-il sans éprouver des contradictions, parce qu'on était persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles VII était civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimait la magnificence, goûtait singulièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il aurait préféré d'être un particulier heureux.»

Le président Henault dit que *Charles VII ne fut que le témoin des merveilles de son règne.* Si le fait était vrai, il prouverait davantage l'intervention de la Providence dans les affaires de ce pays. Les Français ne doivent donc

indépendantes de tout ce qui peut arriver; autrement, une assemblée de factieux, en votant un refus général d'impôts, ouvrirait la France aux étrangers et suspendrait la marche des affaires publiques. C'est parce que Charles VII l'avait éprouvé qu'il y a apporté un remède efficace, et il faut lui en savoir gré. Que le superflu du gouvernement soit sévèrement réglé, rien de mieux, mais il lui faut au moins le nécessaire, il faut qu'il vive.

jamais s'étonner de tout ce qui se passe autour d'eux ; ils doivent admirer les voies providentielles et *laisser passer la justice de Dieu.*

Maintenant si l'on cherche une cause à la révolution qui s'est opérée sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, et qui a failli faire de la France une province anglaise, on la trouve dans les déchiremens intérieurs produits par les factions. La féodalité, avec son cortége de grands seigneurs, avait suscité de grandes ambitions, qui tantôt se combattaient entre elles, tantôt se liguaient contre la suzeraineté royale, et tendaient toujours à diminuer et à affaiblir la puissance des rois. Cet affaiblissement devint tel, que ces nobles gouverneurs de provinces osaient convoiter la couronne qu'ils avaient avilie et dégradée. De là naquirent tous les malheurs de la patrie ; de là naquit aussi pour l'étranger le désir de profiter de ces divisions et de conquérir un royaume qui leur paraissait une proie plus facile. On a vu quelles conséquences pro-

duisirent ces factions : la France décimée, appauvrie, mutilée honteusement, vit un roi d'Angleterre s'asseoir tranquil'ement, insolemment sur le trône de ses princes légitimes, tenir cour dans Paris, et faire peser son joug sur ses habitans qu'il appelait ses sujets; mais ce que l'histoire rapporte avec peine, cette usurpation dura plusieurs années, et la race des Lancastre put croire un instant qu'elle était scellée à jamais sur le trône de France; aussi cette révolution qui, cependant ne nous offre pas comme le règne de Charles V, le tableau désolant des luttes démocratiques et de l'anarchie civile, est peut-être une des crises les plus terribles qu'ait subies la monarchie. Mais née des excès de la féodalité et de l'ambition des Anglais, elle ouvrit le règne de Louis XI qui chassa les Anglais et détruisit la féodalité; et Louis XI est le premier des rois de la troisième race qui ait construit le grand édifice monarchique sur une base solide et complète.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

HENRI IV.

Quatrième Epoque.

HENRI IV.

De toutes nos crises politiques, la Ligue fut sans contredit la plus sérieuse, la plus opiniâtre et la plus longue parce que la religion en était le prétexte; mais comme dans toutes celles qui l'ont précédée et suivie, les entreprises des révolutionnaires et des ambitieux qui la dirigeaient échouèrent contre les décrets de la Providence qui veille sur la patrie

de saint Louis. Cependant rien ne fut épargné par les Ligueurs pour perpétuer leur usurpation : réunions secrètes, comité-directeur correspondant avec les provinces, *pacte d'union*, le drapeau national échangé contre l'étendard de la révolte, guerre civile, assassinats, barricades, famine, appel aux étrangers, déclaration pour que les princes de la maison de Bourbon soient déchus du droit de succession à la couronne de France, exil et emprisonnement des hommes les plus dévoués à leur foi politique et religieuse ; enfin « tous les fléaux, dit Anquetil, que Dieu envoie aux hommes dans sa colère, désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume. »

Les réformistes firent naître toutes nos discordes civiles, mais ils n'auraient jamais fait beaucoup de prosélytes sans l'importance que leur donnèrent François Ier, Charles IX, le duc de Guise par des persécutions, et Marguerite

d'Orléans par une protection toute spéciale: l'appui de cette princesse jouissant d'une grande influence à la cour, à cause des charmes de son esprit et des graces de sa personne, fut d'un grand poids dans la balance de nos destinées; son exemple augmenta le nombre de ces vaniteux novateurs qui voulaient abaisser la religion au niveau de leur intelligence pour se faire élever des autels qu'ils refusaient à Dieu.

Quand un mal-entendu amena la journée des barricades, le duc de Guise acquit une grande influence; en quatre heures, toutes les rues de Paris étant fermées par des chaînes, des tonneaux remplis de terre et des monceaux de pavés, Guise seul put trouver accès d'une rue à l'autre. Le roi l'appela pour faire cesser ce désordre qui mettait tout Paris en émoi et devait prouver aux provinces l'impuissance du monarque et les succès croissans de la Ligue. Le duc, pour se rendre à l'invitation du roi, sortit de son hôtel, et, comme devant un magicien, toutes les barricades s'abaissè-

rent à son approche, et se refermèrent derrière lui. Partout sur son passage, les Parisiens le saluaient et le comblaient de bénédictions, ils tendaient vers lui des mains suppliantes comme s'il eût été une divinité; on en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter les yeux. Des fenêtres, les dames jetaient devant lui des rameaux et le couvraient de fleurs en l'appelant le sauveur de la patrie. Guise, qui, comme tous les conspirateurs de haut rang, savait dissimuler, ne laissait pas éclater toute la joie qu'il éprouvait pour un pareil triomphe; il se contentait de donner des poignées de main à droite et à gauche et de dire des choses gracieuses à ceux qui étaient près de lui et de faire signe de la main à ceux qui étaient éloignés. Il arriva au Louvre entouré de cette multitude d'adulateurs dont l'enthousiasme avait enflé son orgueil et augmenté ses prétentions. Il crut alors pouvoir braver son roi et lui dicter des conditions

honteuses pour *retenir les taureaux échappés :* il demanda la lieutenance-générale du royaume avec des pouvoirs illimités, la reddition à son autorité de douze places fortes, des emplois pour tous ses amis, l'éloignement des hommes dévoués à la royauté et surtout l'exclusion des Bourbons de leur droit à la couronne de France; le duc de Guise demandait en outre que toutes ces conditions fussent ratifiées par les États-Généraux que Henri III consentirait à convoquer à cet effet. Dans le premier moment, le roi refusa tout; et quelques jours après il fut obligé de quitter Paris devant l'émeute qui mugissait chaque jour aux portes de son palais, faisant entendre les propos les plus menaçans contre sa vie et contre son autorité.

Pendant l'absence du roi, Guise prit possession en maître absolu de la capitale, et cette nouvelle usurpation de pouvoir l'affermit encore davantage dans la confiance des Ligueurs. Henri, se voyant délaissé de toutes

parts se trouva heureux d'accéder aux conditions que lui imposait son rival, et le traité, soi-disant de paix, fut signé sous le nom de *pacte d'union*. Il fut signé au nom de la Très-Sainte-Trinité, et il prescrivait comme principales dispositions que « chaque particulier « s'engageait à sacrifier ses biens et sa vie « même, pour empêcher toutes entreprises con- « traires à l'avancement de la *sainte union*, « pour contribuer d'ailleurs de tout son possi- « ble *à l'entier accomplissement des desseins « qu'elle se proposait;* que si quelqu'un des « membres de l'union recevait quelque tort ou « dommage, *quel que fût l'aggresseur, et sans « égard pour sa personne*, on n'épargnerait « rien pour en tirer *vengeance*, soit par les « voies ordinaires de la justice, soit même que « pour cela on fût obligé de prendre les ar- « mes; que si, par un malheur qu'on doit prier « le Ciel de détourner, quelqu'un des amis « venait à rompre ses engagemens, il en se- « rait puni avec la dernière rigueur, comme

« traître et réfractaire à la volonté de Dieu,
« sans que pour cela ceux qui s'emploieraient
« à la juste punition de ces sortes de déser-
« teurs pussent en être repris soit en public,
« soit en particulier; qu'on créerait un chef
« de l'*union* à qui tous les autres jureraient
« une obéissance aveugle et sans bornes; que
« si quelqu'un des particuliers manquait à son
« devoir ou faisait paraître de la répugnance
« à s'en acquitter, le chef serait le seul maître
« d'ordonner de la peine que sa faute aurait
« méritée; que dans les villes et à la campagne
« tout le monde serait invité à se joindre à la
« *sainte union;* qu'en y entrant on s'engage-
« rait à fournir dans l'occasion de l'argent,
« des hommes et des armes, chacun selon son
« pouvoir; qu'on regarderait comme ennemi,
« quiconque refuserait d'embrasser le parti de
« la Ligue, et que le commandement seul du
« chef de l'*union* autoriserait à lui courir sus à
« main armée; que si entre les *unis* il arrivait
« des querelles, des contestations ou des pro-

« cès, le chef seul en déciderait, sans que pour « cela on pût recourir à la justice ordinaire « sans sa permission, et qu'il aurait droit de « punir les contrevenans dans leur corps et « dans leurs biens, selon qu'il le jugerait à « propos. Enfin on avait encore ajouté que « chacun des *unis* devait prononcer le ser- « ment sur les saints Évangiles en s'engageant « dans le parti. »

Ce pacte accepté par l'autorité royale qu'il anéantissait, il ne restait plus qu'à le faire sanctionner par les États-Généraux, comme l'avait exigé le duc de Guise. Cette assemblée fut aussitôt convoquée et elle s'ouvrit à Blois le 16 octobre 1588 ; presque tous les membres qui la composaient appartenaient à la Ligue, et étaient disposés à seconder les projets ambitieux du duc de Guise : ce qui fait qu'au lieu d'apporter du soulagement aux maux du pays, ils ne firent qu'augmenter son malaise. Comme toutes les assemblées révolu-

tionnaires, elle fut impuissante à faire le bien (1).

On proposa des lois qu'on n'exécuta pas ;
De mille députés l'éloquence stérile
Y fit de nos abus un détail inutile :
Car de tant de conseils l'effet le plus commun
Est de voir tous nos maux sans en soulager un.

Cependant un membre demande qu'on adopte le PACTE D'UNION comme loi fondamentale du pays, que tous les Français lui prêtent serment de fidélité et *jurent d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse et jusqu'à la dernière goutte de leur sang au service de la Ligue* (2). Cette motion fut adoptée.

(1) En 1589, cette assemblée, qui avait reçu pour mandat de soulager les maux de la France et de soutenir l'autorité royale attaquée par les novateurs et les ambitieux, se sépara, après avoir affaibli l'autorité du roi et sans avoir fait faire un pas à la crise nationale, comme les États-Généraux de 1789. Et en 1593, la guerre civile et les proscriptions, la famine et les échafauds désolaient la France comme en 1793.

(2) Qui ne croirait entendre M. Odilon-Barrot demander « le dernier écu et le dernier enfant de la France, pour soutenir la révolution de juillet! »

Ainsi Henri III était détrôné moralement, la Ligue l'emportait et son chef ne prenait même plus la peine de cacher ses prétentions à la couronne :

Guise en ses grands desseins dès ce jour affermi
Vit qu'il n'était plus temps d'offenser à demi...
Et qu'élevé si haut, mais sur un précipice
S'il ne montait au trône il marchait au supplice.

Le danger devenant de plus en plus imminent, il fallait succomber ou lui opposer une résolution énergique et décisive! Mais Henri III, trop faible pour lutter contre l'injuste popularité de Guise, en appela de sa position désespérée aux conseils de ses serviteurs les plus dévoués. Dans un grand conseil qui fut tenu à cet effet, on délibéra sur la possibilité de détourner les coups qui menaçaient le trône. Tous furent d'avis qu'il n'y avait pas de puissance légale qui pût briser celle de Guise, et la majorité penchait à un moyen horrible, mais qu'elle croyait nécessaire, l'assassinat du sujet rebelle. Guise après avoir

avili le roi de France voulait évidemment la couronne qu'il touchait déjà de la main ; il n'y avait pas de temps à perdre. « Il est coupable, dit l'un des conseillers du roi, il faut donc qu'il soit puni ; s'il est traduit devant un tribunal quelconque, il serait acquitté et porté en triomphe, car tous les juges sont ses créatures, et le jour de son jugement sera un nouveau scandale pour la royauté ; puisqu'il est reconnu coupable, il n'y a pas à hésiter, il doit mourir. » Cet avis, le plus lâche, prévalut et le duc de Guise fut assassiné.

La nouvelle de sa mort produisit une grande consternation parmi les ligueurs parisiens. La Sorbonne fut consultée sur ce qu'il convenait de faire après cet événement, et elle décida *que les Français étaient déliés de leur serment de fidélité au roi*. Aussitôt que ce décret fut connu, le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, se per-

mit contre lui les plus grossiers outrages (1) : on semait partout la doctrine qu'Henri III était hérétique et qu'en le tuant on commettrait une action méritoire. Jacques Clément fut fanatisé par ces discours, ainsi que par les promesses scandaleuses de la duchesse de Montpensier, et Henri III fut assassiné par lui le 1er août 1589.

C'est dans ces déplorables conjonctures que Henri de Bourbon fut appelé au trône ; c'est lorsque Paris et la presque totalité de la France sont au pouvoir des Ligueurs qui ne respirent que vengeance depuis la mort de leur chef, quoiqu'il soit remplacé par Mayenne qui n'est ni moins ambitieux, ni moins despote que son frère ; c'est au milieu des feux de la guerre civile, c'est avec un parlement et des

(1) On croirait assister au sac de l'Archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la dégradation des fleurs-de-lis sur l'arc-de-triomphe du Carrousel et de tous les écussons, et voir les sales caricatures qu'on a faites contre Charles X.

autorités dévouées à la Ligue et qui avaient prononcé sa déchéance, que le jeune Henri fut appelé à régner sur les Français, par son droit d'hérédité.

Les Ligueurs n'avaient plus cependant prétexte d'exclusion contre le jeune Henri de Bourbon, dont la renommée de bravoure et de loyauté était grande, et qui d'ailleurs était innocent de tout ce qui s'était fait avant lui, car, dans notre généreux pays de France, les fautes sont personnelles, et les enfans ne sont jamais responsables des fautes de leurs pères et beaucoup des ennemis du jeune roi auraient volontiers reconnu son autorité légitime, s'ils n'avaient craint le pouvoir tyrannique *des Seize* quarteniers de Paris qui s'étaient établis en conseil exécutif et délibérant, lequel conseil retenait le peuple dans l'ignorance de sa position, espérant sans doute par là perpétuer leur usurpation. Mayenne se fit nommer généralissime des troupes et milices parisiennes,

comme Lafayette en 1830; quelques uns lui proposèrent aussi de faire proclamer la république et de s'en faire nommer le chef suprême, mais il ne voulut pas, et le 7 AOUT il fit proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon; cet honnête homme répondit à ceux qui vinrent lui proposer la couronne de son neveu :

« Messieurs, l'héritage des rois de France « se règle par des lois plus hautes que celles « dues à l'autorité changeante de quelques « gens de justice. Il n'est pas en leur pouvoir « que j'aie le droit de dépouiller Henri, mon « neveu. Il y a déjà eu du nom de Bourbon « un traître à son roi, il ne doit pas s'en ren- « contrer deux. »

Malgré ce refus du cardinal, les Ligueurs, n'osant pas encore usurper entièrement l'autorité royale, n'en persistèrent pas moins à le considérer comme roi; ils firent frapper les monnaies à son effigie, avec cette légende : *Carolus X, D. G. Francorum rex*; et ils en-

voyèrent la proclamation suivante dans toutes les villes de France, après l'avoir lue et publiée à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 8 juin 1591 :

« Sera pourveu *au roy nouvellement eslu* « d'un bon conseil, et principalement d'éves- « ques sages et craignant Dieu, et qui n'ayent « abandonné sa cause ; ensemble d'un bon « nombre de seigneurs et gentilshommes vieux « et expérimentez, et tirez, s'il est possible, des « provinces de l'*union ;* afin de rapporter les « plaintes de toutes les parties du royaume, et « donner avis sur l'occurence des affaires.

« Que si l'on trouve bon, comme il est très- « nécessaire, que l'on fasse des lois fonda- « mentales de l'État pour obvier aux maux que « nous sentons, et en garantir la postérité, les « feront jurer *au roy nouvellement eslu*, avec « les articles que les rois ont accoustumé de « jurer en leur sacre : lesquelles lois il jurera « maintenir et entretenir de tout son pouvoir ; « et à quoi il s'obligera tant pour lui que ses

« pour ses successeurs, avec la clause qu'*en*
« *cas de contravention les sujets seront dis-*
« *pensés du serment de fidélité.*

« Et afin que telles lois soient perpétuelles, « et chaque jour représentées aux yeux d'un « chacun, seront icelles inscrites en airain et « apposées ès palais des villes où il y a parle- « ment; aux provinces esquelles n'y a parle- « ment, elles seront mises en la première mais- « tresse place de la première ville de la province.

« Les Estats se tiendront, sçavoir les géné- « raux de six ans en six ans, ou tel autre temps « qu'il leur sera ordonné en la ville qu'il plaira « au prince de les assembler; *et à faute de les as-* « *sembler, s'assembleront en la ville capitale.* « Les provinciaux de trois en trois ans en la « principale ville de la province, si ce n'est que « pour la nécessité des affaires, il soit besoin « d'une convocation extraordinaire : et sans « lesquels Estats ne se pourra conclure par le « roy, de faire la guerre ou la paix, ou mettre

« tailles, subsides et impositions sur le peuple. »

Je ne prétends pas nier tout ce que peut renfermer de sage cette proclamation : je dirai au contraire qu'on y trouve d'excellens principes de gouvernement, tels par exemple, que la restriction qui défend *au roi nouvellement eslu* de frapper l'État d'impôts extraordinaires sans le consentement de la nation ; tels aussi que la demande d'une convocation d'États-Généraux tous les six ans. Cette manière d'assembler la nation me semble la meilleure, parce qu'elle a pour premier effet de produire une représentation vraiment nationale, et qu'ensuite elle peut suffire aux besoins législatifs de la nation. De nos jours, la permanence des corps délibérans et votans, sans amener de résultats meilleurs, soit comme économie politique, soit comme perfection législative, a pour dangereux effet d'entretenir les esprits dans un état constant d'anxiété qui naît de l'incessance des débats politiques, et de l'irritation qu'amènent ces discussions

sans fruit. Mais si, rendant justice à la lettre de la proclamation des Ligueurs, nous examinons sérieusement l'esprit qui l'a inspirée, on reste convaincu qu'elle n'est qu'un prétexte d'usurpation, et que les révolutionnaires de tous les temps ont toujours ainsi voilé leurs perfidies et leurs trahisons de grands mots de liberté et de bonheur du peuple, sans doute pour faire oublier à la nation les maux qu'ils avaient attirés sur elle ; car les Ligueurs n'avaient certes pas l'intention de réaliser les séduisantes promesses dont ils masquaient leurs entreprises, et ils le prouvèrent plus tard : le sort de toutes les révolutions est à peu près le même, elles meurent dans les excès où conduisent leurs principes, ou bien elles sont tuées par ces mêmes principes, si elles les oublient. J'ai signalé ce qu'il y avait de généreux dans la proclamation du 8 juin 1591, car c'était pour moi une occasion de manifester tout ce que j'éprouve de sympathie pour ce qui, dans les temps passés, me rappelle l'existence

des États-Généraux et les efforts qui ont pu être tentés dans le but de régler leur puissance. L'expérience a prouvé que ces grands corps politiques sont, parmi toutes les expressions parlementaires qui ont été essayées, les seules assemblées véritablement nationales; je partage entièrement l'avis de M. de Mably, lorsqu'il dit dans sa conclusion à ses *Observations sur l'histoire de France :*

« Qui pourrait prédire le sort qui attend notre nation? Notre siècle se glorifie de ses lumières, la philosophie, dit-on, fait tous les jours des progrès considérables, et nous regardons avec dédain l'ignorance de nos pères; mais cette philosophie et ces lumières dont nous sommes si fiers, nous éclairent-elles sur nos devoirs d'hommes et de citoyens? Quand quelques philosophes, bien différens des sophistes qui nous trompent, et qui croient que toute la sagesse consiste à n'avoir aucune religion, nous montreraient les vérités morales,

quel en serait l'effet? Les lumières viennent trop tard quand les mœurs sont corrompues. L'amour de la vérité aura-t-il plus de force que nos passions? Nous pouvons ouvrir les yeux et voir les écueils contre lesquels nous avons échoué; nous pouvons voir flotter autour de ces écueils les débris de notre naufrage; mais quelle ressource nous reste-t-il pour le réparer?

« Sans doute qu'en s'instruisant de leurs devoirs dans l'histoire, nos rois peuvent se convaincre sans peine qu'ils n'ont rien gagné à séparer leurs intérêts de ceux de la nation. Il est aisé d'apercevoir que ceux qui ont détruit les États-Généraux pour y substituer une administration arbitraire, ont été les seuls auteurs de tous les maux qui depuis ont affligé la monarchie; il est aisé de démontrer que le rétablissement de ces États est seul capable de nous donner les vertus qui nous sont *étrangères*, et sans lesquelles un royaume attend dans une éternelle langueur le moment

de sa destruction. Mais viendra-t-il parmi nous un nouveau Charlemagne? On doit le désirer, mais on ne peut l'espérer. »

S'il demeure évident que les États-Généraux sont la meilleure expression des besoins et des volontés nationales, il faut bien convenir aussi que leur influence ne peut produire d'heureux effets que dans des jours de paix et de calme ; dans les temps de révolution, ils sont plus nuisibles qu'utiles. « L'assemblée des États-Généraux, dit Du Tillet dans son *Traité de la majorité des rois*, est sainte, ordonnée pour la conférence des sujets avec leur roy, qui montrant sa volonté de bien régner, leur communique les affaires publiques pour en avoir avis et secours ; les reçoit à lui faire entendre librement leurs doléances, afin que les connoissant, il y pourvoye : ce qu'il fait par délibération de son très-sage conseil, dont il est pour cet effet assisté : et octroye à sesdits sujets ce qu'il voit estre raisonnable, et non plus. Car s'il estoit nécessaire de leur

accorder toutes leurs demandes, il ne serait plus leur roy. Autant que ladite assemblée des Estats est fructueuse quand on y tend à bonne fin, autant est-elle dommageable, s'il s'y mesle de la faction. »

Cette vérité devient encore plus manifeste, si l'on examine ce qui se passa sous la Ligue : comme à toutes les autres époques de subversion, les ambitieux voulaient s'étayer du peuple pour arriver à la toute puissance, espérant mieux réussir en associant les masses à leurs complots par les séductions de l'égalité ; alors on en appelait à la nation des renversemens auxquels on poussait les factions ; mais tout cet appareil de patriotisme s'évanouit sans qu'aucune de ces pompeuses promesses fût réalisée, et, comme toujours, la nation ne fut bientôt plus comptée pour rien au milieu de l'anarchie que les renverseurs avaient appelée à leur secours. Bientôt même, et comme cela est toujours arrivé, les facticux après avoir tout détruit, se divisèrent entre eux, et la division qui se mit parmi les Ligueurs valut plus

qu'une armée de cent mille hommes pour la cause de Henri IV. La Ligue ne formant plus qu'un parti dont tous les membres travaillaient à se perdre, les affaires du jeune prétendant devaient tous les jours se trouver dans une situation plus avantageuse, car il n'y a point de peuple qui se livre plus témérairement à l'espérance que le Français; mais en montrant le plus grand courage, aucun peuple aussi n'est plus propre à tomber dans le dernier découragement. Les succès manquaient aux Ligueurs, et, en admirant l'activité de Henri IV, ils se disposaient insensiblement à lui obéir. Mayenne, dont l'autorité diminuait de jour en jour, ruina celle *des Seize* pour paraître encore le maître de Paris; et il détruisit ainsi des ennemis d'autant plus dangereux pour le roi *qu'ils étaient vendus à l'Espagne*, dit Mably, et entretenaient dans le peuple de la capitale un reste de fanatisme qui diminuait sensiblement dans les autres ordres de la nation.

Les gens de bien commençaient aussi à sou-

haiter un avenir plus certain, Mayenne lui-même n'eût peut-être pas été fâché de composer avec le roi, sachant qu'il n'avait à en attendre que du bien pour lui et pour le pays; *les Seize* s'opposèrent à tout et la Sorbonne intervint encore pour déclarer traître à la patrie quiconque reconnaîtrait Henri de Bourbon pour roi, et ils firent renouveler le *serment* (1) au pacte *d'Union ;* on donna cette fois la plus grande solennité à cette cérémonie afin d'imposer au peuple. Mayenne n'eut plus à reculer, il marcha au devant du roi qui se dirigeait sur Paris et les deux armées se rencontrèrent près de Dreux : c'est là que se donna la célèbre bataille d'Ivri, le 14 mars 1590.

Henri de Bourbon signala le commencement

(1) Il est remarquable que les révolutionnaires de tous les temps aient voulu enchaîner leurs concitoyens par des sermens qu'il leur a fallu violer cent fois pour arriver au pouvoir : ils espèrent donc trouver plus de loyauté chez leurs adversaires que dans leur propre conscience !

de cette journée par un acte de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Ayant offensé le général Schomberg, cette vivacité lui revint en mémoire au moment du combat, et, s'approchant du général, il lui dit : « M. de Schomberg, je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière de ma vie, je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; je sais votre valeur et votre mérite, je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. » — « Il est vrai, répondit Schomberg, que Votre Majeste me blessa l'autre jour, et aujourd'hui elle me tue, car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » En effet, Schomberg fut tué en combattant vaillamment à côté du roi.

Déjà les trompettes sonnaient et les armées s'ébranlaient près de se choquer. Henri monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque, s'avance à la tête de ses troupes, et, joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, vous savez

« mes pensées et vous pénétrez le fond de mon « cœur. S'il est avantageux à mon peuple que « je possède la couronne, favorisez ma cause « et mes armes. Si votre sainte volonté en a « autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon « Dieu, en même temps que vous m'ôterez le « royaume, et que je meure du moins à la vue « de ces braves guerriers qui s'exposent pour « mon service. » Le Dieu de saint Louis entendit la prière de Henri et lui accorda la victoire. Comme on lui demandait quel nom il donnerait à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant, à lui seul en appartient la gloire. »

Après la bataille d'Ivri, Henri de Bourbon s'occupa de la réduction de quelques villes importantes, mais, s'apercevant que toutes ses conquêtes seraient inutiles tant qu'il n'attaquerait pas le foyer principal de la rebellion, il assiégea Paris, puis leva ce siége, puis il le recommença, enfin il bloqua la ville et lui coupa toutes les communications, dans l'espérance

que les Parisiens seraient forcés de se soumettre à son autorité sans effusion de sang. Mais les chefs de la Ligue tournèrent les esprits avec tant d'art et remplirent leur imagination d'un tel fanatisme que les habitans firent le serment de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que d'en ouvrir les portes à Henri, et de mourir de faim plutôt que de se rendre; ils livrèrent à l'envi leur batterie de cuisine pour fondre du canon et les plombs de leurs maisons pour faire des balles; tous s'offraient pour travailler aux fortifications, les citoyens les plus aisés payaient largement les mercenaires qui voulaient contribuer à l'ouvrage et trois fois la semaine on s'exerçait dans chaque quartier aux évolutions militaires.

Le roi, qui désirait avoir Paris par capitulation, ne pressait pas le siége, de peur de prendre d'assaut une ville dont il voulait ménager les habitans. Déjà les malheureux Parisiens n'avaient pour nourriture que les discours de leurs orateurs. A la vérité, les chefs des Ligueurs

et tous ceux qui exhortaient le peuple à souffrir courageusement les plus dures extrémités étaient abondamment pourvus de toutes sortes de provisions, mais tout le reste était réduit à manger les chevaux, les rats, enfin les animaux qu'ils pouvaient trouver : on voyait des malheureux brouter l'herbe des rues les moins fréquentées ; le pain se faisait le plus ordinairement avec du son ou avec des os de morts réduits en farine. Le jour, on était attendri par la vue des moribonds qui se traînaient dans les rues ; la nuit, on entendait des plaintes lugubres qu'ils ne confiaient qu'aux ténèbres dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts *des Seize* qui défendaient de demander la paix.

> Et la Ligue imputait des désastres si grands
> A la NÉCESSITÉ (1) : *l'excuse des tyrans.*

Henri de Bourbon faisait souvent jeter dans

(1) Il paraît que les doctrinaires ne sont pas les inventeurs de cette *nécessité* au nom de laquelle on proscrit les rois et tyrannise le peuple.

Paris des proclamations dans lesquelles il offrait une amnistie générale et peignait avec l'éloquence d'un bon roi les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale troublée par les émeutes et les intrigues de tous les partis, dévastée par les étrangers et devenue la proie d'une famine effroyable. Henri les conjurait de reprendre des sentimens plus français et de travailler enfin au bonheur et à l'avenir de la patrie... Mais l'opiniâtreté des Parisiens égalait leur misère et Henri eut plus de compassion pour leur état qu'ils n'en avaient eux-mêmes. Son bon naturel l'emportait toujours sur son intérêt particulier, et il tolérait, il ordonnait même que ses soldats vendissent toutes sortes de provisions à la ville. « Alors, dit Mézerai, on vit ce qu'on n'avait pas encore vu jusque-là, que les assiégés fussent nourris par les assiégeans. » Henri avait de plus la générosité de laisser sortir de Paris

tous ceux qui se présentaient. Un jour, ayant rencontré deux de ces malheureux, il leur donna tout l'argent qu'il avait sur lui : *Le roi est pauvre*, ajouta-t-il, *s'il en avait davantage, il vous le donnerait.*

Les royalistes qui étaient enfermés dans Paris avaient plusieurs fois excité des mouvemens en faveur du roi, mais ils étaient veillés de si près et leurs mesures étaient toujours si mal concertées, qu'ils ne tentaient jamais rien avec succès. Dans une de ces émeutes où l'on entendit crier : *La paix ou du pain*, un père et son fils furent étranglés à la même potence.

Cependant, Lyon, Bourges, Orléans et plusieurs autres grandes villes donnèrent l'exemple de la soumission à l'autorité légitime, ce qui augmenta encore la fureur *des Seize*. Mais la révolution allait recevoir un coup plus funeste que les victoires du bon roi. Henri, éclairé par de sages conseils, et touché des interminables malheurs de la guerre civile,

avait compris que ce n'était pas assez de vaincre la Ligue, qu'il fallait la rendre sans motif, et la tuer par l'inutilité. Il savait que dans la capitale, livrée à toutes les horreurs de la famine et décimée par la guerre, tous les cœurs voleraient au devant de lui le jour où ses ennemis ne pourraient plus fulminer contre lui les mots d'hérétique et de relaps, et sa grande ame, d'ailleurs convertie par l'évêque de Bourges et le cardinal de Bourbon, n'hésita pas entre une conscience encore chancelante et le bonheur de la patrie. Il résolut donc de joindre à ses droits légitimes au trône la consécration romaine, et dès ce moment il fut roi de France; le règne de la Ligue était passé.

Voici comment le *Journal de l'Étoile* rapporte la conversion de Henri IV, grand acte qui, plus que ses victoires, acheva de lui aplanir le chemin du trône :

« Le dimanche 25 juillet 1593, le roi, sur les huit heures du matin, revêtu d'un pour-

point et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noirs, assisté de plusieurs princes, grands seigneurs, des officiers de la couronne et autres gentilshommes, est allé à l'église de Saint-Denis; les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs, le peuple répétait mille fois : *Vive le roi!*

« A l'entrée de l'église était l'archevêque de Bourges, assis sur une chaise couverte de damas blanc, aux armes de France et de Navarre; le cardinal de Bourbon et plusieurs évêques, et tous les religieux de Saint-Denis qui l'attendaient avec la croix, le livre des Évangiles et l'eau bénite.

« L'archevêque de Bourges lui a demandé *quel il était;* le roi lui a répondu : *Je suis le roi.* — Que demandez-vous? *Je demande*, dit le roi, *à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine.* — Le voulez-vous sincèrement? — *Oui, je le veux et je le désire;* et à l'instant le roi s'est mis à genoux et a fait sa profession en ces termes :

« Je proteste et je jure devant la face du « Tout-Puissant de vivre et mourir en la reli- « gion catholique, apostolique et romaine; de « la protéger et défendre envers tous, au péril « de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes « hérésies contraires à icelle. »

« Laquelle profession écrite dans un papier, il a donnée signée de sa propre main. L'archevêque ayant pris ce papier lui a donné à baiser son anneau sacré, et puis l'absolution et la bénédiction; après quoi il a été conduit au chœur de ladite église : le roi s'est mis à genoux devant l'autel, a réitéré sur le saint Évangile sa profession et son serment.

« Le roi a été relevé par le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Bourges, et conduit à l'autel qu'il a baisé; puis il a passé derrière ledit autel où l'archevêque de Bourges a ouï sa confession, pendant que la musique chantait le *Te Deum*.

» Après la confession, ledit archevêque l'a

conduit sur un oratoire couvert de velours cramoisi brun, semé de fleurs-de-lis d'or, sur lequel il s'est mis à genoux et a entendu la grand' messe, célébrée par l'évêque de Nantes. A l'Évangile, le cardinal de Bourbon lui a apporté le livre des Évangiles à baiser, et le roi a été très-dévotement à l'offrande.

« Après la messe, il s'est retiré à son logis avec la même cérémonie qu'il était venu, suivi d'un peuple infini qui a crié : Vive le roi ! »

C'en était fait des menées de la Ligue et de l'Espagne ; les Ligueurs avaient défendu aux Parisiens de quitter la ville ce jour-là, et malgré cet ordre un grand nombre d'entre eux assistèrent à cette cérémonie et apportèrent dans Paris la contagion de leur bonheur. Les chefs de la Ligue sentirent alors tout le danger de leur position, et au lieu de confesser franchement leur erreur et de s'en repentir, ils redoublèrent leurs invectives et leurs efforts contre Henri,

ainsi que contre tous ceux qui osaient demander la paix. Mais le peuple n'écoutait déjà plus qu'indifféremment ces déclamations. En vain voulut-on lui persuader qu'il ne fallait faire aucun accommodement avec le roi, les douceurs de la paix lui paraissaient plus attrayantes que toutes les belles paroles de ces ambitieux.

Voyant ces dispositions, le maréchal de Brissac, que Mayenne avait chargé du gouvernement de Paris en son absence, entama une négociation secrète avec le roi. « Ce seigneur, dit Voltaire, au milieu de tant de troubles, avait d'abord eu le dessein de faire de la France une république, mais un échevin nommé Langlois, homme qui avait beaucoup de crédit dans la ville et des idées *plus saines* (1)

(1) Comme en 92, comme sous la Fronde, la république fut mise à l'ordre du jour de la France, mais comme à toutes ces époques les principes monarchiques triomphèrent parce qu'ils sont gravés, dit Jérôme Bignon, non dans le marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des Français.

que le maréchal de Brissac, le ramena à son sentiment. »

Plus les Ligueurs étaient faibles, plus ils affectaient dans les derniers temps de braver les royalistes. On les voyait marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avaient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvaient autrement en fermer l'entrée au roi de France. Les gens de bien étaient consternés, et redoutaient un coup de main de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de Sainte-Geneviève fut portée, et le 22 du même mois, à quatre heures du matin, Henri IV se présenta aux portes de Paris où il fut reconnu par M. le

comte de Brissac, et à son ordre les portes s'ouvrent et les barrières tombent. Les soldats royalistes entrent en silence, ils défilent dans les rues en bataille et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol essaya de résister, il fut aussitôt enveloppé et détruit, les autres disparurent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renfermèrent timidement dans leurs maisons. Les cris de : *A bas les Seize! Vive le roi! Vive Henri!* retentirent de tous côtés. Henri alla directement à Notre-Dame pour remercier Dieu d'avoir rendu la paix à son royaume, et il entendit la messe. Après le *Té Deum*, le monarque se rendit au Louvre où il dîna en public.

Dès l'après-midi les boutiques étaient ouvertes, et l'on travaillait dans Paris comme s'il n'eût jamais été question de guerre, et Henri ne pouvait faire un pas sans être accueilli par des acclamations universelles de *Vive le roi!* « *Je vois bien*, dit ce bon prince, que ce *pauvre*

peuple était tyrannisé. » On vit presqu'en un moment, dit Auguste de Thou, les factions éteintes, un roi légitime affermi sur le trône, la liberté publique et les lois rétablies. »

Ainsi la Ligue, après avoir assassiné un roi, allumé la guerre civile dans tout le royaume, bouleversé les lois et les fortunes, fait subir à la capitale les horreurs d'un long siége, livré la France à l'étranger, la Ligue mutilée et vaincue s'éteignit devant le seul regard du roi devenu roi catholique : cette anarchie politique et religieuse avait duré près d'un demi-siècle, et elle est un des plus grands enseignemens que l'histoire de notre passé puisse donner aux nations! Ne semble-t-il pas, quand on relit ces scènes de désolation, que la vieille monarchie française touche à sa perte et que la légitimité va être déshéritée du sceptre de St-Louis? Cependant les orages qui grondent autour du grand arbre royal passent en emportant au loin les tempêtes, et l'arbre profondément enraciné dans le sol de France reste

debout, survivant à toutes les fureurs révolutionnaires, et projetant sur la patrie sa grande ombre sous laquelle se reposent les peuples fatigués et appauvris! C'est que la Providence a marqué de son sceau cette longue race de rois, chaîne immense dont quelques anneaux ont été rompus, mais qui s'est toujours renouée, malgré les triomphes passagers des factions! C'est qu'au dessus des vaines entreprises de l'intrigue et des espérances de la révolte, il y a une pensée divine qui conduit notre histoire, et une main plus puissante que la hache révolutionnaire qui protége la monarchie nationale!

Ainsi, nous avons vu Guise adoré du peuple, porté en triomphe par les factieux en délire, et arrivant à ce degré de puissance et d'audace qu'il osait dire : *Le roi, c'est moi!* Mais Guise, tombé sous le poignard, a été bientôt oublié par ce peuple dont il était l'idole, et, malgré ses qualités brillantes, n'a laissé de souvenir que celui d'un usurpateur et d'un sujet re-

belle; après lui Mayenne, moins audacieux pourtant, rêva aussi un instant la couronne de France : qu'est-il resté de Mayenne?

Les Seize vendus à Philippe II ont appelé à leur aide l'Espagne et ses trésors; ils ont eu leurs *terreurs*, ils ont régné dans Paris et dans la presque totalité de la France ; que sont devenus *les Seize* et les armées de l'Espagne? La France, déchirée par les partis ennemis et par la guerre civile, s'est jetée dans les bras de Henri, certaine d'y trouver le repos dont elle avait besoin; pourquoi là plutôt qu'ailleurs? C'est qu'Henri IV résumait en lui l'unité nationale qui seule fait la force d'un peuple, et qu'il avait ceint au front le mot puissant : *Légitimité*. Après l'histoire de la Ligue, quel autre spectacle nous offre celle du roi populaire? A peine est-il entré dans Paris qu'il jette le pardon à pleines mains; c'est par des bienfaits qu'il se venge des crimes de ses ennemis, et Mayenne vaincu à Fontaine-Française se soumit et

Fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

En vain on demande des mesures de rigueur contre les plus coupables des révoltés; le roi a tout oublié et il efface toutes les fautes du passé en inscrivant sur le livre de cette sanglante histoire : *Amnistie à tous et pour tout*; seulement la mémoire de la réduction de Paris fut consacrée par une procession à laquelle assistèrent le roi, les cours souveraines et les corps de la ville; elle se renouvela tous les ans, le 22 mars, pour remercier Dieu d'avoir rendu Paris à Henri IV et Henri IV à Paris. Ce jeune prince, mûri par le malheur, fit oublier à ses sujets qu'il avait été leur vainqueur en devenant leur père. Ma tâche s'arrête où commence l'histoire de son règne, mais c'est la résumer en disant qu'aujourd'hui le bon Henri si long-temps méconnu et repoussé de la majorité des Français est celui de nos rois dont la mémoire est la plus chère au peuple comme elle en est aussi la plus respectée.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

LOUIS XIV.

Cinquième Epoque.

LOUIS XIV.

—

§ Ier.

Vers la fin du règne de Louis XIII, la France était épuisée par ses calamités antérieures, par sa guerre incessante contre l'Espagne, et plus encore par les symptômes de perturbation qui germaient de nouveau dans son sein. « Les calvinistes, dit Voltaire, affectaient un doute fa-

rouche et des mœurs féroces, caractère de presque tous les réformateurs ; » l'esprit de parti déchirait et avilissait la France qui, grace à Richelieu, était devenue un peu plus considérée au dehors, mais désormais il fallait plus que la politique habile de cet homme d'État pour la faire respecter, il fallait la présence d'un grand roi. Dans ces graves circonstances, Louis XIII, le 15 août 1637, mit son royaume et sa couronne sous la protection de de la sainte Vierge, et en septembre 1638 Louis XIV naquit!

Ce grand roi ne parvint pas aisément au trône de ses ancêtres; avant que le soleil brillant de son règne éclairât le monde, un orage désastreux devait éclater sur toute la France; Louis XIV trouva pour obstacles des factieux et des barricades, des étrangers avides de rapines et des ambitieux qui voulaient gouverner à sa place; de toutes parts des ennemis redoutables et des royalistes maladroits, sans oublier le duc d'Orléans qui usurpa

les droits du roi jusqu'à ce que le jeune monarque fût en âge de ne redouter ni ses amis imprudens, ni ses ennemis implacables.

C'est cette période de notre histoire, à laquelle on a donné le nom de FRONDE (1), que je vais rappeler avec quelques détails :

(1) Les partis extrêmes étaient dénommés par *Mazarinistes* et *Frondeurs ;* les premiers étaient les partisans du cardinal et de la cour ; le nom de leurs adversaires prit naissance des jeux de ces enfans qui, partagés en plusieurs bandes, se lançaient des pierres avec une fronde. L'autorité ayant envoyé des archers pour séparer ces frondeurs qui se blessaient souvent en jouant, les enfans se dispersaient pour revenir après leur départ, ou bien, quand ils se croyaient les plus forts, ils faisaient face à la garde et la poursuivaient à coups de fronde. Le flux et le reflux de ces troupes d'enfans qui tantôt cédaient à l'autorité et tantôt y résistaient, parut à un plaisant la représentation des alternatives du parlement ; il compara les adversaires de la cour à ces frondeurs enfantins et le mot est devenu historique et fut tellement à la mode que les habits, repas, équipages et bijoux, tout se fit *à la fronde ;* comme après l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, en 1652, tout se fit *à la paille ;* les hommes portaient à leur boutonnière des petites bottes de paille, et les femmes à leur ceinture ; on en attachait jusque dans

Après la mort de Louis XIII, le pouvoir suprême resta presque entièrement livré aux factions, puisque le seul ministre capable de faire respecter le trône avait précédé ce prince dans la tombe (1). La reine Anne d'Autriche,

leurs cheveux. Ceux qui évitaient cette ridicule distinction étaient accusés de *mazarinisme* et maltraités comme tels ; après la prise de l'Hôtel-de-Ville de 1789 et de 1830, on forçait aussi les passans à mettre à leur boutonnière des petits nœuds de rubans qu'on faisait payer fort cher, comme tout ce que ces deux révolutions nous ont *donné*.

(1) Après *l'attentat* de Cinq-Mars et de Thou, Richelieu fit rendre une ordonnance tellement arbitraire qu'elle faillit causer une émeute à Paris; elle contient plus de 200 articles et paraît avoir servi de modèle à toutes les lois exceptionnelles de la révolution de juillet!

Par l'article 170 il est défendu à tous les citoyens , de quelque condition qu'ils soient, de s'associer sans une permission expresse ;

L'art. 172 défend de faire des achats de poudre, de plomb, de mèches, plus que pour la défense raisonnable des maisons des citoyens;

Par l'art. 174, il est défendu de faire fondre des canons ou autres pièces, de quelque calibre que ce soit, sans une permission en forme;

à qui le roi, en mourant, n'avait laissé que des pouvoirs limités, fit casser le testament de son mari par le parlement, et cette cassation, dit un mémoire, fit généralement plaisir, car l'usage qui donne la régence aux mères des rois, depuis Blanche de Castille, est pres-

L'art. 177 défend de convoquer des assemblées publiquement ou en secret, sans une autorisation préalable;

« Défendons pareillement à tous nos sujets, sans aucune exception, dit l'art. 179, d'écrire, imprimer ou faire imprimer, exposer en vente, publier et distribuer aucuns libelles ou *écrits diffamatoires et convicieux*, imprimés ou écrits à la main *contre l'honneur et la renommée des personnes* ou contre la tranquillité de notre état. »

En rapportant ce fait, Mably indigné s'écrie : « Dans un pays où une pareille ordonnance est nécessaire, il est bien surprenant qu'on ose la donner! si elle est inutile, pourquoi la donne-t-on? »

Si cette ordonnance était arbitraire il y a plus de deux siècles et au moment où la France était menacée par des factieux grands-seigneurs, quel nom donner aux lois du 9 septembre? Les ministres du siècle des lumières sont donc plus despotes que ceux de l'*ancien régime*. Si c'est là ce que M. Guizot appelle du progrès, il n'est pas difficile.

que aussi fondamental que celui qui prive les femmes de la couronne. Mais il n'en fut pas de même de la nomination du duc d'Orléans aux fonctions de lieutenant-général du royaume; on craignait les perturbations qui semblaient devoir en être la conséquence; on craignait que l'oncle du jeune roi, si près du trône par son rang, n'ayant qu'un enfant pour obstacle, des ambitieux pour conseillers et une conscience très-faible pour appui, n'eût envie de se faire roi de France, à l'exemple de Charles-le-Mauvais et de Guise, et au préjudice du jeune Dieu-Donné, en qui la France mettait tout l'espoir de son avenir (1).

(1) Les minorités ont presque toujours été orageuses en France, mais cette fois les partisans du roi espéraient un dénoûment plus prompt et plus favorable, parce que saint Louis, Philippe-Auguste et Charles V étaient déjà sortis victorieux de l'épreuve que subissait Louis XIV et à toutes ces époques d'anxiété, on remarqua les mêmes symptômes de ruine : 1° les puissances voisines profitent de ces circonstances critiques pour rendre leur alliance indispensable; 2° les ennemis intérieurs, beaucoup plus à craindre que ceux du dehors, croient

Ce qui causait cette inquiétude, c'est que le duc d'Orléans avait été jusque-là éloigné de la cour par l'habile ministre de Louis XIII qui connaissait sans doute ses vues ambitieuses et qui le savait intrigant très-perfide; cependant ses partisans étaient moins nombreux que de coutume, car ils se souvenaient de son caractère oublieux qu'il poussa jusqu'à la lâcheté en laissant monter sur l'échafaud Cinq-Mars, Montmorenci, de Thou et bien d'autres qui avaient conspiré avec lui et pour lui; comme il abandonnait ses amis dès qu'ils étaient en danger ou qu'il n'avait plus besoin d'eux, on se souciait fort peu de le voir réussir; ces causes différentes l'éloignèrent de la cour et des clubs pendant les premières années de la Fronde. Pour se venger, le duc d'Or-

pouvoir renverser la monarchie parce que la personne du souverain est faible; ils oublient toujours que le roi représente un principe qui est au dessus de tous les incidens de règne et qui a presque toujours survécu à la démence, à la caducité et à l'enfance des rois.

léans quitta la France, et, comme son petit-fils Philippe-Égalité, il alla cabaler à l'étranger et préparer chez nos ennemis ses moyens d'attaque pour arriver à l'usurpation du trône de France.

La nation en masse voyait tous ses dangers futurs, et elle en riait comme elle rit de tout ce qui lui arrive. « On la verra s'amuser des affaires publiques, dit un contemporain, sans trop s'en occuper; se passionner pour les partis, sans s'acharner à les détruire; lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries; se faire la guerre sans se haïr; se battre avec bravoure et ne mêler aux hostilités ni atrocités, ni noirceurs; passer sans presque aucun intervalle de la tranquillité au tumulte, et de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout le temps de la Fronde, fut un état de délire. »

Ce ne fut plus, comme sous Henri IV, au nom de la religion, ni même de la politique comme sous le roi Jean, que les frondeurs le-

vèrent l'étendard de la révolte (1); cette fois, pour atteindre la royauté, c'est le ministère que l'on attaqua d'abord, et les troubles commencèrent par la demande non satisfaite du renvoi de Mazarin et par l'usurpation des chambres assemblées du parlement qui se firent constituantes et formèrent un traité d'UNION qui ne rappelait que trop les déplorables conséquences du PACTE D'UNION qu'on avait fait quarante années auparavant contre le bon Henri IV.

Nous trouvons dans un excellent ouvrage de M. le chevalier de Lourdoueix (2) les dé-

(1) *Histoire de la Restauration de la société française.*

(2) Une convocation d'États-Généraux eût sans doute mis fin à cette crise; car, aux deux époques précitées, ces assemblées nationales terminèrent la révolution. Sous le roi Jean, les États-Généraux de Compiègne condamnèrent la révolte d'Étienne Marcel, donnèrent au dauphin une armée et des subsides pour combattre la révolte et l'usurpation qui siégeaient à Paris, et, quelques semaines après, la paix fut rétablie dans tout le royaume, et le roi légitime fut replacé sur le trône de ses ancêtres.

tails suivans sur l'usurpation constituante du parlement; ces renseignemens sont aussi précieux par leur importance que par leur vérité historique :

« Il était impossible que le parlement de
» Paris se fît illusion sur le vice radical de sa
» situation, et qu'il se crût un droit quelconque
» à la réformation du royaume. Il y avait en
» France d'autres parlemens investis comme lui
» de l'hérédité et pouvant prétendre, au même
» titre, à exercer dans leurs ressorts la puis-
» sance qu'il s'arrogeait... Le parlement de Paris
» ne pouvait alléguer en sa faveur que le fait de
» sa résidence dans la capitale, mais ce fait pou-
» vait-il constituer un droit? D'ailleurs, il y
» avait dans Paris d'autres cours souveraines
» qui élevaient les mêmes prétentions : la cour

— On se souvient de ces paroles d'Henri IV aux États de Rouen, le 6 novembre 1596 : « J'ai sauvé la patrie! achevez mon ouvrage. Je ne viens pas pour vous faire approuver mes volontés, mais pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains. »

» des comptes, la cour des aides, le grand con-
» seil, et même l'Hôtel-de-Ville, se croyaient
» tout aussi fondés à s'occuper de la réforma-
» tion du gouvernement, personne n'ayant reçu
» cette mission, puisque les États-Généraux
» n'étaient point convoqués, tous les corps
» voulaient l'exercer.

» Pour suppléer par une force morale à
» ce mandat qu'on n'avait pas, les quatre com-
» pagnies souveraines résolurent de se réunir
» et de former par délégation une assemblée
» qui prît l'initiative sur les moyens de limiter
» le pouvoir royal, et de corriger les abus du
» gouvernement. Cette assemblée s'organisa
» elle-même sans titre, sans précédens, et mal-
» gré les défenses réitérées de la régente qui,
» ayant vu son autorité formellement mécon-
» nue, fut forcée d'autoriser les compagnies à
» continuer leurs travaux, « espérant du moins
» pour prix de sa complaisance, qu'on ne refu-
» serait pas de pourvoir aux besoins du trésor,
» qui devenaient chaque jour plus pressans.

» La forme qui fut suivie dans ces délibé-
» rations était elle-même une création consti-
» tuante; les quatre compagnies souveraines
» nommèrent des députés qui, réunis au nom-
» bre de soixante dans la chambre de saint
» Louis, proposaient et discutaient les mesures
» de réformation de l'État; ces mesures étaient
» ensuite portées au parlement qui leur accor-
» dait ou leur refusait sa sanction. »

Ainsi la chambre de saint Louis usurpait à la fois les droits du roi et créait un odieux monopole qui a trouvé depuis des imitateurs. Cette assemblée constituante commença par faire une espèce de charte en 27 articles qui tous tendaient plus ou moins directement à placer la royauté dans la dépendance des compagnies souveraines, sous le rapport des finances, de l'administration et du gouvernement.

» Ainsi, ajoute M. de Lourdoueix, le parle-
» ment de Paris, institué par le roi, brisa les

» traditions nationales et s'autorisa des souf-
» frances du peuple pour entreprendre une
» réforme qui ne pouvait s'effectuer que par
» le roi et les assemblées représentatives; il
» restreignait l'autorité royale, mais ce qu'il
» enlevait à la puissance ministérielle, il le
» prenait pour lui-même; il ne détruisait pas
» l'usurpation, il la partageait.

» On peut considérer les actes de la cham-
» bre de saint Louis comme la première con-
» stitution de fabrique humaine qu'on ait es-
» sayée dans ce pays ; et l'on remarquera que
» toutes celles qui ont été octroyées depuis,
» soit par la royauté, soit par des assemblées,
» sont, comme celles de la Fronde, combinées
» dans l'intérêt du monopole qui, maître du
» gouvernement, cherchait à s'y fortifier et à
» s'y défendre contre le droit commun, et à
» l'aide duquel les illusions de liberté sont
» bientôt transformées en réalités de despo-
» tisme. »

La régente refusa d'abord de sanctionner les actes de la chambre de saint Louis, parce qu'elle y lisait avec raison sa déchéance. Elle demanda ensuite de l'argent pour continuer la guerre contre l'Espagne (1). Le parlement ne voulut pas vérifier l'édit de ces nouvelles taxes demandées au nom de l'honneur français; les gros rentiers en étaient joyeux, mais ils restaient inactifs ou conspiraient tout bas dans leurs salons, tandis que le peuple hurlait et s'ameutait dans les rues. La cour resta indécise quelque temps sur les mesures à prendre. Enfin, enhardi par une brillante victoire remportée, Mazarin, convaincu qu'il

(1) L'Espagne était poussée à l'hostilité par l'Autriche qui voulait sans doute nous rendre cette puissance dangereuse, afin que la France lui permît de s'en emparer pour obtenir la paix; mais Louis XIV ne tarda pas à déjouer cette politique tortueuse en abattant les Pyrénées, d'abord pour laisser passer son petit-fils le duc d'Anjou, et ensuite pour que ces deux grandes nations catholiques pussent désormais se donner la main sur la terre et servir de contrepoids à l'influence maritime de la Grande-Bretagne.

ne fallait accuser que l'usurpation du parlement de tous les désordres de la France, résolut de faire arrêter trois des plus turbulens de ses membres : c'étaient Blancménil, Charton et Broussel. Ce coup d'État causa la plus grande perturbation dans Paris : presque aussitôt les boutiques se fermèrent, on tendit des chaînes à l'entrée des rues principales, on fit des barricades en grand nombre, et 400 mille voix crièrent : Vivent la liberté et Broussel ! A bas les ministres ! A bas Mazarin !

La nuit suivante, les principaux chefs de la révolte se rendirent chez le co-adjuteur ; on y concerta des mesures à prendre pour mettre tout Paris en armes contre la cour. Le lendemain, lorsque le président Séguier voulut se rendre aux chambres assemblées du parlement, le peuple arrêta son carrosse et il en fit une barricade qui fut bientôt suivie de quinze cents autres, qui furent établies « avec tant d'intelligence, disent les mémoires du temps, que, de l'aveu des gens de guerre, tout le

reste du royaume assemblé n'eût pas été capable de les forcer. »

Le roi ignorant complètement tous ces désordres, le maréchal de La Meilleraie courut avertir la cour de tout ce qui se passait, et, comme il insistait sur la nécessité d'arrêter la révolte qui lui paraissait très-sérieuse, la reine lui dit vivement : « Monsieur, il y a révolte à croire que l'on puisse se révolter. » Néanmoins, le combat continuait et devenait toujours plus grave quoique l'on ne comptât encore dans la classe révoltée que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans et une grande partie de la populace. Plusieurs personnes étant venues de nouveau assurer la reine de l'imminence du danger, elle chargea Gondi et La Meilleraie d'aller promettre au peuple la liberté de Broussel. Cette promesse fut accueillie avec enthousiasme, mais bientôt on s'ameuta de nouveau pour demander sa mise à exécution. Le parlement, composé de cent soixante membres, se rendit

auprès de la reine pour solliciter la même chose. Il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissemens incroyables; toutes les barricades tombèrent devant lui, comme cinquante ans auparavant elles s'inclinaient devant la majesté populaire du duc de Guise.

Au retour, il n'en fut pas de même; le peuple réclamait Broussel et l'on voulut prendre le premier président Molé en ôtage; mais ce digne magistrat opposa toujours une grande fermeté et un grand sang-froid aux aggressions de tous ses adversaires. Il s'était d'abord associé aux partisans de la révolution nouvelle, mais il s'en sépara sagement dès qu'il s'aperçut qu'elle se faisait au profit du monopole et de quelques ambitieux. Et comme une compagnie de cavaliers venait pour dégager le parlement des barricades qu'il avait vu élever avec tant de plaisir et dans lesquelles il se trouvait enfermé et menacé, un officier déguisé en maçon chercha querelle aux sol-

dats, et, soutenu par des militaires déguisés comme lui, les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau et dispersa le reste. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramassèrent par pelotons et remontèrent en foule le long de la rivière pendant que les vainqueurs de la porte de Nesle prenaient le même chemin. A la même heure, se précipitait une foule du haut du faubourg Saint-Jacques, commandée par une femme qui fit entendre le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répandit avec la rapidité d'un incendie dans le pays latin, le faubourg Saint-Marceau, Saint-Victor et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de collége, des tanneurs, des bouchers, des bateliers qui passèrent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du palais, où tout déjà était en armes. On vit un enfant de huit ans traîner une lance

pesante, en usage du temps de la guerre des Anglais; on vit des mères armer leurs enfans de poignards, leur attacher au côté de grandes épées rouillées et les envoyer au combat.

L'insurrection étant générale, le roi, âgé seulement de dix ans, fut obligé de quitter Paris, ainsi que sa mère dont on vantait les graces, l'esprit et la bonté; « la cour les suivit,
» et tous couchèrent plusieurs jours sur la
» paille, dit Voltaire, en attendant qu'ils eus-
» sent mis les diamans de la couronne en
» gage chez un usurier pour pouvoir vivre.
» Le roi manqua souvent du nécessaire; les
» officiers et gens de sa maison furent congé-
» diés parce qu'on n'avait pas de quoi les
» nourrir. En même temps la tante de
» Louis XIV, fille de Henri IV, femme du roi
» d'Angleterre, réfugiée en France, y était
» réduite aux extrémités de la pauvreté, et
» sa fille restait au lit n'ayant pas de quoi se
» chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré

» de ses fureurs, fit seulement attention aux
» afflictions de tant de personnes royales. »

Le grand Condé proposa alors l'appui de sa glorieuse épée à la cour, et le parlement osa encore soutenir la lutte contre la royauté défendue par le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Lens et de Nordlinge! Mais le prince de Conti, le duc de Longueville et le duc de Beaufort, animés par l'esprit de faction et avides de nouveautés, se rangèrent parmi les Frondeurs, et le parlement, qui avait commencé la révolte pour ne pas enregistrer un impôt de 200 mille livres demandé pour la défense de la patrie, trouva tout de suite une somme de 10 millions pour continuer la guerre civile; de plus, le 12 février 1649, il fit saisir, par un arrêt, tout l'argent des partisans de la cour, fit vendre leurs biens, et il employa les sommes immenses que produisirent ces confiscations, à lever et à entretenir douze mille hommes pour aider les Parisiens commandés par le duc de Beaufort-Vendôme qu'on appe-

lait *le roi des Halles*. Madame de Nemours nommait cette échaffourée la guerre des *pots-de-chambre*. Les Parisiens partaient en campagne, ornés de plumes et de rubans; et ils fuyaient dès qu'ils rencontraient quelques soldats de l'armée du roi. Le régiment que le cardinal de Retz avait appelé les Corinthiens, parce qu'il était archevêque titulaire de cette ville, ayant été battu, on l'appela *la première aux Corinthiens*. Mais les Parisiens réparaient tous ces petits échecs par des couplets et des épigrammes contre la cour. Les cabarets et les autres maisons de débauche étaient les tentes où l'on tenait les conseils de guerre, au milieu des plaisanteries et de la gaîté la plus dissolue. Le cardinal de Retz vint prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont il laissait voir la poignée, et le peuple de s'écrier : *Voilà le bréviaire de notre archevêque !* Enfin, en mars 1649, il vint un héraut d'armes à la porte Saint-Antoine pour signifier des propositions de la part du

roi : le parlement refusa de le recevoir en disant qu'*il était trop tard*, et la guerre continua.

A partir de ce moment, les troubles de la Fronde furent véritablement un *gâchis* presque incroyable. Tour à tour les partisans du roi se firent frondeurs et les Frondeurs se convertirent à la royauté.

On vit le parlement se séparer en deux fractions qui s'annulèrent réciproquement par leurs arrêts.

On vit Condé lui-même abandonner la cause du jeune prince, prendre la livrée des insurgés et devenir même plus révolutionnaire que les révolutionnaires, parce qu'on n'avait pas voulu donner des gouvernemens de province à tous ses partisans.

On vit le duc d'Orléans épuiser sa fortune et son crédit pour maintenir, par la force des armes, un état de trouble et de malaise qui avait sa source dans les usurpations du parle-

ment et dans la révolte triomphante et sanctionnée par Talon qui disait : *Nos armes sont légitimes!* mot fatal que, deux siècles après, l'écho répétait encore par la bouche de Lafayette !

On vit se former une nouvelle faction composée des mécontens de la cour et des mécontens des Frondeurs, à laquelle on donna le nom de *tiers-parti;* mais le temps lui manqua pour arriver au pouvoir ; l'ennui commençait à gagner les spectateurs, et les Frondeurs ayant épuisé toutes les intrigues et toutes les roueries d'habiles comédiens, il fallut arriver au dénoûment marqué par la Providence, et bien malgré eux sans doute; car, comme le disait Anne d'Autriche : « Ce ne » furent point les hommes qui redressèrent » les choses, ce furent les choses qui redres» sèrent les hommes. »

Enfin, après le fameux combat du faubourg Saint-Antoine où l'émeute, vaincue dans la

personne de Condé, fut reçue dans Paris par Mlle d'Orléans qui avait fait tirer les canons de la Bastille sur les troupes royales (1), le parlement, fatigué de la rebellion, était ramené à la restauration et devenait chaque jour plus suspect au parti de la révolte. C'est alors qu'arriva le massacre de l'Hôtel-de-Ville qui amena *le commencement de la fin* par la crainte que cet affreux événement inspira. Le 14 juillet 1652, les députés des cours souveraines s'étant assemblés à l'Hôtel-de-Ville, Condé qui visait à l'usurpation contre les magistrats qui l'avaient évoquée, fit courir le bruit qu'il y avait des *Mazarins* à l'Hôtel-de-Ville. Une populace excitée par ses agens envahit la place de Grève et mit le feu aux portes de l'Hôtel-de-Ville pour brûler les magistrats. Tous ceux qui sortirent furent égorgés. Cette émeute sanglante qui prouva aux Frondeurs qu'ils ne

(1) C'est à cette occasion que Mazarin dit, sachant que cette princesse voulait épouser une tête couronnée : « Mademoiselle d'Orléans vient de tuer son mari. »

pouvaient contenir la révolution que par l'autorité légitime, les porta à se réconcilier avec la cour. La crainte de l'anarchie ramena aussi la bourgeoisie à la fidélité envers la royauté. Il ne restait donc plus à convertir que les partisans des massacres, mais comme ils étaient en minorité, la restauration se fit sans eux.

« Depuis ce moment, dit Anquetil, tous les » jours furent marqués par des brouilleries et » des raccommodemens qui fatiguaient le duc » d'Orléans, qui impatientaient Condé, qui » donnaient au parti un air de cabale et en » dégoûtaient insensiblement les honnêtes » gens que la prévention y avait jusqu'alors » attachés. Ceux qui auparavant étaient les » plus emportés contre la cour avouaient leurs » torts. Tout le peuple se serait volontiers jeté » dans les bras de son roi. Les vœux les plus » empressés des Parisiens étaient de le voir » revenir au milieu d'eux ; ils s'étaient pas- » sionnés contre Mazarin sans trop savoir

» pourquoi (1), et ils revinrent d'eux-mêmes
» à leur devoir sitôt qu'ils eurent sous les
» yeux des exemples de soumission.

» La députation du clergé en provoqua d'au-
» tres. Les six corps de marchands envoyèrent
» à la cour des députés qui furent très-bien
» reçus et traités aux dépens du roi. Après
» eux, les colonels des quartiers, un bourgeois
» et un officier de chaque compagnie, au nom-
» bre de cent quarante-neuf, allèrent conjurer

(1) Les partis sont presque toujours injustes dans leur opposition contre les hommes d'État qu'ils veulent renverser du pouvoir. Au moment même où s'élevaient les barricades contre Mazarin, l'habile ministre répondait à ces démonstrations de haine en faisant signer, à Munster, le fameux traité de Westphalie qui mit fin à la guerre de trente ans. Par les premiers articles de ce traité, la France fut reconnue tenir en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun et la ville de Pignerol; de plus, il lui fut abandonné l'Alsace et le droit de garnison dans Philisbourg. — Mazarin exilé écrivit au roi: « Il est injuste que je ne puisse obtenir un asile dans un » royaume dont j'ai reculé toutes les frontières. »

» S. M. de revenir dans sa bonne ville. Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres, non seulement traités aux dépens du roi, mais servis par ses officiers, et visités, pendant le dîner, par le jeune monarque et le duc d'Anjou, son frère. Il faut être Français pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en apprenant l'accueil fait à ses députés, devint ivre de joie, et les Parisiens se faisaient raconter les détails, se répétaient les uns aux autres les plus petites particularités, et finissaient toujours par cette question : *Quand reviendra-t-il?*

» Le duc d'Orléans, effrayé de cet enthousiasme général, leur criait de ne pas se hâter, de lui donner le temps de terminer son traité, que leur empressement rompait toutes ses mesures. Eh! qu'importait à ce peuple détrompé l'intérêt des chefs qui l'avaient séduit et entraîné dans la révolte! Tous sa-

» vaient qu'ils n'avaient rien à craindre du ré-
» tablissement de la puissance royale, qu'il ne
» pouvait au contraire leur en revenir que de
» la sûreté et de la tranquillité.

» La partie du parlement restée à Paris, et
» l'Hôtel-de-Ville voulut aussi faire des dépu-
» tations, mais la cour tint ferme à les regarder
» comme interdites ; et, ne pouvant être reçus
» en corps, les membres se mêlèrent du moins
» parmi les autres députés. Ils annulèrent aussi
» d'eux-mêmes, ou regardèrent comme non
» avenues et sans force toutes les dispositions
» séditieuses, élections irrégulières d'un gou-
» verneur et d'échevins anti-royalistes; créa-
» tion d'un *conseil d'union;* concession du
» titre de lieutenant-général au duc d'Orléans,
» et celui de généralissime à Condé. *Gaston*
» *connut alors à quoi doivent s'attendre les*
» *sujets les plus élevés, les princes du sang*
» *mêmes, quand ils se séparent du roi. C'est du*
» *trône qu'ils tirent tout leur éclat; et s'ils ac-*

» *coutument les peuples à mépriser l'autorité,*
» *tôt ou tard ils sont punis par le mépris où ils*
» *tombent eux-mêmes.* Le duc d'Orléans avait
» peine à s'avouer cette vérité humiliante dont
» il faisait partout l'expérience; il aurait voulu
» se persuader à lui-même et persuader aux
» autres qu'il pouvait résister avec succès, s'il
» s'obstinait, et qu'il cédait par condescen-
» dance.

» Ainsi ces grands événemens qui attirèrent
» l'attention de l'univers considérés sous un
» autre point de vue, ne sont souvent que des
» comédies dont les acteurs, s'ils étaient vus
» de près, inspireraient plus de pitié que d'es-
» time.

» La Fronde se termina comme une pièce
» de théâtre. Après les incidens qui formèrent
» l'intrigue et soutinrent l'intérêt, l'arrivée du
» principal personnage opéra le dénoûment.
» Les autres disparurent de la scène, la toile
» tomba, et il ne resta plus de ces troubles

» qu'un souvenir qui fut bientôt effacé par les
» années brillantes du règne de Louis XIV. »

Le 21 octobre 1652 le jeune monarque rentra à Paris au milieu des acclamations générales du peuple. Le duc d'Orléans offrit alors de se retirer à Blois et de ne plus se mêler de rien, pourvu qu'on assurât son état et celui de sa famille par un pardon honorable. Tout ce qu'il demandait fut accordé ainsi qu'une amnistie générale ; et la charte constituante de la chambre de saint Louis, qui avait servi de grief ou d'appui tantôt à l'opposition radicale, et tantôt au parlement frondeur, fut supprimée sans qu'une seule voix s'élevât pour la défendre. Presque tous ceux qui avaient travaillé contre l'autorité de Louis XIV l'aidèrent ensuite à former le plus grand siècle qui ait jamais illustré le monde par tous les genres de gloire, et par le progrès des arts, des sciences et des lettres.

« On a remarqué avec raison, dit le prési-

» dent Hénault, que les règnes d'Auguste et
» de Louis XIV se ressemblaient par le con-
» cours des grands hommes dans tous les
» genres, qui a illustré leurs règnes; mais *on
» ne doit pas croire que ce soit l'effet seul du
» hasard,* et si ces deux règnes ont de grands
» rapports, c'est qu'ils ont été accompagnés à
» peu près des mêmes circonstances. Ces deux
» princes sortaient des guerres civiles : de ce
» temps où les peuples toujours armés,
» nourris sans cesse au milieu des périls, en-
» têtés des plus hardis desseins, ne voient
» rien où ils ne puissent atteindre; de ce
» temps où les événemens heureux ou mal-
» heureux, mille fois répétés étendent les
» idées, fortifient l'ame à force d'épreuves,
» augmentent son ressort, et lui donnent ce
» désir de gloire qui ne manque jamais de
» produire de grandes choses.

» Voilà comme Auguste et Louis XIV trou-
» vèrent le monde. César s'en était rendu le

» maître et avait devancé Auguste ; Henri IV
» avait conquis son propre royaume, et fut
» l'aïeul de Louis XIV. Même fermentation
» dans les esprits. A tant d'agitations, à tant de
» troubles intestins succède le calme que pro-
» duit l'autorité réunie ; les prétentions des
» républicains et les folles entreprises des sédi-
» tieux détruites, laissent le pouvoir dans la
» main d'un seul, et ces deux princes devenus
» les maîtres n'ont plus à s'occuper qu'à rendre
» utiles à leurs États cette même chaleur qui
» jusqu'alors n'avait servi qu'au malheur pu-
» blic ; leur génie et leur caractère particulier
» se ressemblaient encore par là, ainsi que
» leurs siècles, l'ambition et l'ardeur de la
» gloire avaient été égales entr'eux ; héros
» sans être téméraires, entreprenans sans être
» aventuriers, tous deux avaient été exposés
» aux orages de la guerre civile ; l'un et l'autre
» avaient su vaincre et pardonner : la paix les
» trouva encore semblables par un certain air
» de grandeur, par leur magnificence et leur

» libéralité; chacun d'eux avait ce goût na-
» turel, cet instinct heureux qui sert à démêler
» les hommes. Leurs ministres pensaient
» comme eux, et Mécène protégeait auprès
» d'Auguste, ainsi que Colbert (1) auprès de

(1) Colbert fut en effet un des titres de gloire de Louis XIV; on lui doit l'amélioration et le parfait équilibre de nos finances, la construction des canaux du Languedoc et de la Bourgogne, une marine florissante et respectée, des embellissemens sans nombre et l'élévation de beaucoup de monumens d'utilité publique; mais il faut le dire, Colbert administra la France pendant plus de vingt années et pendant ce temps un ministre peut concevoir un vaste plan et le mettre à exécution; mais lorsque de nos jours trois ou quatre ministères disparaissent chaque année devant les exigences les plus frivoles, comment veut-on attendre gloire et repos? Les ministres actuels ont à peine le temps de prendre connaissance des cartons et des dépêches indispensables; ils s'occupent plus de polémique que de politique, et à qui la faute? au prétendu gouvernement représentatif qui chaque année amène à Paris des ambitieux qui veulent être ministres à tout prix, et qui, comme disait Mounier, oublient leurs commettans à la vue d'un portefeuille.

Si le ministère de M. de Villèle, le Colbert de nos jours, a donné tant de prospérité à la France, c'est qu'il

» Louis XIV, tout ce que Rome et la France
» avaient de génies distingués. Enfin le hasard
» les ayant fait naître l'un et l'autre dans le
» même mois (1), tous deux moururent pres-
» qu'au même âge; et, ce qui contribue à rendre
» leurs règnes célèbres, aucuns princes ne ré-
» gnèrent si long-temps.

» Par combien de moyens il fallait que la
» nature préparât deux siècles si beaux! Le
» même fond qui avait produit des hommes il-

a pu suivre son système pendant sept années, et si la coalition de 1827 et de 1828 n'était pas venue mettre obstacle à son administration vraiment nationale et glorieuse, il y a dix ans que nous aurions la réduction de la rente dont on ne voulait pas alors et que l'on a demandée depuis; nous aurions un budget de 800 millions sans un déficit de plus d'un milliard, et nous n'aurions pas vu les révolutions et les malheurs qui ont détruit, pour bien long-temps peut-être, la fortune et le repos de la France.

(1) Auguste et Louis XIV sont nés dans le mois de septembre. C'est également dans le mois de septembre que naquit le duc de Bordeaux.

» lustres dans la guerre produisit des génies
» sublimes dans les lettres, dans les arts et dans
» les sciences. L'émulation prit la place de la
» révolte; les esprits accoutumés à l'indépen-
» dance ne la cherchèrent plus que dans les
» vues saines de la philosophie : il n'était plus
» question d'entreprendre sur ses pareils, il
» fallut s'en faire admirer; la supériorité ac-
» quise par les armes fut remplacée par celle
» que donnent les talens de l'esprit : en un
» mot, les mêmes circonstances réunies don-
» nèrent à l'univers les règnes d'Auguste et
» de Louis XIV! »

CINQUIÈME ÉPOQUE.

LOUIS XIV.

Cinquième Epoque.

LOUIS XIV.

§ II.

Je viens de montrer comment la Fronde fut conduite à refaire elle-même la restauration, après avoir usurpé les droits de la nation en octroyant une charte constituante, après avoir chassé de Paris le jeune Dieu-Donné âgé de dix ans, et après avoir installé le duc d'Or-

léans à sa place; je crois indispensable de rappeler maintenant aux Français quel usage fit le jeune roi de l'autorité que les partis lui léguèrent en expirant d'impuissance?

Sans doute Louis XIV aurait pu châtier ceux qui avaient méconnu ses droits; sans doute il aurait pu donner une sévère leçon d'obéissance au duc d'Orléans qui avait si scandaleusement abusé de sa confiance, et ces réactions eussent été applaudies par le peuple qui méprisait alors ceux qui l'avaient trompé; mais le jeune roi n'abusa pas de la victoire: comme saint Louis et Henri IV, il sut vaincre et pardonner, et tout le pouvoir qui lui fut remis il voulut l'employer à la gloire et à la prospérité de la France. Ces souvenirs historiques, en montrant ce que peut la monarchie quand elle est mise aux mains d'un homme grand et noble, rappelleront en même temps la source des droits de Charles V au trône d'Espagne, qu'il revendique actuellement

d'une manière si glorieuse en marchant sur les traces du Béarnais qui fut le père du peuple français après en avoir été le vainqueur.

Louis XIV, venant après des troubles qui avaient failli détruire la monarchie, et entouré de jeunes hommes déjà illustres, sentit qu'il devait d'abord mériter l'admiration de ses peuples, et que, pour fermer l'abîme révolutionnaire, il fallait qu'il devînt le plus grand homme de son royaume. C'est alors qu'il s'occupa de la position géographique de la France : d'un coup d'œil il vit près de l'envelopper les énormes ailes de l'aigle impériale, et la Hollande menacer nos possessions limitrophes sous le prétexte d'obtenir *une barrière ;* il vit l'Angleterre regarder avec convoitise les provinces de la Guyenne, de la Bretagne et de la Normandie, qu'elle avait possédées autrefois. N'apercevant pas la possibilité de renouveler la glorieuse expédition de Guillaume-le-Conqué-

rant, il sentit qu'en s'alliant à l'Espagne, la France ne pourrait plus désormais redouter ni l'empire de Charles-Quint ni la puissance maritime de l'Angleterre; alors il ne s'occupa plus que des moyens d'arriver à cette alliance qui devait assurer le repos de la patrie, et toute sa politique fut dirigée dans ce but.

En 1656, le roi envoya Lionne à Madrid pour demander en mariage l'infante Marie-Thérèse; en 1659, il conclut le traité des Pyrénées dans lequel se trouve accepté son mariage avec l'infante à laquelle on donna une dot de cinq cent mille écus; en 1683, le duc d'Anjou naquit, et en 1700, le 2 octobre, Charles II fit son testament en faveur de ce jeune prince. Tout cela fut l'ouvrage de la politique habile du roi de France. Quand on lit l'histoire, les événemens passent vite, et lorsqu'on en est témoin, ils paraissent toujours lents, mais les résultats n'en sont que meilleurs et plus durables.

L'Espagne envoya un ambassadeur à Louis XIV, pour lui annoncer cet événement qu'il espérait, qu'il méditait depuis cinquante ans. Cet ambassadeur, le marquis Castel Dosrios, eut, le 16 novembre 1700, une audience particulière du roi qui ne lui répondit que ces mots : « M. l'ambassadeur, *je verrai.* » « Je n'aurais jamais cru, dit ce ministre en sortant du cabinet, qu'en offrant vingt-deux royaumes, je pusse avoir pour toute réponse : *Je verrai.* »

La cour attendait avec impatience le dénoûment de cette grande affaire. Le roi, étant revenu de Fontainebleau, choisit, pour déclarer sa résolution, le jour où les ambassadeurs se rendaient à Versailles. A neuf heures et demie du matin, il fit entrer celui d'Espagne dans son cabinet et lui dit : « L'heure est venue de faire un roi. » Ensuite il appelle le duc d'Anjou qui était dans l'arrière-cabinet avec les princes ses frères : « Mon fils, lui dit-il, c'est Dieu qui vous a fait roi ; songez à le

faire régner dans les lieux où vous allez commander; et vous, M. l'ambassadeur, saluez votre roi. »

A dix heures les portes du cabinet s'ouvrirent, et tous les regards se portèrent sur Louis XIV qui, prenant par la main le duc d'Anjou, dit avec la majesté du maître de l'univers :

« Messieurs, voilà le roi d'Espagne; la nature » l'a fait, le feu roi le nomme, les peuples le » demandent, et j'y consens. Et vous, Monsei» gneur, ajouta-t-il, soyez bon Espagnol, c'est » à présent votre premier devoir; *mais n'ou» bliez pas que vous êtes né Français, souvenez» vous-en pour entretenir l'union entre les deux » couronnes; que l'Espagne et la France, heu» reuses l'une par l'autre, affermissent à » jamais le repos de l'Europe.* »

Cette scène est vraiment patriotique, et suffirait à elle seule pour faire la gloire de tout un règne.

Le duc d'Anjou, devenu Philippe V, fut proclamé roi à Madrid le 24 novembre, et il quitta Versailles le 4 décembre suivant pour aller prendre possession de ses États. La veille de son départ, Louis XIV lui remit un mémoire fait à la hâte et écrit entièrement de sa main, dont l'original se trouve encore à la bibliothèque; on y remarque les conseils suivans qui sont à la fois d'un bon père et d'un grand roi :

« Aimez les Espagnols attachés à vos cou-
» ronnes et à votre personne. Ne préférez pas
» ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux
» qui, pour le bien, hasarderont de vous dé-
» plaire. Ce sont là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets; et, dans
» cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous
» y serez forcé, et que vous en aurez bien con-
» sidéré et bien pesé les raisons dans votre
» conseil.

» Vivez surtout dans une grande union

» avec la France ; rien n'étant si bon pour nos
» deux puissances que cette *union à laquelle*
» *rien ne pourra résister.*

» Si vous êtes contraint à faire la guerre,
» mettez-vous à la tête de vos armées.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre
» plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle
» qui vous donne des temps de liberté et de di-
» vertissement.

» Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs
» soient toujours espagnols.

» N'oubliez jamais que vous êtes français, et
» ce qui peut vous arriver. Quand vous au-
» rez assuré la succession d'Espagne par des
» enfans, visitez vos royaumes.

» Je finis par un des plus importans avis
» que je puisse vous donner : Ne vous laissez
» pas gouverner. Soyez le maître ; n'ayez jamais
» de favori ni de premier ministre. Écoutez,
» consultez votre conseil, mais décidez. Dieu,

» qui vous a fait roi, vous donnera les lumières » qui vous sont nécessaires, tant que vous au- » rez de bonnes intentions. »

Lorsque Philippe V fut à Madrid, Louis XIV avait moralement vaincu l'Europe, dit un publiciste anglais. En effet, l'empereur d'Allemagne, qui comptait hériter de l'Espagne, fut désappointé, et il déclara la guerre à la France. L'Angleterre, qui voyait sa future puissance maritime balancée et ses perfides combinaisons déjouées, s'unit à l'empire et à la Hollande pour nous faire une guerre qu'on pourrait presque appeler d'extermination. Ces trois puissances coalisées signèrent le 7 septembre 1701 un traité d'alliance qui contient l'aveu suivant dans son préambule :

» La mort de Charles II doit donner l'Es- » pagne à l'empire; car *si les Français et les Es-* » *pagnols devenaient unis, en peu de temps ils* » *seraient si formidables, qu'ils pourraient aisé-* » *ment soumettre toute l'Europe à leur obéis-* » *sance et empire.* »

Le traité dit, art. 1er : « Qu'il y ait dès à présent et à l'avenir une constante, perpétuelle et invariable amitié entre sa sacrée majesté impériale, sa sacrée royale majesté de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies, et qu'ils soient tenus réciproquement de procurer ce qui leur serait avantageux, et d'éloigner ce qui leur serait nuisible et dommageable.

Art. 2. Les trois puissances contractantes, n'ayant rien tant à cœur que la paix et la tranquillité de toute l'Europe, ont jugé qu'il n'y avait rien de plus efficace pour l'affermir que de procurer à S. M. I. une satisfaction *juste* et *raisonnable* touchant ses prétentions à la succession d'Espagne.

Art. 8. La guerre une fois commencée, aucun des alliés ne pourra traiter de paix avec l'ennemi, si ce n'est conjointement avec la participation et le conseil des autres parties. Et ladite paix ne pourra être conclue sans

avoir obtenu pour S. M. I. une satisfaction *juste* et *raisonnable.* »

Louis XIV n'eut aucun égard aux menaces de ses puissans ennemis, et il fit la guerre avec constance, parce qu'il prévoyait que les résultats en seraient heureux pour la France. Il fut si souvent vainqueur, que l'Angleterre et l'empire amendèrent leur résolution *juste* et *raisonnable*, et qu'ils se bornèrent à réclamer que les deux couronnes d'Espagne et de France ne pussent jamais être réunies sur la même tête; ils demandèrent en conséquence que Philippe V renonçât à l'une ou à l'autre des deux couronnes. Alors, le 3 juillet 1712, ce prince fit la déclaration suivante à son conseil, qui fut suivie, le 8 juillet 1712, du décret de renonciation du roi Philippe à la couronne de France.

« Les instances du roi, mon grand-père, » dit-il, ont été fort grandes, à ce que dans » l'acte de renonciation je voulusse préférer la » monarchie de France à celle d'Espagne; mais

» ni ces importantes sollicitations ni la consi-
» dération de la grandeur et des forces de la
» France, n'ont pu altérer en moi la reconnais-
» sance et les obligations que j'ai aux Espa-
» gnols, de qui la fidélité a affermi sur ma tête
» la couronne que la fortune avait rendue chan-
» celante. De sorte que, pour demeurer uni avec
» les Espagnols, non seulement je préférerais
» l'Espagne à toutes les monarchies du monde,
» mais je me contenterais d'en posséder la
» moindre partie pour n'abandonner pas la na-
» tion. *Et pour preuve de la vérité de ce que je*
» *dis, et que je désire que cette monarchie soit*
» *assurée à mes descendans* (1), j'ai bien voulu

(1) C'est pour que le trône d'Espagne soit assuré à ses descendans, que Philippe V a renoncé à la couronne de France ; donc, si ses descendans sont exclus de ce royaume, ils reprennent incontestablement leurs droits sur la couronne de France ; donc, si le petit-fils de Henri IV et de Louis XIV, Charles V, ne parvenait pas actuellement à reconquérir et à pacifier l'Espagne, il pourrait redevenir premier prince du sang français. La renonciation de Philippe V n'a été faite qu'à cette condition.

» qu'ils renonçassent à tous leurs droits sur la
» couronne de France. »

L'Angleterre fut dès lors satisfaite; elle n'avait fait la guerre que pour diviser les branches régnantes de la maison de Bourbon et pour exciter de la jalousie entre la famille d'Orléans et son aînée d'Espagne, afin que la France ne pût jamais lui être redoutable. L'Angleterre, satisfaite, déposa les armes, ce qui amena la retraite de Marlborough, la victoire de Denain et la paix d'Utrecht (1).

(1) Cette paix amena les résultats suivans : Philippe V conservait l'Espagne, et il fut donné en compensation à l'Empire, le Milanais, Naples, la Sicile et d'autres îles de la Méditerranée; à la Hollande, *une barrière* pour son État; l'Angleterre prit possession de la baie d'Hudson, de l'île Christophe, et la France consentit à ce que les fortifications de Dunkerque fussent rasées. Mais comme cette concession gênait notre commerce, Louis XIV en fit construire de nouvelles à côté, et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne en ayant fait des remontrances, le roi lui répondit : « M. l'ambassadeur, j'ai toujours été » maître chez moi, et quelquefois chez les autres; ne m'en » faites pas souvenir. » Et les travaux continuèrent.

Tous ces grands événemens ne changèrent rien aux nationales volontés du roi de France de qui lord Bolingbrocke a dit : « Quand Louis XIV » fit le premier essai de sa puissance par la » guerre de 1667, s'il la trouva plus grande que » n'avaient cru ses voisins, c'est parce que » cette puissance était fondée sur les richesses » du pays, et *principalement sur le concert una- » nime de son peuple.* »

C'est avec l'or et le sang de ses enfans que la France est parvenue à abattre les Pyrénées; si aujourd'hui on veut les relever, c'est pour plaire à la Grande-Bretagne, comme l'a éloquemment prouvé à la chambre des pairs le noble marquis de Dreux-Brezé ; et comme lui je trouve cette politique anti-nationale : Villars et Catinat furent moins complaisans : ils mirent l'intérêt de la France en première ligne et tous leurs successeurs firent leurs efforts pour garder une conquête si utile à la patrie, que, pour la conserver, Louis XIV ne craignait

ni l'Europe coalisée (1), ni les remontrances de quelques peureux; il est vrai qu'il était soutenu par son peuple et qu'il le savait bien, car il écrivait un jour à Villars : « Si vous perdez la bataille, écrivez-moi, je parcourerai à cheval les rues de ma bonne ville de Paris, et je vous conduirai une armée de cent mille hommes prête à s'ensevelir avec moi sous les ruines de la monarchie. »

Voilà des paroles dignes d'un roi de France, elles retentiront jusqu'à la postérité la plus reculée ! Et c'est vraiment à regret que nous ferons remarquer la différence de conduite de ce roi de l'*ancien régime* avec celle de la révolution de juillet :

En 1830, un peuple catholique se soulève et se sépare brusquement d'un roi protestant qu'il ne considérait que comme son vainqueur;

(1) Napoléon lui-même sentit qu'il était indispensable qu'une alliance de famille existât entre la France et l'Espagne, puisqu'il fit des efforts si énergiques, quoique impuissans, pour placer son frère Joseph sur le trône d'Espagne, et par conséquent accomplir sous une autre forme la pensée de Louis XIV.

ce peuple courut au Forum et il demanda unanimement un prince français pour le gouverner; à cet effet, des ambassadeurs furent envoyés à Paris, comme sous Louis XIV; une audience solennelle eut lieu, comme sous Louis XIV. Mais la révolution de juillet, ayant peur de l'Europe, a refusé honteusement l'alliance du peuple belge qui aurait été un des plus sûrs appuis de la France, car il a nos mœurs, notre langage, nos croyances, car il a été français sous Louis XIV, français sous Bonaparte et il tient la clé d'une des portes de la France!

La Fronde se présente à nous avec des caractères qu'on ne retrouve à aucune autre époque de notre histoire : nous n'y trouvons ni la démagogie factieuse de Marcel, ni le fanatisme religieux de la Ligue, ni une invasion triomphante comme sous Charles VII; et ce sont pourtant les mêmes ambitions qui s'agitent : c'est toujours la guerre contre la royauté nationale faite par des hommes qui touchent de

près au trône ou qui veulent y parvenir; et ce qui ressort de cette crise c'est encore le caractère léger et passionné du peuple, mais aussi son fond de fidélité pour les institutions fondamentales de la France.

Quel tableau plus étonnant que celui de cette multitude en délire qui passe de l'enthousiasme à la fureur, de la colère à la joie, de la guerre à la débauche, sans autre motif qu'un vain caprice ou des inspirations d'un moment; qui rit de ses succès comme de ses revers; audacieuse jusqu'à l'impudence ou timide jusqu'à la lâcheté; répudiant aujourd'hui ce qu'elle avait épousé la veille, cruelle jusqu'à la frénésie ou généreuse jusqu'à l'héroïsme; offrant enfin, poussés jusqu'à leur dernière période, l'ensemble de tous les vices et de toutes les vertus imaginables! Cette comédie singulière, jouée par les acteurs les plus singuliers du monde, pourrait être un curieux sujet d'étude pour l'histoire; mais quand on songe que derrière cette

parade politique, il y avait des hommes qui voulaient précipiter du trône la famille de Henri IV et qui préparaient au pays les malheurs de l'anarchie, alors la Fronde n'est plus seulement ridicule, elle fait horreur! Quand, nous reportant à cette ignoble parodie, nous voyons le roi de France chassé de Paris et faisant dans une affreuse misère l'apprentissage de la royauté, quand nous voyons les massacres de l'Hôtel-de-Ville, alors on maudit ces factions, toutes plaisantes qu'elles sont, puisqu'elles ont fait du mal à tout le monde et qu'elles n'ont servi de leçon à personne.

Mais ce qui nous console pourtant au milieu du dégoût que nous inspirent les scènes de 1648 et de juillet 1652, c'est que la Fronde est une preuve de plus de cet éternel amour qui unit les Français aux principes monarchiques de notre société. D'une part, la masse des révoltés n'avait de mauvaises intentions que contre Mazarin, tandis que la minorité orléaniste seule poussait contre le trône la guerre que

l'on faisait au ministère; ensuite il est impossible de ne pas admirer l'empressement avec lequel le peuple a couru au devant de son roi lorsqu'il a enfin reconnu que lui seul pouvait faire son bonheur en assurant la paix générale.

Si la Fronde eût fait ce que nous verrons faire à 89, quelles glorieuses pages manqueraient à notre histoire! Malgré moi, ma plume court au devant des merveilles du règne de Louis-le-Grand, mais là n'est pas ma tâche, et je ne puis que saluer avec respect ce noble passé qui ombrage encore mon pays de son immense auréole de gloire; car aujourd'hui encore, nous lisons écrit au front de nos plus beaux monumens, dans ces immortelles créations que le génie du grand roi a inspirées, dans la cour des grands hommes qu'il avait créés, nous lisons tout ce qu'il y avait de grandeur et d'amour des arts dans cet enfant chassé de Paris par une populace ameutée; nous lisons dans les guerres que Louis XIV a soutenues, dans le nom des provinces qu'il a ajoutées à la France, nous

lisons tout ce qu'il y avait de puissance et de courage dans le jeune Dieu-Donné condamné à la misère par les intrigans qui agitaient la capitale et qui commandaient en despotes à presque tout le reste de la France. Mais qui pense maintenant à ces factieux en habit de soie qui faisaient de la guerre civile une occasion de débauche ? Quelle estime inspire aujourd'hui ce Gaston d'Orléans qui convoitait une couronne qu'il n'osait pas conquérir comme le duc de Guise, et qui allait mendier l'appui des étrangers pour l'aider à couronner son usurpation ? De quel respect est entouré le souvenir du parlement qui a donné au monde le scandale de ses honteuses hésitations et de ses ridicules innovations ? La Fronde a passé sans laisser de traces, et le siècle de Louis XIV a inondé le monde d'un torrent de lumière, et sa gloire est immortelle comme les monumens qu'il a produits !

SIXIÈME ÉPOQUE.

LOUIS XVIII.

Sixième Époque.

LOUIS XVIII.

§ Ier.

Je suis arrivé à une révolution si rapprochée de nous, que les blessures qu'elle a faites à la société saignent encore, et cependant son histoire, abandonnée aux passions des partis, est enveloppée d'une obscurité presque complète.

Chacun des combattans, intéressé à ce que la vérité demeure dubitative, attribue à son adversaire les malheurs, les désastres et les crimes de la lutte; et lorsqu'on remonte aux causes qui l'ont amenée on est tout étonné de ne trouver aucun prétexte raisonnable de révolution, mais seulement un malentendu dont quelques ambitieux ont profité; si les Français avaient su comprendre leurs véritables intérêts et remplir leurs devoirs, tout aurait fini avec la convocation des États-Généraux, et Louis XVI règnerait encore. On peut douter quels ont été les plus criminels, ou de ceux qui, sans vouloir détacher une obole de leurs trésors pour combler le déficit, sont restés dans un ignoble égoïsme, ou bien de ceux qui ont puni cet égoïsme par la confiscation, le meurtre, l'incendie et le despotisme. Tandis que les monarchistes attribuent la catastrophe de 1789 à l'ambition de Mirabeau, de Robespierre, de Marat et de Philippe-Égalité, les écrivains démagogiques ne manquent pas de

la faire naître des prétendus excès dont quelques rois se seraient rendus coupables ; puis ils enveloppent dans la même proscription morale toute la dynastie des Bourbons. *Si ce n'est pas toi, c'est ton frère*, est la manière très-commode dont ils motivent les usurpations et les renversemens que cette révolution a produits.

Sont-ils dans le vrai ceux qui portent si audacieusement la hache dans le pied de l'arbre monarchique ? non ; ils mentent à l'histoire, ils mentent à eux-mêmes. Sans doute Louis XIV, qui avait agrandi la France par ses victoires, avait laissé bien des plaies à fermer ; mais le temps et la paix devaient les fermer promptement, si les intérêts de la nation eussent été mieux compris et plus respectés après la mort du grand roi. Il n'en fut pas ainsi, et les ignobles débauches de la régence, en soulevant le mépris et la haine du peuple, ont préparé les longs et terribles orages qui fondirent bientôt sur l'État ! Les orgies du

Palais-Royal, les dilapidations cruelles du duc d'Orléans (1), ses folles expériences achevaient la ruine publique, et cet homme, placé par la naissance près du trône, préposé à la tutelle

(1) Dans sa 146e lettre persanne, Montesquieu fait ainsi allusion au hideux tableau de la régence du duc d'Orléans :

« J'ai vu une nation, naturellement généreuse, pervertie en un instant, depuis le dernier des sujets jusqu'au plus grand, par le mauvais exemple d'un ministre; j'ai vu tout un peuple chez qui la générosité, la probité, la bonne foi, ont passé de tout temps pour les qualités naturelles, devenir tout à coup le dernier des peuples; le mal se communiquer, et n'épargner pas même les membres les plus sains, les hommes les plus vertueux, faire des choses indignes, et violer, dans toutes les occasions de leur vie, les premiers principes de la justice, sur ce vain prétexte qu'on la leur avait violée.

» *Ils appelaient des lois odieuses en garantie des actions les plus lâches*, et nommaient *nécessité* l'injustice et la perfidie.

» J'ai vu la foi des contrats bannie, les plus saintes conventions anéanties, toutes les lois de famille renversées.

» J'ai vu naître soudain dans tous les cœurs une soif insatiable des richesses. J'ai vu se former en ces momens une détestable conjuration pour s'enrichir, non par un honnête travail et une généreuse industrie, mais par la ruine du prince, de l'État et des citoyens.

royale pour assurer le destin de la monarchie, déshonorait la couronne et frappait la monarchie au cœur. Notre royauté séculaire paraissait dès lors inévitablement entraînée à sa perte ; il eût fallu chercher un remède dans l'appel fait aux États-Généraux. Louis XV ne le comprit pas et laissa à Louis XVI le soin de rétablir les finances, d'affermir la prospérité publique et de réhabiliter la grandeur natio-

» J'ai vu un *honnête* citoyen, dans ces temps malheureux, ne se coucher qu'en disant : J'ai ruiné une famille aujourd'hui, j'en ruinerai une autre demain.

» Quel plus grand crime que celui que commet un ministre lorsqu'il corrompt les mœurs de toute une nation, dégrade les ames les plus généreuses, ternit l'éclat des dignités, obscurcit la vertu même, et *confond la plus haute naissance dans le mépris universel ?*

» Que dira la postérité lorsqu'il faudra rougir de la honte de ses pères ? Que dira le peuple naissant lorsqu'il comparera le fer de ses aïeux avec l'or de ceux à qui il doit immédiatement le jour ? Je ne doute pas que les nobles ne retranchent de leurs quartiers un indigne degré de noblesse qui les déshonore, et ne laissent la génération présente dans l'affreux néant où elle s'est mise. »

nale. La tâche était immense; mais Louis XVI, éclairé par une éducation libérale et par une conscience pure autant que par des sages conseils, sentit qu'il fallait en appeler à la nation de l'exaltation des esprits, et il assembla les États-Généraux. Il disait dans sa lettre de convocation : « J'espère procurer à la nation une » tenue d'États la plus régulière et la plus convenable, assurer aux assemblées la confiance » du peuple, d'après le vœu duquel elle aura » été formée, afin de la rendre ce qu'elle doit » être, l'assemblée d'une grande famille ayant » pour chef le père commun. »

A cette nouvelle de la convocation des États-Généraux, toute la France tressaillit de joie et d'espérance. Voici en quels termes la ville de Paris en témoigna sa satisfaction au roi :

« Sire, Philippe-le-Bel appela aux États-Généraux ses fidèles communes : il fut notre » premier bienfaiteur !

» Avec quelles tendres émotions de recon-
» naissance ne retentissent pas au fond de nos
» cœurs les noms chéris de Louis XII et d'Henri
» IV qui si souvent s'occupèrent de notre bon-
» heur !

» Vous seul, Sire, vous seul savez affermir
» ce bonheur sur une base inébranlable; c'est à
» vous seul que vos fidèles communes en auront
» l'ÉTERNELLE obligation ! et pour vous seul se
» perpétueront d'âge en âge, comme vos bien-
» faits, ces transports d'amour, de reconnais-
» sance et d'admiration que vous nous inspirez,
» et que, heureuse par vous, partagera notre
» postérité la plus reculée.

» Que les deux premiers ordres jouissent
» des honneurs ecclésiastiques et militaires, au
» moins partagerons-nous avec eux le plus beau
» de leurs priviléges, celui d'être également
» aimés et protégés par V. M., par *le père des*
» *Français et le restaurateur de la monarchie.* Si
» nous cherchons, Sire, à les égaler, c'est en pa-

» triotisme, c'est en amour pour votre per-
» sonne sacrée, et en reconnaissance pour vos
» bienfaits.

» Ah! Sire, avec quelle impatience votre
» bonne ville de Paris n'attendra-t-elle pas le
» jour heureux où ses murs pourront retentir
» encore de cris d'allégresse en revoyant ses
» libérateurs! Car nous savons, Sire, avec quelle
» généreuse sollicitude votre auguste com-
» pagne a bien voulu partager vos soins pater-
» nels pour le peuple français. Puisse-t-elle ne
» pas ignorer notre respectueuse reconnais-
» sance.

» Tels sont, Sire, les sentimens tendres et
» respectueux que viennent avec confiance dé-
» poser dans votre sein paternel et aux pieds du
» trône, vos fidèles sujets de la ville de Paris. »

En effet, quelles étaient nobles et pures les intentions de Louis XVI! Quel pas immense allait faire la liberté, quels développemens allait acquérir le bien-être du peuple français sans les ambitieux qui oublièrent leur

mandat et le serment qu'ils avaient fait à leurs commettans de maintenir de tout leur pouvoir *la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourraient leur être confiées.*

Mais il ne faut accuser ni la nation, ni Louis XVI, de tous les malheurs qui suivirent la convocation des États-Généraux. Le serment ci-dessus, prêté devant six millions de citoyens, protestait d'avance contre les parjures et les sophistes; d'immortels cahiers sont là pour l'attester. La nation désirait la réforme des abus dans le sens de la déclaration patriotique que le roi fit le 23 juin, mais elle ne pouvait pas vouloir *constituer la société française.* La France a une constitution (1). Elle ne forme

(1) Dans la préface de son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, le comte de Boulainvilliers, dont l'opinion ne peut être suspectée par nos constituans modernes, dit aussi que la France n'a pu vivre treize siècles que parce qu'elle a une bonne constitution. Voici comment s'exprime le philosophe-historien du XVIII[e] siècle:

corps de nation que parce qu'elle a une base première d'union et de gouvernement pour tous les citoyens dont sa population se compose. On ne peut concevoir l'idée d'aucune société sans une constitution qui en rassemble

« J'appelle à mon secours le souvenir des siècles passés, car il y aurait de l'aveuglement à rejeter du régime d'une monarchie les moyens qui l'ont maintenue pendant le cours de treize siècles, *pour en substituer d'autres qui n'ont rien de plus recommandable que de faciliter un pouvoir despotique*, plus convenable au génie des Persans et des Turcs, qu'*à notre constitution*. Ainsi comme il est évident que toutes sortes de lois ne sont pas bonnes à toutes les nations, puisque celles d'Athènes ou de Lacédémone, qui ont été reconnues pour des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, seraient des monstres dans notre gouvernement, et que nos usages au contraire seraient insupportables à l'Angleterre ou à la Pologne, *nous ne pouvons choisir de règle plus sûre et plus convenable à nos mœurs, que l'exemple de ce qui s'est fait et pratiqué parmi nous.* »

C'est ce que nous ne cessons de dire, nous tous qui ne voulons ni de la constitution aristocratique d'Angleterre, ni de la constitution démocratique des Américains, mais bien de la constitution nationale de la France, *de celle*

et en réunit les membres, et à laquelle se rattachent leurs devoirs et leurs droits, car l'un et l'autre sont inséparables. La société fran-

qui n'a pu vivre treize siècles que parce qu'elle est une bonne constitution.

Ce n'est pas tout. Après avoir prouvé à nos constituans modernes que la France avait une bonne constitution avant les innovations de 89, le comte de Boulainvilliers prouve encore que nos aïeux étaient plus libres que nous ne le serons jamais.

« Dans l'origine, dit-il, les Français étaient tous libres et parfaitement égaux et indépendans, soit en général, soit en particulier. Il est de la dernière évidence qu'ils n'ont combattu si long-temps contre les Romains et contre les barbares qu'ils attaquaient, que pour s'assurer cette précieuse liberté qu'ils regardaient comme le plus cher de tous leurs biens. Ils avaient cependant des rois; mais si notre idée présente nous en fait regarder la dignité et la puissance comme incompatibles avec la liberté, il n'en était pas de même pour lors, car, à proprement parler, les rois n'étaient que des magistrats civils.

» Il est absolument contraire à la vérité et au caractère des anciens Français, d'imaginer que le droit royal fût parmi eux souverain et monarchique ou despotique, en sorte que les particuliers lui fussent sujets pour la vie, les biens, la liberté, l'homme et la fortune; au contraire,

çaise ne s'est perpétuée jusqu'à nos jours que parce qu'elle est constituée, et c'est ainsi que l'a compris la nation assemblée, lorsqu'elle disait dans ses cahiers :

tous les Français étaient libres et par conséquent non sujets à prendre ce terme à la rigueur. C'est le premier principe. Ils étaient tous compagnons, et c'est pour cela qu'ils furent appelés *leudes*, du mot allemand *leuch*, dont ils usaient entre eux, qui veut dire compatriotes, gens de même société et condition. Les rois traitaient les Français leurs inférieurs en dignité et en autorité, comme ils se traitaient eux-mêmes entre eux; ils étaient tous réciproquement *leudes*, fidèles compagnons et non pas sujets. En effet, pourrait-on croire que les Français, nés libres, et souverainement jaloux de cette liberté, n'auraient versé leur sang et essuyé tant de travaux, qu'afin de se donner un maître absolu en la personne de leur roi *qui n'était que leur compagnon*, et n'auraient pensé à faire des esclaves que pour le devenir eux-mêmes ?

» L'établissement d'un magistrat supérieur est de nécessité absolue dans toutes les sociétés. Les Français ont non seulement connu la nécessité d'un tel établissement, mais ils ont de plus enchéri sur cet usage en établissant grand nombre de ces magistrats supérieurs auxquels ils ont donné le nom de roi. Dans la suite ils ont choisi le plus capable d'entre les magistrats pour l'établir chef des entreprises qu'ils voulaient faire; ils s'en sont rapportés à sa

« La France a une constitution.

» Il serait absurde de vouloir la constituer; *la société française est constituée*, et l'on ne

prudence et à sa valeur, de la conduite de leurs plus grandes guerres, et singulièrement à Clovis de celle de la conquête des Gaules. Ainsi, ce dernier est devenu par ce choix l'*homme public* et le dépositaire de la puissance de la nation. Mais, loin que cette grande dignité confiée à Clovis fût contraire à la liberté essentielle des Français, on voit bien que tous ces avantages ne lui ont été accordés que pour la soutenir, la défendre et travailler aux communs intérêts de la nation. *Les rois de ce temps* entraient parfaitement dans cet esprit, et la preuve de cette vérité se trouve dans les chartes anciennes où l'on voit que la fidélité des *leudes* n'est pas appliquée au roi, mais à l'État, *regni fidelibus*, c'est-à-dire fidèles à la nation et au gouvernement français.

» Je ne veux pas inférer de là que les particuliers ne devaient rien aux rois, j'en conclus au contraire qu'ils leur devaient beaucoup : respect, assistance, concours, fidélité et obéissance; parce que tout cela se trouvait compris dans ce que les Français devaient à l'État, ne pouvant séparer le roi de l'État dont il est le chef. Mais le Français n'en était pas moins libre pour cela, puisqu'il ne devait à la grace du roi ni sa liberté, ni ses possessions, ni l'indépendance de sa personne, ni la jouissance de ses

pourra jamais persuader qui que ce soit qu'un État qui subsiste depuis treize cents ans n'a jamais été constitué.

» Une des plus grandes preuves qu'il y a une constitution en France, c'est qu'il existe des corps et des individus qui possèdent des droits et des prérogatives.

» Ne pas respecter les droits légitimes et bien établis, c'est amener l'anarchie, c'est-à-dire le despotisme de tous, après lequel le despotisme d'un seul est un bonheur : car dans le dernier état un seul homme, dans le premier, tous les individus se mettent au dessus des lois. »

La nation française ne voulait pas plus de la Constituante et de la Convention qu'elle ne voulait tuer Louis XVI et proscrire sa dynas-

biens, n'étant redevable de tous ces avantages qu'à sa seule naissance. »

On voit que notre passé est beaucoup plus libéral que ce que nous ont donné ses despotes et *impitoyables* détracteurs.

tie; ses cahiers vont encore en donner la preuve :

« La constitution de l'État résulte des lois fondamentales qui fixent les droits respectifs du roi et de la nation, et auxquels il ne peut JAMAIS être dérogé, savoir :

» 1° Que le gouvernement français est purement monarchique;

» 2° Que *la personne du roi est inviolable et sacrée ;*

» 3° Que *la couronne est héréditaire de mâle en mâle suivant l'ordre de primogéniture et de proximité;*

» 4° Que c'est à la nation *seule* à prononcer dans tous les cas où la succession au trône pourrait présenter quelques difficultés;

» Que, par une suite du même droit, la *nation assemblée* peut seule disposer de la régence du royaume dans les cas de minorité, ou *dans tous les autres* CAS IMPRÉVUS *qui met-*

traient le monarque dans l'impuissance de gouverner par lui-même. »

Voilà ce que voulait véritablement la nation française. Quels ont été les parjures des électeurs ou des élus? Ce sont ceux qui une fois nommés ont oublié leur serment, leur mandat, leur conscience, et ont *renversé la constitution du royaume, trahi la nation, violé la loi, condamné à mort un roi dont la personne devait être inviolable et sacrée;* c'est ainsi que ces constituans ont préparé à la France cinquante années de malheurs et d'esclavage, au lieu de la félicité et de la liberté que nous auraient rendues les États-Généraux convoqués par Louis XVI qui appelait la nation entière à exprimer ses vœux et ses besoins, qui voulait donner à la France la seule représentation véritablement nationale et faire le bonheur de ses peuples!

On voit que Du Tillet a eu raison de dire, que pour qu'une convocation d'États-Géné-

raux soit utile au pays, il ne fallait point qu'il s'y mêlât de factions, car c'est aux factions qu'il faut s'en prendre de ce que les intentions de Louis XVI n'ont pas été couronnées du succès qu'elles méritaient : l'ambition, la cupidité et les instigations du duc d'Orléans, qui voulait être roi, corrompirent les mandataires d'un peuple fidèle ; au lieu de cicatriser les plaies de l'État, ils les envenimèrent ; au lieu de restaurer la monarchie, ils firent une révolution, et la plus terrible de toutes les révolutions, car elle a frappé à mort tout ce que la France possédait d'hommes illustres, ou elle les a forcés de fuir leur patrie et de chercher sur un sol étranger un asile contre les fureurs de leurs compatriotes. En leur absence, leurs biens ont été vendus ou détruits ; tout a été englouti dans ce gouffre révolutionnaire que M. Persil a appelé l'*ère de la régénération sociale de la France*, et qui n'est cependant qu'une criminelle et honteuse usurpation de tous les droits acquis et sanc-

tionnés par quatorze siècles d'existence et par la nation elle-même qui voulait que la couronne de France se perpétuât de mâle en mâle dans la famille de Louis XVI qu'elle a appelé *le père du peuple et le restaurateur de la liberté!*

« La révolution de 1789, écrivait en 1818 le » régicide Carnot, fournit de funestes exemples » aux générations futures; elle fut préparée par » une foule d'écrits purement philosophiques. » Les ames exaltées par l'espoir d'un bonheur » inconnu, s'élancèrent tout à coup dans les » régions imaginaires; nous crûmes avoir saisi » le fantôme de la félicité nationale; nous crû» mes qu'il était possible d'obtenir une répu» blique sans anarchie, une liberté illimitée » sans désordre, un système parfait d'égalité » sans factions; l'*expérience nous a cruelle» ment détrompés.* »

C'est à peine si, emporté par le torrent de la révolution, on peut compter toutes les ruines dont il sème son passage. Les brochures et les discours anarchiques donnent le signal

de l'insurrection morale, et bientôt après l'incendie des châteaux rappelle la sinistre histoire de Marcel et de la Jacquerie; les paysans ameutés aux cris de réforme et de vengeance se précipitent sur ces nobles familles qui n'avaient plus d'autre tort que leur richesse et leur supériorité morale; le fer et le feu opèrent le nivellement des demeures et des races, et le peuple se croit grandi parce qu'il a marché sur les corps mutilés de la noblesse et du clergé!... Pauvre France que celle de 1792!... L'audace s'accroît par l'impunité; la famille royale est lâchement insultée à Versailles et on l'accuse de tous les malheurs publics; puis la nation décime la nation, l'égorgement en masse commence; la mort vide les prisons, et la *Justice* s'assied sur la guillotine!....

Mais j'abandonne la plus grande partie des détails de ces événemens affreux à la plume sévère et impartiale de l'avenir; il m'est impossible de rester calme et froid à la vue

de tant d'atrocités, surtout lorsqu'il existe encore des hommes qui trouvent des éloges pour ces temps de barbarie et d'extermination, et j'arrive en tremblant au crime qu'avait médité depuis long-temps la fureur des partis, je veux dire l'assassinat de la monarchie nationale par l'assassinat de Louis XVI.

C'est le 26 décembre que le roi de France fut traduit pour la seconde fois devant le tribunal révolutionnaire qui avait d'avance décidé sa mort. Après l'accusateur public, Desèze prend la parole; il repousse d'abord ou combat victorieusement tous les chefs d'accusation, puis il s'écrie:

« Et vous l'accusez pourtant!

» Vous lui reprochez le sang répandu!

» Vous voulez que ce sang crie vengeance » contre lui!

» Contre lui qui, à cette époque-là même

» (le 10 août), n'était venu se confier à l'as-
» semblée nationale que pour empêcher qu'il
» en fût versé!

» Contre lui qui de sa vie n'a donné un
» ordre sanguinaire!

» Contre lui qui, le 6 octobre, à Versailles,
» empêcha ses propres gardes de se défendre!

» Contre lui qui, à Varennes, a préféré re-
» venir captif plutôt que de s'exposer à occa-
» sioner la mort d'un seul homme!

» Contre lui qui, le 20 juin, refusa tous les
» secours qui lui étaient offerts, voulant rester
» seul au milieu du peuple!

» Vous lui imputez le sang répandu.... Ah!
» il gémit autant que vous sur la fatale catas-
» trophe qui l'a fait répandre : c'est là sa plus
» profonde blessure, c'est son plus affreux dés-
» espoir; il sait bien qu'il n'en est pas l'au-
» teur, mais il en a été peut-être la triste oc-
» casion : il ne s'en consolera jamais!

» Et c'est lui que vous accusez!

» Français! qu'est donc devenu ce caractère » national, ce caractère qui distinguait vos » anciennes mœurs, ce caractère de grandeur » et de loyauté?

» Mettriez-vous votre puissance à combler » l'infortune d'un homme qui a eu le courage » de se confier aux représentans de la nation » elle-même?

» Entendez d'avance l'histoire qui redira à » la renommée:

» Louis était monté sur le trône à vingt ans, » et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple » des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse » coupable, ni aucune passion corruptrice; » il y fut économe, juste, sévère; il s'y montra » toujours l'ami constant du peuple. Le peuple » désirait la destruction d'un impôt désastreux » qui pesait sur lui, il le détruisit; le peuple » demandait l'abolition de la servitude, il com- » mença par l'abolir lui-même dans ses do-

» maines; le peuple sollicitait des réformes » dans la législation criminelle pour l'adou- » cissement du sort des accusés, il fit ces ré- » formes; le peuple voulait que des milliers » de Français, que la rigueur de nos usages » avait privés des droits qui appartiennent aux » citoyens, acquissent ces droits ou les recou- » vrassent, il les en fit jouir par des lois; le » peuple voulut la liberté, il la lui donna; il » vint même au devant de lui par ses sacri- » fices; et cependant, c'est au nom de ce même » peuple qu'on demande aujourd'hui.... Ci- » toyens, je n'achève pas.... je m'arrête devant » l'histoire; songez qu'elle jugera votre juge- » ment, et que le sien sera celui des siècles. »

Louis XVI se leva ensuite, et d'un ton ferme et mêlé de sensibilité, dit:

» On vient de vous exposer mes moyens de » défense; je ne les renouvellerai point. En » vous parlant peut-être pour la dernière fois, » je vous déclare que ma conscience ne me

» reproche rien, et que mes défenseurs ne
» vous ont dit que la vérité. »

Les paroles si simples et si convaincantes du roi, pas plus que la défense de Desèze n'émurent cette assemblée dans laquelle les uns tremblaient de peur, et les autres de rage et d'envie de saisir enfin ce pouvoir suprême auquel ils visaient depuis si long-temps. Les séances qui suivirent celle du 26 décembre furent employées à déterminer le mode de voter, et, le 15 janvier, sept cent dix-sept conventionnels eurent à prononcer par *oui* ou par *non* sur cette question qui appelait la mort : Louis Capet est-il coupable contre la liberté? Le roi fut condamné à la majorité de *cinq* voix seulement. « Le duc d'Orléans, rapporte un contemporain, trop lâche, trop dégradé, pour prendre dans cette séance le parti que l'honneur, la justice et la nature elle-même lui prescrivaient, se détermina, sans hésiter pour celui qui devait mettre le comble à son ignominie, et le rendre à jamais l'objet de

l'exécration de tous les hommes; car, lorsqu'on entendit sortir de sa bouche le mot *oui*, l'indignation de ses propres complices éclata par les murmures et par les gestes les moins équivoques. « Citoyens, s'écria alors Manuel, je reconnais ici des législateurs, je n'y ai jamais vu des juges; car des juges sont froids comme la loi, des juges ne murmurent pas, ne s'injurient pas, ne se calomnient pas. Jamais la convention n'a ressemblé à un tribunal : si elle l'eût été, certes elle n'aurait pas vu le plus proche parent du coupable n'avoir pas sinon la conscience, du moins la pudeur de se récuser. »

Louis XVI demanda l'appel au peuple, mais il fut rejeté, et le jugement de la convention fut exécuté le 21 janvier 1793!

Le 21 janvier! quel anniversaire et quel lieu ont choisi les bourreaux du roi martyr : l'hiver de 1784 fut des plus rigoureux, et Louis XVI, ayant épuisé ses ressources pécuniaires à sou-

lager les malheureux, fit vendre une grande partie de ses bijoux et de l'argenterie de sa maison pour satisfaire davantage encore son besoin d'humanité et de bienfaisance. Les Parisiens firent alors éclater la plus vive reconnaissance; et, pour que le monarque ne doutât pas de leurs bons sentimens, *le* 21 *janvier* ils se transportèrent sur la place Louis XV où ils lui élevèrent un monument avec de la neige; ils attachèrent sur le faîte l'inscription suivante :

Louis, les indigens que ta bonté protége,
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige :
Mais il plaît davantage à ton cœur généreux
Que le marbre payé des pleurs des malheureux !

Et à pareil jour, neuf ans après cette ovation populaire, un échafaud fut élevé sur l'emplacement même du monument de neige; à dix heures du matin, un homme plein de calme et de résignation est amené au pied de cet échafaud; il paraît écouter avec une sainte joie et avec un profond recueillement les

exhortations du prêtre qui l'assiste et qui lui fait ainsi ses adieux : *Fils de saint Louis, montez au ciel !* et la tête du patient roule sous l'instrument de mort... Le bourreau la ramasse et la montre au peuple... c'était celle de Louis XVI, roi de France, bienfaiteur du peuple, restaurateur de la société française !...

La mort de Louis XVI ne satisfit pas encore la haine de ses ennemis ; elle fut suivie de celle de Marie-Antoinette et de madame Élisabeth auxquelles ils ne pouvaient trouver d'autres crimes que leurs noms de femme et de sœur du roi-martyr. Deux victimes restaient encore, le jeune dauphin et son angélique sœur, maintenant madame la duchesse d'Angoulême, qui fut échangée par l'Autriche contre quelques prisonniers français ; mais le dauphin resta au Temple, au pouvoir des révolutionnaires ; cet enfant faisait l'espoir des hommes de bien et attirait la pitié des moins prévenus à cause de son innocence et de son infortune ; *les ré-*

générateurs de 1789 en voulurent aussi à ses jours, et il mourut privé de soins :

Contre tant de faiblesse a-t-on tant de courroux!
Cruels, il n'a rien fait, n'a rien pu contre vous!
Veillez sur lui, grand Dieu, protecteur de sa cause,
Dieu puissant! c'est sur lui que notre espoir repose.
Accueille ses soupirs de toi seul entendus;
Qu'ils montent vers ce ciel, hélas! qu'il ne voit plus!
Tu connais ses dangers et tu vois sa faiblesse.
Ses parens ne sont plus, son peuple le délaisse.
Que peuvent pour ses jours ses timides amis?
Les assassins du père sont les maîtres du fils.....
. . . .
Pleurez, Français, pleurez tant de maux et de charmes;
Il eût tari vos pleurs, ayant versé des larmes;
Victime d'un long trouble, il eût aimé la paix (1)!

Si la France eût été plus heureuse au moins après la mort du roi et de sa famille, on aurait peut-être oublié le grand forfait politique qui l'avait poussé à l'échafaud; mais ceux qui avaient prétendu détruire un tyran en établirent plusieurs milliers; ceux qui avaient voulu venger quelques gouttes de sang en versèrent par torrens. La France veut l'abo-

(1) Delille.

lition de la peine de mort, disaient-ils, et la Convention prétendue nationale rendait chaque jour deux ou trois cents arrêts de mort (1). Il suffisait d'être grand, d'être juste,

(1) Le premier numéro du *Bulletin des Lois*, qui parut à cette époque, contenait le décret qui institue le tribunal révolutionnaire. Ce décret prononce que la seule peine portée par ce tribunal est la peine de mort. L'article 9 autorise tout citoyen à saisir et à conduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires; l'article 13 dispense de la preuve testimoniale, et l'article 16 prive de défenseur les conspirateurs. Ce tribunal était sans appel. Il fut établi aussi cinquante mille comités révolutionnaires sur la surface de la France; ils coûtaient annuellement cinq cent quatre-vingt-onze millions! On a dit que le tribunal révolutionnaire, créé en haine de quelques lettres de cachet, n'avait fait périr que six mille personnes. *C'est bien peu!* et si nous consultons les Mémoires du républicain Prudhomme, nous trouvons les résultats suivans : Il y eut 16,813 guillotinés. — Victimes en Vendée, 900,000. — A Lyon, 31,000. — A Nantes, sous le proconsulat de Carrier, 82,000. — Morts prématurément, 50,000. Dans ce nombre ne sont pas compris les massacres à Versailles, aux Carmes, à l'Abbaye, à la Glacière d'Avignon, les fusillés de Toulon et de Marseille après les siéges de ces deux villes, et les égorgés de la petite

pour être persécuté par elle. « Ils ne pardonnèrent, dit l'abbé de La Mennais, ni à la naissance, parce qu'ils étaient sortis de la boue; ni aux richesses, parce qu'ils les avaient longtemps enviées; ni aux talens, parce que la nature les leur avait refusés; ni à la science, parce qu'ils étaient ignorans; ni à la vertu, parce qu'ils étaient couverts de crimes; ni au crime lui-même lorsqu'il annonçait quelque supériorité... Pour peindre la révolution française, cette scène épouvantable de forfaits, de dissolution et de carnage; cette orgie de doctrines, ce choc confus de toutes les passions; ces proscriptions, ces fêtes impures, ces cris de blasphême, ce bruit sourd du marteau qui démolit, de la hache qui frappe les victimes; ces détonations terribles et ces rugissemens

ville provençale de Bédouin, dont la population périt tout entière.

Oh ! la belle chose qu'une république qui s'établit pour réparer les abus du pouvoir absolu et les injustices des rois !

de joie lugubre, annonce d'un vaste massacre; ces cités veuves, ces rivières encombrées de cadavres, ces temples et ces villes en cendre, et le meurtre et la volupté, et les pleurs et le sang; pour peindre, dis-je, toutes ces horreurs, il faudrait emprunter à l'enfer sa langue, comme quelques monstres lui empruntèrent ses fureurs. »

Au plus fort de la terreur un seul homme peut-être conserva un courage vraiment héroïque, et trouva, dans sa conscience sans reproche, les moyens de braver les terribles gouvernans de la France : c'était Delille. Après la fête à l'Être-Suprême, Robespierre sollicita de lui un poème sur l'Immortalité de l'Ame, et, quelques semaines après, il envoya Chaumette pour savoir si Delille s'occupait de cette œuvre sur laquelle il comptait beaucoup pour fortifier son pouvoir tyrannique. Le poète dit à Chaumette, Mon travail est terminé, je vais vous le lire; et, d'une voix grave, soutenue par

un regard méprisant, il répéta deux fois les quatre vers qui suivent :

Oui; vous qui de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
 Lâches oppresseurs de la terre,
 Tremblez, vous êtes immortels!

Et, comme paraissant se souvenir des Bourbons exilés, il rendit sa voix douce et invocatrice, en disant ceux-ci :

Et vous, vous du malheur victimes passagères
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels,
Voyageurs d'un moment aux terres étrangères,
 Consolez-vous, vous êtes immortels!

Robespierre n'osa rien tenter sur-le-champ contre l'héroïque franchise de Delille; mais comme le poète le connaissait vindicatif et despote, il crut prudent de se soustraire à son ressentiment, et il fit bien, car la hache révolutionnaire, qui avait fait tomber la tête d'un roi, ne se serait pas arrêtée au dessus de celle du poète; Roucher et Chénier ont été d'immortelles preuves de cette vérité.

M. Persil a dit : *La France n'a été heureuse et libre que depuis* 1789. Est-ce quand chaque jour l'émeute menace dans Paris tout ce qui n'applaudit à ses fureurs? Est-ce quand la guillotine dévore toutes les fidélités et toutes les vertus? Est-ce quand l'affreuse loi des suspects met la France au ban d'une poignée de factieux? Est-ce au 18 fructidor, lorsqu'on déporte plus de cinquante représentans et une foule de journalistes convaincus de ne pas aimer le despotisme?

Était-elle bien heureuse la France, lorsque Collot-d'Herbois écrivait de Lyon :

« La guillotine est trop lente; ce n'est pas » ainsi que doit s'exprimer la souveraineté du » peuple. Si les aristocrates et les riches n'ont » pas peur de la mort, il faut au moins leur en » faire craindre les tourmens. Cinquante mille » sont fusillés, mais ils le sont d'un seul coup; » ce genre de supplice est trop doux. Nous » pourrions en rassembler cinq cents à la fois

» sur une place, et là on pourrait les foudroyer
» avec des canons chargés à mitraille; ils se-
» raient déchirés, morcelés, et on les achève-
» rait à coups de sabres, de haches ou de
» baïonnettes. Qui sont ceux qui oseraient
» pleurer sur les cadavres des aristocrates, des
» nobles et des prêtres? La foudre populaire
» doit les frapper, et, semblable à celle du Ciel,
» ne laisser que le néant et des cendres!....
» Quelles délices tu aurais goûtées si tu eusses
» vu avant-hier cette justice de deux cent neuf
» scélérats, nobles et prêtres! Quelle majesté,
» quel ton imposant! tout édifiait. Quel ci-
» ment pour la république! Quel spectacle
» vraiment digne de la liberté!

» Aucun peuple n'a donné des formes plus
» augustes à l'expression de la justice nationale,
» que celles consacrées dans les jugemens ré-
» volutionnaires. Aussitôt que la *conscience* des
» juges est instruite, les accusés sont conduits
» dans une salle particulière; on les appelle en-
» suite, on les traduit devant le peuple sur la

» place publique, sous la voûte de la nature, et » ils meurent... On cherche en vain à intéresser » notre sensibilité, à affaiblir l'énergie de notre » caractère; nous avons fait le sacrifice de nos » affections personnelles. »

Voilà les œuvres des hommes qui trouvaient Louis XVI trop despote et qui voulaient gouverner à sa place! C'est édifiant!

Au milieu de ces sanglans désastres, un étranger se présente pour protéger de son épée la république française, et, au lieu de remplir sa promesse, il tue la république (1); puis il monte sur le trône d'Henri IV et de Louis XIV, et successeur du vertueux et libéral Louis XVI, il devient le despote de la France.

(1) Lorsqu'il n'était encore que premier consul, Bonaparte écrivit à Louis XVIII une lettre dans laquelle il l'engageait à renoncer à ses droits sur la couronne de France, et lui proposait en échange de cette concession quelques propriétés en Italie et une forte somme d'argent; le roi lui fit la réponse suivante :

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont » précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui » sais gré de quelques actes d'administration, car le bien

Alors s'accomplit la prédiction parabolique de Volney (1) : « Les factieux, profitant du » mécontentement des esprits, flattèrent le » peuple de l'espoir d'un meilleur maître ; ils ré» pandirent les dons, les promesses ; renversè» rent le despote pour s'y substituer ; et leurs » disputes pour la succession ou pour le par» tage tourmentèrent les États des désordres » et des dévastations de la guerre civile.

» Enfin, parmi ces rivaux, un individu » plus habile ou plus heureux, prenant l'as-

» que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais » il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits : » loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être » litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore les desseins de Dieu sur moi et sur mon » peuple ; mais je connais les obligations qu'il m'a impo» sées : chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon » dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai comme lui » me respecter jusque dans les fers ; successeur de Fran» çois Ier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : *Tout » est perdu fors l'honneur.* *Signé* LOUIS.

» Mittau, 1802.

(1) *Ruines*, 1787.

» cendant, concentra en lui toute la puis-
» sance : par un phénomène bizarre, un seul
» maîtrisa des millions de ses semblables contre
» leur gré ou sans leur aveu, et l'art de la tyran-
» nie naquit encore de la cupidité. En effet, ob-
» servant l'esprit d'égoïsme qui sans cesse di-
» vise tous les hommes, l'ambitieux le fomenta
» adroitement; il flatta la vanité de l'un, aigui-
» sa la jalousie de l'autre, caressa l'avarice de
» celui-ci, enflamma le ressentiment de celui-là,
» irrita les passions de tous. Par l'armée, il s'em-
» para des contributions; par les contributions,
» il disposa de l'armée; par le jeu correspondant
» des richesses et des places, il enchaîna tout
» un peuple d'un lien insoluble, et l'État tomba
» dans la corruption lente du despotisme. »

Les journalistes, qui feignent aujourd'hui d'adorer Napoléon, furent traités par lui en criminels, et il censura la presse à coups de sabre. Quant aux *sincères* républicains qui avaient renversé la monarchie héréditaire et la noblesse, comme incompatibles avec la liberté,

Napoléon en fit des comtes, des marquis, des ducs, des princes et des rois, et, avec cette vaillante escorte, il fit le tour de l'Europe en vainqueur; par ses succès, il éblouit le peuple et l'empêcha de penser à son usurpation. La gloire le soutint ainsi quelques années sur le trône, mais la Providence avait marqué son heure, et il ne put la dépasser; n'ayant vécu que de gloire et de batailles, il mourut d'une défaite. L'Europe qu'il avait tant de fois vaincue et humiliée, l'Europe le poursuivit cette fois jusqu'en France et le vainquit à son tour. Juste retour des choses d'ici-bas!

Bonaparte, voyant le danger de sa position, remit en activité la garde nationale de Paris par une ordonnance du 8 janvier 1814. Aussitôt que ce corps fut formé, les officiers se transportèrent aux Tuileries et y firent la protestation suivante, que trois mois après ils répétaient à un autre souverain, le roi Louis XVIII:

« Partez, Sire, avec sécurité; que nulle in-

» quiétude ne trouble vos grandes pensées.
» Fiers du dépôt auguste que vous remettez à
» notre foi, les habitans de toutes les classes,
» composant la garde nationale de votre bonne
» ville de Paris, animés du même esprit, pé-
» nétrés des mêmes sentimens, défendront
» votre capitale contre les étrangers, et *votre*
» *trône contre tous les efforts de tous les genres*
» *d'ennemis.*

» Ils sont prêts à former un rempart de leurs
» corps autour de ce trône où le libre choix
» de la nation a placé V. M. et sa dynastie, à
» la durée de laquelle sont attachés la gloire,
» le salut et le repos de la France. »

Cependant l'armée ennemie faisant chaque jour de nouveaux progrès, Napoléon appela une levée de douze légions de *volontaires.* Alors tous les fonctionnaires de Paris et des provinces firent des adresses à l'empereur et à la régente pour les assurer du dévoûment des Français, et en même temps pour échauf-

fer le zèle qui commençait à se glacer, malgré les mesures de rigueur que Napoléon prenait contre tous ceux qu'il soupçonnait de royalisme. Le maire d'Orléans disait dans sa proclamation :

« Orléanais! c'est comme volontaires que
» Sa Majesté vous appelle au milieu de sa garde.
» En vous y voyant, l'ennemi reconnaîtra que
» la guerre est nationale, et que tous les
» Français se pressent autour du trône pour
» défendre ce qu'ils ont de plus cher et de
» plus sacré, la patrie, l'honneur et *les insti-*
» *tutions consacrées par quatorze siècles* (1). »

Depuis ce moment, Napoléon entretint les Parisiens dans une complète ignorance de ce qui se passait dans tout le reste de la France, ou plutôt il les trompait chaque jour par des

(1) Il est curieux de voir invoquer les droits de possession et d'antériorité en faveur de Napoléon qui les a violés tous deux, et qui n'a pu s'asseoir sur le trône de nos rois légitimes qu'en brisant les institutions de quatorze siècles d'existence!

bulletins dans lesquels il avait toujours « défait et vaincu l'ennemi qui fuyait de toutes parts. » Le 28 mars 1814 il faisait annoncer à Paris que S. M. *l'empereur et roi* était vainqueur sur toute la ligne, et le surlendemain le comte de Nesselrode *ordonnait* à M. le baron Pasquier, préfet de police, de faire afficher la proclamation suivante dans la capitale; elle était signée par le maréchal prince de Schwarzemberg :

« Habitans de Paris!

» Les armées alliées se trouvent devant Pa-
» ris. Le but de leur marche vers la capitale
» est fondé sur l'espoir d'une réconciliation
» sincère et durable avec elle. Depuis vingt
» ans l'Europe est inondée de sang et de lar-
» mes. Les tentatives faites pour mettre un
» terme à tant de malheurs ont été inutiles,
» parce qu'il existe, dans le pouvoir même du
» gouvernement qui vous opprime, un obstacle

» insurmontable à la paix. Quel est le Français
» qui ne soit pas convaincu de cette vérité?

» Les souverains alliés cherchent de bonne
» foi une autorité salutaire en France, qui
» puisse cimenter l'union de toutes les nations
» et de tous les gouvernemens.

» C'est à la ville de Paris qu'il appartient,
» dans les circonstances actuelles, d'accélérer
» la paix du monde. Son vœu est attendu avec
» l'intérêt que doit inspirer un si immense ré-
» sultat; qu'elle se prononce, et dès ce mo-
» ment l'armée qui est devant ses murs de-
» vient le soutien de sa décision.

» C'est dans ces sentimens que l'Europe en
» armes devant vos murs s'adresse à vous. Hâ-
» tez-vous de répondre à la confiance qu'elle
» met dans votre amour pour la patrie et dans
» votre sagesse. »

A la suite de cette proclamation, le sénat et
le corps législatif s'assemblèrent; ils décré-

tèrent la déchéance de Napoléon-le-Grand (1) et nommèrent un gouvernement provisoire à la tête duquel se trouvait le prince de Talleyrand. Ces assemblées rédigèrent deux proclamations, l'une adressée à l'armée et l'autre à la nation ; je vais les reproduire toutes deux, car elles m'ont fait éprouver un serrement de cœur dont je me souviendrai toujours en pensant à l'inconstance des hommes et de la fortune. Qui dirait, en lisant ces deux pièces historiques, que quatre jours avant leur

(1) Quel malheur que Napoléon ait préféré un trône usurpé à la glorieuse épée de connétable que lui offrit Louis XVIII ! Le nom de Turenne est parvenu jusqu'à nous glorieux et sans tache, quoique second dans l'État, sa dépouille mortelle fut placée à Saint-Denis, par l'ordre de Louis XIV, à côté de celle de nos rois, parce que sous la Fronde il aima mieux soutenir la royauté chancelante que l'insurrection victorieuse, et qu'après le retour de la puissance légitime il continua de prêter à la France et au roi le secours de ses talens et de son expérience. Si Napoléon avait voulu imiter l'illustre exemple de Turenne, sa famille, au lieu d'être proscrite, serait parmi nous chérie et honorée de tout ce qui porte un cœur vraiment français.

publication, Napoléon, le but des insultes de M. de Talleyrand et de ses co-gouvernans, était l'objet de l'admiration et du respect de toute la France! Les voici :

A L'ARMÉE.

« Soldats!

» La France vient de briser le joug sous le-
» quel elle gémit avec vous depuis tant d'an-
» nées.

» Vous n'avez jamais combattu que pour la
» patrie ; vous ne pouvez plus combattre que
» contre elle sous les drapeaux *de l'homme* qui
» vous conduit.

» Voyez tout ce que vous avez souffert de
» sa tyrannie ; vous étiez naguère un million
» de soldats ; presque tous ont péri ; on les a
» livrés au fer de l'ennemi sans subsistance,
» sans hôpitaux ; ils ont été condamnés à périr
» de misère et de faim.

» Soldats! il est temps de finir les maux de » la patrie; la paix est dans vos mains, la re- » fuserez-vous à la France désolée; les enne- » mis mêmes vous la demandent; ils regrettent » de ravager ces belles contrées et *ne veulent* » *s'armer que contre votre oppresseur et le* » *nôtre.* Seriez-vous sourds à la voix de la pa- » trie qui vous rappelle et vous supplie? elle » vous parle par son sénat, par sa capitale et » surtout par ses malheurs; vous êtes ses plus » nobles enfans et ne pouvez appartenir à ce- » lui qui l'a ravagée, qui l'a livrée sans armes, » sans défense, qui a voulu rendre votre nom » odieux à toutes les nations, et qui aurait » peut-être compromis votre gloire, si un » homme, *qui n'est pas même français,* pouvait » jamais affaiblir l'honneur de nos armes et la » générosité de nos soldats.

» Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon: » le sénat et la France entière vous dégagent » de vos sermens. »

A LA NATION.

« Français,

» Au sortir des discordes civiles, vous avez » choisi pour chef un homme qui paraissait » sur la scène du monde avec les caractères de » la grandeur. *Vous avez mis en lui toutes vos » espérances : ces espérances ont été trompées. » Sur les ruines de l'anarchie, il n'a fondé que » le despotisme.*

» Il devait au moins, par reconnaissance, » devenir Français avec vous. *Il ne l'a jamais » été.* Il n'a cessé d'entreprendre, sans but et » sans motif, des guerres injustes, en *aventurier* » qui veut être fameux. Il a, dans peu d'années, » dévoré vos richesses et votre population.

» Chaque famille est en deuil ; toute la » France gémit : il est sourd à nos maux! Peut- » être rêve-t-il encore à ses desseins gigantes- » ques, même quand des revers inouis punissent

» avec tant d'éclat l'orgueil et l'abus de la vic-
» toire.

» Il n'a su régner ni dans l'intérêt national, » ni dans l'intérêt même de son despotisme. Il » a détruit tout ce qu'il voulait créer, et recréé » tout ce qu'il voulait détruire. Il ne croyait » qu'à la force, la force l'accable aujourd'hui : » *juste retour d'une ambition insensée.*

» Français,

» Le sénat a déclaré *Napoléon déchu du* » *trône;* la patrie n'est plus avec lui : un autre » ordre de choses peut seul la sauver; nous » avons connu les excès de la licence populaire » et ceux du pouvoir absolu : rétablissons la vé- » ritable monarchie en limitant, par de sages » lois, les divers pouvoirs qui la composent.

» Qu'à l'abri d'un trône paternel, l'agricul- » ture épuisée refleurisse; que le commerce » chargé d'entraves reprenne sa liberté; que la » jeunesse ne soit plus moissonnée par les ar-

» mes, avant d'avoir la force de les porter; que
» l'ordre de la nature ne soit plus interrompu,
» et que le vieillard puisse espérer de mourir
» avant ses enfans!

» Français, rallions-nous; les calamités pas-
» sées vont finir et la paix va mettre un terme
» aux bouleversemens de l'Europe. La France
» se reposera de ses longues agitations, et,
» mieux éclairée par la double épreuve de l'a-
» narchie et du despotisme, elle trouvera le
» bonheur dans le *retour d'un gouvernement*
» *tutélaire.* »

Ces deux proclamations signées par MM. le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg, le comte de Beurnonville, François de Jaucourt et l'abbé de Montesquiou, membres du gouvernement provisoire, produisirent un effet électrique sur les Français qui passèrent de l'enthousiasme à la haine pour l'usurpateur qui les avait trompés, et de la haine à l'enthousiasme pour leurs princes légitimes; soldats, citoyens et magistrats, tous ne formèrent

plus qu'un vœu, le prompt retour des Bourbons. M. de Barbé-Marbois ayant fait assembler la cour des comptes, dont il était président, dit à ses membres :

« Joignons nos vœux à ceux que forment en ce moment tous les Français, celui de voir renaître ces jours de gloire et de prospérité qui ont illustré la France sous les princes qui l'ont gouvernée pendant plus de huit siècles. De toutes parts se fait entendre le nom des Bourbons. Tous les vœux pressent leur retour, ils approchent. *Nous sommes libres d'exprimer les sentimens qui nous animent pour cette famille que tant de titres ont rendue chère à la France* (1). »

Faisant droit aux vœux de tous les Français, le sénat-conservateur, dans sa séance du 6 avril, décréta ce qui suit :

« Art. 1er. Le gouvernement français est mo

(1) Le procès-verbal de cette audience solennelle est signé par MM. Dupin et Giraud de l'Ain, dont l'un a été ministre de la révolution de juillet et l'autre président de la chambre des députés.

» narchique et héréditaire de mâle en mâle par
» ordre de primogéniture;

» Art. 2. *Le peuple français appelle libre-*
» *ment au trône de France,* Louis-Stanislas-Xa-
» vier de France, frère du dernier roi, et *après*
» *lui les autres membres de la maison de Bour-*
» *bon,* DANS L'ORDRE ANCIEN. »

Ce décret mit la joie dans tous les cœurs, et plusieurs milliers d'adhésions vinrent confirmer et approuver le décret du sénat qui pour la première fois peut-être méritait véritablement le nom de *conservateur* ou plutôt de *restaurateur.*

Pour satisfaire à l'empressement du peuple français, M. le comte d'Artois (depuis Charles X) précéda de quelque temps le retour du roi, son auguste frère. Le jour de son entrée à Paris nous rappelle de si heureux souvenirs, que nous ne pouvons le passer sous silence; et, pour le rendre avec autant de vérité que d'éloquence, nous emprunterons la

relation qu'en fait le *Journal des Débats*, toutefois en supprimant un grand nombre de ces impertinentes louanges et de ces perfides protestations d'amour et de dévoûment, que ce journal aurait dû modérer davantage afin de les rendre plus durables. Voici ce qu'il dit :

« Nous avons vu bien des fêtes depuis vingt-quatre ans ; rien n'y était épargné pour nous éblouir par la pompe et la nouveauté du spectacle, la richesse des costumes, le luxe des voitures, l'élégance des illuminations ; tout l'appareil extérieur de la puissance y était déployé pour nous imposer ; mais cette illusion d'un moment était aussitôt effacée et détruite par la réalité des choses. *On frappait nos sens, mais on ne parlait pas et l'on ne pouvait parler à nos cœurs. En vain les dominateurs de la France affectaient la majesté des rois ; nos consciences leur refusaient* CE RESPECT INTÉRIEUR SANS LEQUEL LES HOMMAGES PUBLICS NE SONT QUE DE VILES ADULATIONS, *de ridicules représentations de théâtre*. Ils manquaient essentiellement de

dignité, parce qu'ILS NE POUVAIENT CACHER A NOS YEUX LE CARACTÈRE DE NOUVEAUTÉ ET D'USURPATION QUI LES ACCOMPAGNAIT PARTOUT... Voilà les sentimens que nous étions encore forcés de contenir, il y a quelques jours, et qui ont éclaté aujourd'hui avec une unanimité sans exemple, à la présence d'un prince de la Maison royale de France, de cette antique et glorieuse Maison qui a régné sur nous pendant huit cents ans, à qui nous devons nos arts, nos sciences, nos monumens, la politesse de nos manières, l'aménité et l'élégance de nos mœurs, et tout ce qui nous relevait autrefois parmi les autres nations. Mais entrons dans les détails de ce qui vient de se passer :

« On fut informé hier dans la capitale que S. A. R. était arrivée à Livry à trois heures. Aussitôt un grand nombre de personnes de tout rang accoururent auprès du prince qui les accueillit avec une bonté, une affabilité touchantes. On s'étonnait de ne point voir de

gardes autour de sa voiture. « A travers la haie » de cocardes blanches qui ne m'a point quitté » depuis Vesoul, je n'avais pas besoin d'es- » corte, dit *Monsieur*. J'arrive à Paris avec d'au- » tant plus de satisfaction que je suis sûr d'y » apporter la paix générale. »

» On ne peut rendre l'air de noblesse et de bonté avec lequel S. A. R. a reçu non seulement les personnes de distinction qui étaient venues au devant d'elle, mais des villageois, des ouvriers ainsi que les députations des dames de la halle de Paris, de Versailles et des villes voisines.

» Les détachemens de la garde nationale de Paris, qui s'étaient rendus la veille auprès du prince, l'ont accompagné à Paris. Toute la route était couverte d'une foule immense accourue de tous les côtés, et qui ne cessait, par ses acclamations, de témoigner son amour et sa vénération pour un prince chéri qu'elle revoyait après une si longue et si douloureuse absence.

» Il est impossible de décrire l'enthousiasme et la joie que l'immense population de Paris a fait éclater partout sur le passage de S. A. R. Nous n'avons jamais rien vu de semblable, et nous ne craignons pas de dire que nos pères n'ont rien vu de plus beau, de plus auguste et de plus touchant (1). Il ne s'agit pas ici de pompe et de magnificence, il s'agit de l'amour du peuple pour le prince et de l'amour du prince pour le peuple.

» Les acclamations de la joie publique étaient mêlées de sensibilité et d'attendrissement ; oui, un grand nombre de spectateurs n'ont pu retenir leurs larmes aux cris de *Vive le roi! Vive Monsieur! Vivent les Bourbons!* en voyant *des princes si dignes d'amour, si illustres par leurs infortunes, rappelés, par un bienfait in-*

(1) L'enthousiasme égare ici le *Journal des Débats,* car il est évident, comme je l'ai prouvé précédemment, que pareilles acclamations ont accompagné le retour à Paris de Charles V, de Charles VII, de Henri IV et de Louis XIV.

espéré de la Providence sur le trône et dans la terre de leurs ancêtres, cette terre illustrée et embellie par tant de héros et de bons princes dont ils sont les descendans.

» *Monsieur* répondait à l'allégresse du peuple par les salutations les plus affectueuses. On ne pouvait se lasser d'admirer à la fois et cette dignité qui brillait dans toute sa personne et cette bonté qui régnait sur tout son visage : à ces traits, qui n'aurait pas reconnu le fils de saint Louis et d'Henri IV, et le frère de Louis XVI ?

» C'est au milieu d'une population rendue heureuse par sa présence, que *Monsieur* est arrivé à Notre-Dame d'où, après avoir entendu le *Te Deum* et le *Domine, salvum fac regem*, il a été reconduit par le même cortége jusqu'au palais des Tuileries. »

Les brillantes qualités que les Parisiens avaient reconnues dans *Monsieur* faisaient désirer davantage encore le retour de son au-

guste frère. Comme à la fin de la Ligue, comme à la fin de la Fronde, ils étaient impatiens de revoir leur roi, et ils se demandaient chaque jour : *Quand reviendra-t-il?* Ce jour heureux fut le 3 mai 1814. Jamais enthousiasme n'égalera celui de cette journée qui rendit le roi légitime à son peuple. Écoutons encore la description du *Journal des Débats* qui, depuis, a favorisé et soutenu la révolution de juillet :

« Il est enfin remonté sur le trône de ses ancêtres, ce roi que les vœux des bons Français appelaient depuis tant d'années. Les habitans de Paris se sont montrés dignes, par leurs hommages, leur allégresse et les marques touchantes de leur piété filiale, de revoir ce père qui n'a cessé de chérir ses enfans, de les plaindre, de s'occuper de leur bonheur, même au milieu de leurs plus grands égaremens. Nous ne pourrons jamais donner une assez juste idée des solennités qui ont accompagné le retour du roi dans sa capitale,

tant l'affluence était grande et tant elle a fait naître d'événemens féconds en merveilles inattendues.

» Dès six heures du matin, les salves d'artillerie ont annoncé les cérémonies du jour. M. le comte Charles de Damas est allé au-devant du roi jusqu'à Saint-Ouen; MM. les maréchaux de France, les officiers-généraux de l'armée et tous les seigneurs de la cour se sont aussi rendus auprès de Sa Majesté, pour former son cortége.

» Le roi est parti à onze heures. Toute la route, depuis Saint-Ouen jusqu'à la barrière, était couverte d'une immensité de peuple. Il y avait plus de six rangs de spectateurs de chaque côté, et l'on y était aussi pressé que dans les rues de Paris. Des acclamations, qui n'ont pas été interrompues un moment, ont accompagné le roi jusqu'aux portes de la capitale. Sa majesté y a été reçue par M. de Chabrol, préfet du département

de la Seine, entouré des douze maires et de tout le conseil municipal. Ce magistrat a porté la parole en ces termes :

« Sire,

« Le corps municipal de votre bonne ville » de Paris dépose aux pieds de Votre Majesté » les clés de la capitale du royaume de saint » Louis. Le Ciel, dans sa clémence, nous rend » enfin nos rois ; il accorde un père aux vœux » des Français. Il environne le trône de tout » ce que la dignité, le malheur et la vertu eu» rent jamais de plus auguste, et le souvenir » des maux passés vient s'y joindre encore » pour l'entourer plus étroitement de l'amour » et de la vénération des peuples.

« La France, sous l'antique bannière des » lis, voit combler toutes ses espérances, et, » pour premier bienfait, la paix du monde » signale le retour des Bourbons. Sire, amour, » respect, *fidélité* inviolable au sang de nos

» rois, voilà le sentiment unanime des habi-
» tans de votre bonne ville. Repos, conci-
» liation et bonheur, tel est le besoin et le
» vœu de leur cœur, que les discours pater-
» nels de Votre Majesté ont déjà réalisés. Que
» n'attendent-ils pas d'un prince renommé
» par sa haute sagesse, par sa tendresse in-
» altérable pour ses sujets, admiré par ses ra-
» res vertus et sa noble constance!

«L'image de Henri IV, dérobée si long-
» temps à nos regards, reparaît dans ce jour
» solennel; elle nous rappelle des temps d'o-
» rages, auxquels succèderont bientôt ceux
» de la félicité publique. Son règne a recom-
» mencé aujourd'hui. La France entière, heu-
» reuse par sa confiance et son amour, tourne
» aussi ses regards sur les princes chéris, sur
» une princesse auguste dont le nom réveille
» tant de sentimens et d'émotions, et s'écrie
» dans des transports de joie et d'attendrisse-
» ment : *Vive le roi! vivent les Bourbons!* »

» Le roi fit à ce discours, continue le *Journal des Débats*, une réponse pleine de sensibilité et de bonté. On ne peut peindre la joie et l'émotion des spectateurs. On n'entendait partout que les cris de *Vive le roi long-temps et les Bourbons toujours*. Mais ces acclamations se mêlaient à des sanglots, à des larmes que les cœurs trop émus ne pouvaient contenir. Que de souvenirs faisaient répandre ces douces et pieuses larmes!...

» Le cortége était des plus brillans. Le roi était dans une calèche attelée de huit superbes chevaux blancs, et les princes étaient à cheval; la calèche allait lentement, mais qui n'eût désiré que sa marche fût plus lente encore, afin de contempler plus long-temps, et le roi, dont les traits peignent si bien la majesté et la bonté tout ensemble, et cette auguste fille du second saint Louis, et ces princes du sang, si chers à la France.

» Les acclamations de la joie et de l'amour

du peuple ne retentissaient pas seulement au passage du roi, mais elles se prolongeaient pendant toute la durée du cortége. Maréchaux, officiers, généraux, soldats, tous donnaient à l'envi le signal de l'allégresse publique. Toutes les maisons des rues traversées par le cortége étaient ornées de tapisseries, de guirlandes, de lis; on voyait de distance en distance des couronnes suspendues aux maisons, et, lorsque le roi est entré sous l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, une magnifique couronne est venue, pour ainsi dire, descendre sur sa tête.

» Le cortége est arrivé à Notre-Dame à deux heures et demie environ. S. M. a été reçue par le chapitre métropolitain, sous une tente qui avait été érigée devant le grand portail. M. l'abbé de la Myre a porté la parole en ces termes :

« Sire,

» L'un des illustres aïeux de V. M. déposait

» ici, avec une religieuse confiance, ses prières » et ses vœux au pied de l'autel de notre au» guste patrone, et il obtint la naissance d'un » fils qui fut Louis XIV. Pendant bien des » années nous avons déposé sur le même au» tel, dans le silence de la douleur, nos prières » et nos larmes; et le Ciel nous rend aujour» d'hui notre roi, notre père, Louis XVIII!

» Le Dieu de saint Louis a relevé votre » trône, vous raffermirez ses autels. *Dieu et le* » *Roi*, telle est notre devise, telle a toujours » été celle du clergé de France, dont l'Église » de Paris se félicite d'être en ce moment l'or» gane. »

S. M. a répondu :

« En entrant dans ma bonne ville de Paris, » mon premier soin est de venir remercier » Dieu et sa sainte mère, la toute-puissante » protectrice de la France, des merveilles qui » ont terminé mes malheurs. Fils de saint » Louis, je tâcherai d'imiter ses vertus. »

» S. M. a été conduite au sanctuaire sous un dais porté par quatre chanoines. Tous les corps de l'État et les grands du royaume assistaient à cette cérémonie. *C'est M. de Talleyrand qui a présenté au roi son livre de prières.* Avant et après le *Te Deum*, on a chanté deux fois le *Domine, salvum fac regem*; les échos du temple répètent cette prière sacrée et nous apprennent que ces voûtes antiques ne l'ont point oubliée. O majesté du culte chrétien! combien tes effets sont puissans, surtout lorsqu'ils s'allient à des circonstances aussi mémorables; des larmes religieuses coulaient de tous les yeux, et des milliers de bras étaient tendus vers le ciel!... »

Après la cérémonie, le roi a été conduit avec le même cortége au palais des Tuileries.

C'est à ce moment que magistrats, soldats, citoyens et fonctionnaires ont donné la première scène de la *comédie de quinze ans*, par leurs complimens adulateurs envers la

royauté légitime qu'ils avaient déjà abandonnée une fois, qu'ils devaient précipiter du trône quelques mois après pour régner encore cent jours. Afin que les Français puissent apprécier l'importance des sermens de fidélité des hommes d'État, je vais citer des fragmens des discours ou adhésions de quelques uns de ceux qui ont applaudi à la restauration des Bourbons en 1814, après avoir montré le même zèle pour la révolution, la république et l'empire, et dont la plupart prêtent encore aujourd'hui à la révolution de juillet le secours de leurs talens, de leur dévoûment et de leur *inébranlable fidélite:*

Tous les maréchaux de France: — « Sire, » après vingt-cinq années d'incertitude et d'o- » rages, le peuple français a remis de nouveau » le soin de son bonheur à cette dynastie que » huit siècles de gloire ont consacrée dans » l'histoire du monde comme la plus ancienne » qui ait existé. Comme guerriers et comme

» citoyens, les maréchaux de France ont été
» portés par tous les mouvemens de leur
» ame à seconder cet *élan de la volonté natio-
» nale*. Confiance absolue dans l'avenir, ad-
» miration pour la grandeur dans l'infortune,
» tout, jusqu'aux antiques souvenirs, con-
» court à exciter dans nos guerriers, constans
» soutiens de l'éclat des armes françaises, ce
» transport que V. M. a vu éclater sur son pas-
» sage. Déjà, Sire, les accens de la reconnais-
» sance vous avaient précédé. Comment ou-
» blier l'émotion dont ils furent pénétrés, en
» apprenant avec quel touchant intérêt V. M.,
» oubliant ses propres malheurs, ne semblait
» depuis long-temps occupée que de ceux des
» prisonniers français? « *Peu importe*, disait-
» elle au magnanime Alexandre, *sous quels dra-
» peaux ces* 150 *mille prisonniers ont servi; ils
» sont malheureux, je ne vois parmi eux que
» mes enfans.* » A ces paroles mémorables, que le
» soldat redit au soldat, quel Français pour-
» rait méconnaître le sang du grand Henri qui

» nourrissait Paris assiégé? Comme lui son
» illustre fils vient réunir tous les Français en
» une seule famille. Vos armées, Sire, dont les
» maréchaux sont aujourd'hui l'organe, se
» trouvent heureuses d'être appelées par leur
» dévoûment et leur *fidélité* à seconder d'aussi
» généreux efforts. *Que Votre Majesté nous*
» *considère comme les colonnes de son trône*,
» *nous voulons en être le plus ferme appui.* »

M. SÉGUIER, *premier président de la cour*
» *royale de Paris.* — « Sire, naguère les ma-
» gistrats célébraient annuellement le jour où
» Henri-le-Grand, entrant dans Paris moins en
» conquérant qu'en libérateur, répondait aux
» vives acclamations de ses sujets ces paroles
» indulgentes : « *Je vois bien que ce pauvre peu-*
» *ple a été tyrannisé.* » Alors aussi, ce glorieux
» aïeul de V. M., pressé par la foule en allant
» remercier Dieu, témoignait qu'il préférait
» être retardé pour se montrer à tous ; *car*,
» ajoutait-il, *ils sont affamés de voir leur roi.*

» Une autre journée non moins digne de » mémoire est celle où nous-mêmes près » d'être victimes d'une lutte sanglante aux bar- » rières de la capitale, *devenues libres* tout à » coup devant les phalanges européennes, *forts* » *de notre repentir, nous avons élevé nos bras* » *vers des princes, instrumens généreux de la* » *Divinité*, ET NOUS AVONS REDEMANDÉ A GRANDS » CRIS NOTRE ANTIQUE SOUVERAIN. *Le Ciel prend* » *pitié de nous. Il avait marqué le terme de* » *l'oppression, et il nous rend l'homme de sa* » *volonté, le prince selon la loi*, dont la bonté » consent à tout pardonner, dont la sagesse » promet de tout réparer.

» Sire, et nous aussi, nous sommes affamés » de contempler notre roi, et, à ses côtés, cette » illustre orpheline, ange de consolation, bril- » lant modèle de vertu ; de revoir ces princes, » ornemens de votre deuil sur une terre hos- » pitalière, et dont les noms nous rappellent » toutes les gloires ; de connaître ces rejetons

» augustes, *élèves innocens de l'adversité et l'es-
» poir du trône des Bourbons.*

» Admis aujourd'hui aux pieds de V. M., » pleins de cette joie intime que donnent l'ac- » complissement du devoir et l'effusion de la » tendresse, que pourrions-nous désirer? Les » organes des lois ne recouvrent-ils pas l'héri- » tier de saint Louis, de Louis XII? ces rois » qui se sont éminemment plu à distribuer » eux-mêmes la justice, et par là ont inspiré à » la nation ce sentiment du bon droit qui déjà » une fois avait prévenu l'usurpation, et qui » de nouveau profère avec tant d'énergie le » vœu de la restauration monarchique. »

M. LE BARON PASQUIER. — « Personne » ne sent plus vivement que moi tout le bon- » heur que promet à la France le retour au » trône de cette illustre famille des Bourbons, » qui l'a si long-temps gouvernée pour la *gloire* » et la *félicité des peuples*, et avec laquelle le » passé est le garant de l'avenir. Heureux si

» mes faibles services peuvent contribuer en
» quelque chose à seconder *le noble mouve-*
» *ment* qui, *de toutes parts*, entraîne cette
» brave et loyale nation française, et qui réunit
» *à jamais*, dans les mêmes sentimens, les ma-
» gistrats, l'armée et tous les citoyens de tous
» les états et de toutes les classes (1).

LE PRINCE DE TALLEYRAND. — « Sire,
» le retour de V. M. rend à la France son gou-
» vernement naturel, et toutes les garanties
» nécessaires à son repos et au repos de l'Eu-
» rope.

» Tous les cœurs sentent que ce bienfait ne
» pouvait être dû qu'à vous-même; aussi tous
» les cœurs se précipitent sur votre passage.
» Il est des joies qu'on ne peut feindre : celle

(1) C'est encore M. Pasquier, actuellement président de la chambre des pairs, qui a dit « qu'il faut savoir gré à » un usurpateur lorsqu'il ne fait pas tout le mal qu'il peut, » et en vouloir à un prince légitime qui ne fait pas tout le » bien qu'il doit. »

» dont vous entendez les transports est *une*
» *joie vraiment nationale.*

» Sire, des fléaux sans nombre ont désolé le
» royaume de vos pères. Notre gloire s'est ré-
» fugiée dans les camps ; les armées ont sauvé
» l'honneur français. En remontant sur le
» trône, vous succédez à vingt années de ruines
» et de malheurs. Cet héritage pourrait effrayer
» une vertu commune. La réparation d'un si
» grand désordre veut le dévoûment d'un
» grand courage ; il faut des prodiges pour
» guérir les blessures de la patrie, mais nous
» sommes vos enfans, et les prodiges sont ré-
» servés à vos soins paternels. »

M. DE BARBÉ-MARBOIS, *premier président de la cour des comptes.* — « A votre ap-
» proche, Sire, nous avons suspendu nos tra-
» vaux pour joindre les témoignages de notre
» joie à ceux de l'*allégresse universelle.* »

M. DE CASTEJA à Louis XVIII lors de son passage à Boulogne. — « Sire, ce jour fut et

» sera toujours mémorable par le souvenir » qu'il laissera, par celui qu'il rappelle! Il y a » plus de deux siècles qu'à cette époque, émi- » grés fidèles, vos Boulonnais, après six ans » d'exil, rentrèrent dans leur ville avec les » seuls biens qu'on ne put leur enlever, leurs » enfans, l'image du Christ et la bannière de » vos pères. »

LE COMTE DE LABORDE. — « Le sénat » et le gouvernement provisoire viennent de » couronner leur généreuse entreprise en pro- » clamant ce prince dont l'antique race fut » pendant huit cents ans, l'honneur de notre » pays. »

M. LE MARQUIS DE CHABANNES. — » Le moment de notre délivrance est arrivé. » Le cri de *Vive le roi!* si cher à nos pères, se » fait entendre de tous côtés et retentit dans » tous les cœurs ; le drapeau blanc flotte dans » nos villes. Il annonce aux habitans le retour » de l'ordre, la renaissance du commerce, la

» sécurité des familles et l'union des Fran-
» çais. »

M. LE DUC DE BRISSAC. — « Je prête ser-
» ment de fidélité à Louis XVIII, notre souve-
» rain légitime (1). »

M. LE COMTE DE SÉGUR. — « J'offre mes
» seize cents gardes et moi au successeur, au
» descendant des rois de mes pères. Je lui jure
» *fidélité* au nom de mes officiers, de tous mes
» gardes, et en mon nom, qui répond de mes
» sermens. »

LE COMTE DE GIRARDIN. — « Après de
» longs malheurs, *fruits de nos égaremens po-*
» *litiques*, la nation vient de rappeler au trône
» de France les descendans de saint Louis et
» de Henri IV. Louis-Stanislas-Xavier est rendu
» aux vœux des Français. C'est l'olive de la paix

(1) C'est aussi un Brissac qui, après avoir été partisan de la Ligue, ouvrit les portes de Paris à Henri IV. Ce noble exemple ne pouvait manquer de trouver des imitateurs parmi ses descendans.

» à la main, c'est après l'oubli de toutes les » injures passées, qu'il vient commencer ce » règne dont tout se réunit pour garantir la » douceur et la prospérité. »

M. FIÉVÉE, *préfet de la Nièvre.* — « Au » commencement de notre révolution, nous » cherchions la liberté, nous n'avons trouvé » que désordre, malheur, esclavage, parce que » nous voulions la liberté avec excès. Depuis, » nous avons cherché la gloire, et, par de nou- » veaux excès, nous avons risqué notre exis- » tence politique. Aujourd'hui nous voulons » du repos et nous le cherchons sous la pro- » tection de nos rois légitimes; nous le trou- » verons, parce qu'avec eux reviendront les » sentimens affectueux, le respect pour la re- » ligion et pour les idées morales. *Vive le* » *roi!* »

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET.—« Les » membres du conseil-général du Loiret s'em- » pressent de transmettre leur adhésion aux

» actes émanés du gouvernement provisoire, » qui font remonter sur le trône de France » les princes d'une dynastie chère à tous les » Français dont elle a toujours fait le bon- » heur. »

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ÉVREUX. — « L'assassin du duc d'Enghien a cessé de » régner, et *les Bourbons, appelés par les vœux* » *de la nation française*, vont reprendre ce » sceptre antique, illustré par tant de siècles » de gloire et de prospérité! Graces soient ren- » dues à la Providence qui a brisé le joug de » fer sous lequel nous gémissions depuis tant » d'années. Le jour de la chute de Bonaparte » est un jour de bonheur pour la France tout » entière. »

LE COLLÉGE ÉLECTORAL DE LA SEINE. — « Votre majesté rentre dans sa ca- » pitale comme Charles VII et Henri IV. Le » retour de notre roi légitime est toujours le » terme des dissensions intestines. Plus heu-

» reux, Sire, que ne le furent ces princes, vous » n'aurez pas de guerre étrangère à soutenir. » Votre retour est le signal et la garantie de » la paix du monde. »

LA VILLE DE CAEN. — « Aucun des su- » jets de V. M. ne peut sentir plus vivement » que les habitans de cette cité le bonheur » d'être rendus à leur légitime souverain. Mon- » seigneur le duc de Berry a été témoin de » leur allégresse et a pu se convaincre de » l'unanimité de leurs sentimens. Vous fûtes, » pendant les temps d'orages et de calamité, » l'objet de leurs regrets les plus douloureux. » Gémissant en secret, ils conservèrent dans » leurs cœurs un attachement inviolable à » votre auguste famille.

» Oui, Sire, vous devez maintenant compter » autant de sujets que de Français. La Provi- » dence n'a frappé votre peuple que pour lui » apprendre qu'*il n'est pas de bonheur ni de* » *paix loin de ses rois légitimes.* »

On pourrait faire 200 volumes avec toutes les adhésions des villes, des villages et des particuliers qui vinrent, en 1814, sanctionner l'*œuvre de la volonté nationale*, non seulement exprimée par les adresses des fonctionnaires salariés, mais par l'*allégresse universelle.*

Ainsi, c'est à ce résultat heureux pour la France, qu'ont abouti les innovations de 89, les horreurs de 93, les saturnales du Directoire et les usurpations de Bonaparte! Qu'est-il resté de toutes ces sanglantes et odieuses tentatives de reconstruction sociale? Après avoir jonché le pays de ruines, assassiné le plus vertueux et le plus libéral de nos rois, et décimé la population française, ces destructeurs sans but comme sans morale n'ont pas même pu asseoir leur république sur les débris d'un trône révéré quoique abattu; c'est que trop de sang avait coulé au pied de l'*arche de la liberté!*

Mais quand même la république n'eût pas

dévasté la France et décimé ses habitans, elle n'en eût pas moins été impossible à réaliser dans ce pays où les mœurs monarchiques ont pris des racines si profondes; le trop grand nombre de membres dont la société française se compose, et l'instabilité dans le gouvernement, sont deux obstacles insurmontables à l'établissement d'une république. Pour qu'un gouvernement ait quelque espoir de durée, il faut qu'il soit fondé sur des institutions nationales, il faut qu'il offre des garanties de stabilité, de présent et d'avenir, que la société réclame avec raison et qu'elle a déjà trouvées dans la sagesse de saint Louis et de Charles V; dans la nationalité et la gloire de Louis XIV et d'Henri IV; dans l'amour paternel et libéral de Louis XII et de Louis XVI. Quelle différence en république! tout est instabilité à cause des changemens fréquens du chef suprême : les lois d'hier sont trop vieilles pour aujourd'hui; les capacités de la veille sont usées le lendemain; les célébrités du matin sont honnies le

soir; et *il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne*, comme disait Mirabeau. En république, chaque homme nouveau apporte avec lui un nouveau système plus ou moins subversif; pour obtenir cette liberté dont on use, dont on abuse et qu'on poursuit sans cesse comme un être fantasmagorique qui échappe alors qu'on redouble les efforts pour le saisir, on fait des guerres sans motif, des lois sans but et le plus souvent de l'arbitraire, de la terreur; on parle d'humanité et de désintéressement, et en quelques années la république française a dépensé 17 milliards, et enlevé à leurs familles plusieurs millions de citoyens. Non, une république n'offrira jamais à la France aucune garantie de stabilité; elle est comme un fleuve sans lit qui parcourt et dévaste des campagnes que son paisible cours fertiliserait. Ce paisible cours c'est la monarchie héréditaire, comme l'ont prouvé Charlemagne (1), Philippe-le-Bel, Jean-le-Bon

(1) Que les ministres pervers, dit M. d'Antraigues,

et Louis XVI; elle est un port assuré pendant l'orage; c'est le phare qui annonce au voyageur un sûr abri contre l'écueil et sur les bases duquel viennent tôt ou tard se briser les téméraires et les imprudens; et aucune époque de notre histoire ne prouve mieux cette vérité que la révolution de 1789 suivie de la restauration de 1814, puisque, après tant de troubles et d'anarchie, de despotisme et de terreur, les Bourbons sont encore venus nous donner 16 ans de prospérité, de gloire et de liberté. Et cependant, lorsqu'une assemblée

» qui éloignent les rois des assemblées nationales lisent la » vie de Charlemagne; qu'ils y apprennent qu'il ne se » passa pas d'années qu'il n'assemblât la nation, et qu'ils » sachent que cette nation n'était pas circonscrite dans les » limites de la France, mais qu'il régnait sur l'Allemagne » et l'Italie! qu'ils y apprennent que ce héros gagna plus » de batailles qu'ils n'ont commis de crimes et qu'ils n'ont » ourdi d'intrigues, et que cette même main qui présentait » la loi au peuple et se soumettait à sa voix était la même » que les ennemis ne pouvaient regarder sans effroi et qui » semblait avoir enchaîné la victoire. »

Une république pourrait-elle jamais offrir, ainsi que sous Charlemagne, gloire et liberté? J'en doute fort.

en se déclarant constituante, usurpait les droits du roi et de la nation;

Lorsque la république triomphait de ses ennemis du dehors et du dedans.

Lorque Napoléon parcourait l'Europe en vainqueur, et que l'Italie, l'Égypte, la Hollande, la Belgique, la Suède, la Prusse, l'Autriche et l'Espagne, étaient courbés sous sa main de fer;

Lorsque toute la France battait des mains en l'honneur de ses conquêtes, et que le son du canon de la gloire étouffait le bruit des chaînes que portaient les vainqueurs, qui espérait les Bourbons? qui pensait même à eux?... Dieu seul ne les avait pas oubliés, et au moment où Napoléon voulut planter son épée à l'autre bout du monde, la Providence voulut, elle, que ce fier conquérant s'en allât mourir sur un rocher sauvage, et que le fils de France, sans autre force que son droit, revînt tranquillement s'asseoir sur le trône de saint Louis!

Il s'est pourtant rencontré des hommes tellement oublieux du passé, ou tellement ignorans qu'ils ont prétendu que le retour des Bourbons avait été imposé par les étrangers, lorsque tout dément cette assertion aussi mensongère qu'injurieuse pour la noble et vaillante nation française. Cette calomnie n'est-elle pas démentie par les adhésions et par les discours que j'ai cités plus haut, lesquels n'ont fait que développer cette pensée que *le rappel des Bourbons avait été un vœu spontané et librement exprimé*, comme l'a déclaré le sénat.

Dans les vers suivans, le chantre de *la Parisienne*, M. Delavigne, se joint aux hommes nationaux qui disent que Bonaparte seul a été vaincu en 1814, et que les Bourbons ont chassé l'étranger au lieu d'être ramenés par lui :

Henri, divin Henri, toi qui fus grand et bon,
Qui chassas l'Espagnol et finis nos misères,
Les partis sont d'accord en prononçant ton nom;
Henri, de tes enfans fais un peuple de frères.

Ton image déjà semble nous protéger,
Tu renais; avec toi renaît l'indépendance :
O roi le plus français dont s'honore la France,
Il est dans ton destin de voir fuir l'étranger.

Il est très-honorable pour M. Delavigne, de ne point partager l'opinion de ceux qui disent qu'en 1814 les Bourbons ont été imposés à la France par l'Europe coalisée, puisque le fait est faux.

Les étrangers ont voulu vaincre celui qui les avait vaincus tant de fois, et voilà tout. Après ce grand fait d'armes, l'Europe croyait n'avoir plus qu'un cadavre à disséquer, et elle s'est trompée; la *société française* était derrière l'armée battue, et si le mot *démembrement* eût été prononcé, c'est alors qu'elle se fût levée en masse, non pour soutenir un homme, mais pour chasser l'étranger, pour conserver son honneur national et l'intégrité de son territoire; mais Louis a réclamé le patrimoine de ses ancêtres, la France a répondu à cet appel par les cris de :

Vivent les Bourbons! et la France a été sauvée! Ce résultat n'était certes pas celui que désiraient nos ennemis naturels. Le fidèle, le dévoué Bertrand en donne la preuve quand il dit : « Napoléon revint sans l'approbation des » puissances monarchiques ses voisines, qui » n'avaient pu prévoir un pareil *attentat* et » qui se mirent en colère *contre celui qui s'en* » *était rendu coupable*. Ils crièrent tous à l'u- » surpation, et leurs innombrables baïon- » nettes furent *dirigées* CONTRE NAPOLÉON. » Et Napoléon lui-même n'a-t-il pas dit à Fontainebleau, dans ses adieux à sa garde. « Sol- » dats! soyez fidèles au nouveau roi que *la* » *France S'EST donné!* »

Si l'on veut une autre preuve que les puissances étrangères ne voulaient pas le retour des Bourbons, elle se trouve dans le passage suivant d'une proclamation datée de Dusseldorf, et signée Justus Gruger, gouverneur général :

« Braves Allemands! ce n'est pas seulement

» dans l'intention de chasser Napoléon que
» nous nous armons aujourd'hui, *c'est pour*
» *diviser cette terre impie* que la politique des
» princes *ne peut plus laisser subsister un in-*
» *stant sans danger pour leurs trônes; c'est*
» *pour vous indemniser, par un juste partage*
» *de ses provinces, de tous les sacrifices que*
» *nous avons faits depuis vingt-cinq ans pour ré-*
» *sister à ses désordres!*

» Guerriers! cette fois vous ne combattrez
» plus à vos dépens; les princes et leurs sujets
» allemands trouveront à la fois, dans le fruit
» de cette guerre contre la tyrannie, les pre-
» miers des vassaux que nos lois feront cour-
» ber sous la discipline, et les seconds des biens
» fertiles dans un pays que nos baïonnettes
» maintiendront dans une terreur nécessaire. »

Hé bien! n'est-il pas d'une ame peu française de supposer qu'il y ait un seul membre de cette société qui veuille devenir le vassal des *braves Allemands?* Et n'est-ce pas s'atta-

quer à l'honneur de ses concitoyens, que de dire qu'ils ont été vaincus et que *la peur* leur a fait admirer ce qu'ils devaient fouler aux pieds et aimer ce qu'ils devaient haïr? Par amour-propre national je proteste de tout mon pouvoir contre une si odieuse calomnie et contre une comédie si ignoble ; je suis convaincu qu'au moment du danger, les Français se sont souvenus que leurs défenseurs de Tolbiac, de Bouvines, de Ravennes et de Fontenoy, étaient exilés, qu'ils les ont spontanément appelés à leur secours, et que leur retour a empêché qu'un démembrement de la France ne fût tenté.

Mais, d'ailleurs, le chef des confédérés, Alexandre lui-même, n'a-t-il pas dit au sénat-conservateur : « Un homme qui se disait mon » allié est entré dans mes États en injuste » agresseur; *c'est à lui que j'ai fait la guerre* » et non pas au peuple français dont je suis » l'admirateur et l'ami. »

Carnot a dit encore : « *Le retour des Bourbons*

» *produisit en France un enthousiasme univer-*
» *sel;* ils furent accueillis avec une effusion de
» cœur inexprimable; les anciens républicains
» partagèrent *sincèrement* les transports de la
» *joie commune;* Napoléon les avait particuliè-
» rement tant opprimés; toutes les classes de
» la société avaient tellement souffert qu'il ne
» se trouva personne qui ne fût réellement
» dans l'ivresse. »

Je le demande encore : Pour que de semblables aveux sortent de la plume d'un régicide, ne faut-il pas que la vérité soit pour ainsi dire palpable? Ne faut-il pas qu'il soit matériellement démontré qu'en 1814, l'Europe n'a fait la guerre que pour elle-même et que contre Napoléon?

Non, les Bourbons de France ne sont pas remontés par les étrangers sur le trône national de saint Louis et d'Henri IV! *Le peuple français a rappelé* LIBREMENT LOUIS XVIII au *trône de ses ancêtres,* comme l'a loyalement décrété le sénat-conservateur. La France était

lasse du régime révolutionnaire qu'on lui avait imposé sous mille formes depuis vingt ans; et la Providence, qui avait laissé passer impunis tous les crimes de la république comme toutes les dilapidations et tous les bouleversemens de l'empire, la Providence, qui avait levé l'exil de la royauté légitime *sans laquelle il n'est ni bonheur ni paix*, l'a prise par la main au jour de la justice et l'a ramenée sur la terre qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Cela était sans doute dans la destinée du pays, et la France, qui avait reconquis ses princes, a salué la vieille bannière des lis avec le même enthousiasme que sous Henri IV et sous Louis XIV, retrouvant dans son cœur la sainte et loyale affection dont elle avait toujours entouré la monarchie de dix siècles! Oui, tout cela était dans la destinée du pays. Laissons donc les tristes architectes de nos révolutions nier ces voies providentielles et en appeler aux étrangers de la belle et nationale restauration de 1814; et nous, admirant les puissantes volontés

du Ciel, écrivons avec respect et avec amour, sur les tables du passé, les grandes leçons que cette histoire doit donner au monde. Nous avons vu la république se faire un autel de cadavres et s'entourer, *sous peine de mort*, du respect et de l'admiration des peuples ; mais la république, avec l'énergie terrible de ses volontés et de ses *moyens de conservation*, avec l'enthousiasme de ses armées, la république n'a pu durer qu'un jour, précipitée de son trône sanglant par les influences monarchiques qui ne s'éteindront jamais en France. L'empire est venu ensuite ; il a organisé la révolution qui a marché de trône en trône, qui a lutté contre l'Europe entière, et l'a presque écrasée sous le poids de ses victoires, et il s'est posé comme un Dieu dans sa gloire, mais l'empire est tombé devant un revers, et ses restes ont disparu pour jamais devant le regard du légitime successeur de Louis XVI !

Oui, ce sont là de grandes leçons ! Malheur à celui qui n'en profite pas ou qui les nie !

SIXIÈME ÉPOQUE.

LOUIS XVIII.

Sixième Époque.

LOUIS XVIII.

—

§ II.

Si je voulais grossir ce volume, je pourrais bien raconter avec de grands détails, et mettre même au nombre des restaurations de la France, la seconde rentrée de Louis XVIII à Paris ; mais ce n'est pas une révolution véritable qui cette fois a privé le roi du trône de

ses ancêtres, c'est une sourde et honteuse conspiration que la France ne doit jamais pardonner; car c'est elle qui a ramené les étrangers jusqu'au sein de la capitale; c'est elle qui a causé tous nos malheurs en jetant de nouveau l'inquiétude dans les esprits; c'est elle qui a fait massacrer plus de vingt mille Français à Waterloo.

Et avec tous ses terribles moyens de gouverner, cette nouvelle conjuration contre l'autorité royale n'a pu durer *cent jours*, et, pour la seconde et dernière fois, Bonaparte a été obligé de céder le trône aux rois légitimes de la France.

C'est le 8 juillet 1815 que le roi fit sa rentrée à Paris. S. M. est revenue par Saint-Denis. Sa voiture allait au pas, traversant les flots d'une multitude ivre de joie. Les habitans de Paris et des lieux voisins couvraient la route; tous avaient pris, ainsi que la garde nationale, la cocarde blanche et faisaient retentir l'air de cris de *Vive le roi!*

M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, accompagné du corps municipal, attendait S. M. à la barrière Saint-Denis. A quatre heures, les acclamations d'une foule immense annoncèrent l'approche du cortége. Il défila aux cris mille fois répétés de *Vive le roi!* La voiture de S. M. ayant atteint l'enceinte extérieure de la ville, M. le préfet s'est approché de S. M. et lui a adressé le discours suivant :

« Sire,

» Cent jours se sont écoulés depuis le mo-
» ment fatal où V. M., forcée de s'arracher aux
» affections les plus chères, quitta sa capitale
» *au milieu des larmes et de la consternation*
» *publique.* Le corps municipal de votre ville
» de Paris fit en vain retentir les cris unanimes
» des sujets fidèles ; il annonçait à tous les Fran-
» çais les malheurs imminens dont ils étaient
» menacés, mais il est des momens où le Ciel
» ne permet pas à la voix des magistrats de se

» faire entendre. Ils ne purent prévenir un
» égarement trop funeste.

» Le déchaînement des passions et le trouble
» destructeur du repos public, et la cessation de
» tout commerce et de toute industrie ; l'enlève-
» ment de tant de bras nécessaires à l'agriculture
» et aux arts, l'épuisement du trésor, la guerre
» civile enfin, et l'invasion étrangère amenés
» par la force même des choses, sont venus à la
» fois sur vos peuples. Sire, le Ciel s'est chargé
» de la vengeance : il ne vous rend à nous que
» pour pardonner. V. M. s'interpose entre
» l'Europe et son peuple pour lui rendre la
» paix, pour la réconcilier de nouveau avec
» toutes les nations. Elle s'empressera de ras-
» sembler, de réunir les élémens dispersés du
» corps politique. Hé quoi ! des citoyens, des
» Français unis par le même caractère et le
» même langage ne pourraient-ils réfréner les
» passions qui s'étaient apaisées ? Refuse-
» raient-ils de se rendre à la voix calme et im-
» posante de la sagesse, à l'expérience passée

» des siècles, à l'expérience présente du mal-
» heur? Ces militaires, si long-temps glorieux
» de leurs triomphes, voudraient-ils déchirer
» le sein de la patrie et devenir ennemis pu-
» blics? non, Sire, non, les passions sont cal-
» mées dans les cœurs généreux; le sang-froid
» fait place à l'exaspération de l'orgueil privé
» et de l'intérêt personnel; la raison se fait
» entendre, les cœurs sont ouverts à des sen-
» timens plus doux, l'amour de la patrie et
» l'amour de nos rois achèveront le reste.

» Une période de vingt années marquée par
» tant de vicissitudes, et, comme toutes les
» grandes époques historiques, par de la gloire
» et des revers, ne peut l'emporter sur le sou-
» venir de huit siècles écoulés sous le sceptre
» de nos rois, comptés par de si longs inter-
» valles de prospérité, marqués dans tous les
» temps par la modération et la bonté des sou-
» verains de votre auguste dynastie.

» Français de tous les points du royaume,

» si l'exemple de la capitale, qui fut toujours
» d'un si grand poids, peut encore vous gui-
» der, voyez-la dans ce jour qui suit des mo-
» mens si pleins d'orages, calme au milieu de
» tant d'efforts pour l'agiter, oublier toutes les
» discordes, abjurer l'esprit de parti, s'empres-
» ser autour de son roi qui, pour premier gage
» de son retour, vient proclamer de nouvelles
» garanties pour notre bonheur. Protestons-
» lui, suivant le vœu de son cœur, d'une voix
» unanime, que les passions vont se calmer,
» que les enfans de la grande famille vont se
» réunir en se rapprochant de lui, et n'auront
» plus désormais qu'un seul cri de ralliement :
» *Vive le roi! vivent les Bourbons!* »

Les transports de la joie la plus vive accueillirent ce discours, après lequel le cortége s'est remis en marche en traversant le faubourg Saint-Denis et les boulevards, et l'ont accompagné jusqu'aux Tuileries. Des groupes nombreux parcouraient les rues aux cris de *Vive*

le roi! Dans tous les faubourgs, des danses se formaient; l'air *Vive Henri IV* se faisait entendre de toutes parts et se mêlait à des refrains populaires improvisés pour la circonstance.

Les étrangers, témoins de ces fêtes et de ce bonheur général, ont pu reconnaître le caractère véritable des Français. Ils ont vu un peuple immense comblant de ses bénédictions un monarque qui deux fois aura réconcilié la France avec l'Europe, par la seule influence de son nom et de ses vertus, et qui deux fois aura paru au milieu des partis en présence, pour les séparer au milieu des armées étrangères, maîtresses de notre territoire, pour le garantir et le conserver.

Pour faire les Cent-Jours, les factieux reprirent la cocarde tricolore qu'ils appelaient nationale, et, comme quelques personnes avaient demandé à la conserver après le départ de Bonaparte, le comte Dessoles donna l'ordre du jour suivant pour faire arborer la

cocarde blanche à tous les Français, comme cocarde nationale :

« Les signes de ralliement qui parlent aux » yeux et frappent l'imagination sont un des » plus puissans moyens dont l'esprit de fac- » tion se soit servi pour agiter les peuples et » troubler les États. Ces emblèmes, qui n'ont » de valeur que celle qu'on leur attribue, dé- » génèrent et changent de signification, comme » les partis qui s'en emparent changent de but » et d'intérêt. C'est ainsi qu'on a profité pour » égarer le soldat de l'importance qu'il atta- » chait à un signe sous lequel si long-temps » il avait vaincu. C'est à l'aide de ce signe » qu'une ancienne faction, après avoir arraché » à l'usurpateur son sceptre de fer, s'en est » emparée et s'est efforcée, jusqu'au dernier » instant, de faire servir l'armée à défendre, » au lieu de la France, les opinions et les in- » térêts d'un parti, au risque de voir les ci- » toyens et l'armée ensevelis sous les débris » de la capitale.

» C'est dans ce même but que cette faction » a présenté la cocarde blanche comme le signe » d'un parti, bien qu'elle ait été si long-temps » la couleur nationale, qu'elle le soit rede- » venue quand la nation entière l'a reprise; que » la garde nationale ne l'ait reçue que comme » cocarde nationale; que, depuis cet instant, on » ne puisse y voir que le vrai signe de rallie- » ment des Français et un signe d'union et de » fidélité. »

Nous terminerons les pièces et l'histoire de cette petite restauration par la déclaration que la cour de cassation fit à Louis XVIII, le 17 juillet :

« La colère du Ciel s'est enfin apaisée; » vous êtes revenu, Sire, au milieu de vos » sujets dont les cœurs vous étaient toujours » demeurés fidèles. Sous votre règne paternel, » rien ne peut altérer ni les sentimens ni les » opinions.

» C'est aujourd'hui, Sire, que la cour de

» cassation proclamera de nouveau et *avec sin-*
» *cérité* les principes qu'elle professe. Elle en
» avait déposé la substance dans son adresse
» du 3 avril 1814; elle vous y appelait par ses
» vœux, Sire; elle y enviait aux générations
» passées le bonheur dont elles avaient joui
» sous le règne de vos aïeux. Eh! quel plus
» beau titre de légitimité que ce bonheur de
» huit siècles! Oui, Sire, *il n'est pas de gou-*
» *vernement plus légitime que celui qui s'est*
» *ainsi transmis de générations en générations*,
» *et que l'amour et la soumission du peuple*
» *ont consacré pendant une si longue suite*
» *d'années.* »

A

Stanislas de Grandval,

En Normandie.

A Stanislas



En Normandie.

« En souvenir heureux pour moi d'une jeunesse passée ensemble et de l'amitié presque fraternelle qui nous a unis pendant mon séjour en Normandie, vous ne me refuserez pas, j'espère, d'accepter ce premier travail sérieux de mon âge mûr;

je dis travail, car à vous parler franchement, j'ai plus fatigué mes ciseaux que ma plume pour faire cette *Histoire des six Restaurations françaises*. Aussi je ne m'attribue d'autre mérite que celui de la pensée de ce livre qui m'a semblé utile; quant à tout le reste, vous devez plus qu'à moi, en tenir compte à MM. Joinville, Froissart, Mathieu Villani, Mably, Mézerai, Daniel, Voltaire, Jérôme, Bignon, Anquetil, Volney, Naudet, et surtout aux précieux documens et aux sages conseils que m'ont fournis et donnés MM. de Dreux-Brézé, de Saint-Roman, de Genoude et de Lourdoueix, auxquels je suis heureux de témoigner ici toute ma reconnaissance.

» Vous me reprocherez peut-être, monsieur et ami, d'avoir multiplié les citations

d'une manière abusive ; ne soyez pas trop sévère pourtant, car je n'ai pu m'empêcher de faire restaurer la religion de saint Louis et la monarchie de Louis XVI par des adversaires tels que Boulainvilliers, Mably, Voltaire, Volney, Carnot et Benjamin Constant, et j'avoue que j'ai pris un malin plaisir à chercher dans leur arsenal des armes contre eux-mêmes ; je m'en accuse à vous, car je vous sais indulgent et je compte presque d'avance sur un pardon. Le public ne sera peut-être pas aussi généreux que vous, mais s'il me critique trop sévèrement je lui dirai qu'il est impossible d'écrire l'histoire d'imagination : que là où l'on trouve un événement fidèlement rapporté, c'est là qu'il faut le prendre ; qu'on le copie ou qu'on le cite en d'autres termes, l'importance

n'est toujours que dans l'événement lui-même.

Vous me reprocherez peut-être aussi d'avoir tracé bien rapidement et bien imparfaitement le tableau des six époques les plus remarquables de notre histoire; vous aurez raison, mais j'ai fait le mieux qu'il m'a été possible, et, dans mon œuvre toute de conscience, je n'ai pas cherché de combinaisons étranges qui pussent animer ces annales des couleurs passionnées du drame. J'ai voulu seulement, moi homme obscur, rappeler à la vérité nos hauts et puissans seigneurs d'aujourd'hui qui, pour se faire illusion sur leur grandeur, mentent à leur conscience d'écrivains après avoir menti à leur conscience politique; j'ai voulu que cette protestation franche et loyale ne cherchât ses

preuves que dans les faits qui appartiennent à notre France. Cependant je n'ai pas craint de trouver dans la chute des Stuarts la condamnation de mes convictions politiques; et, pour vous le prouver, je vais dire quelques mots de cette époque si déplorable de 1649, car je sais qu'à côté de M. Thiers il y a beaucoup d'autres personnes qui, égarées par de séditieuses et coupables espérances, prétendent aussi qu'il y a similitude entre elle et 1793 :

» Oui, sans doute, et c'est le hasard et non la Providence qui l'a voulu ainsi : Charles Ier fut décapité à Londres, *en janvier,* et sa condamnation fut prononcée, comme celle de Louis XVI, par une assemblée parjure et sans mission spéciale; c'est Cromwell qui montra le plus

d'opiniâtreté à faire commettre cet assassinat en Angleterre comme le duc d'Orléans en France, et tous deux dans l'espoir de posséder un trône dont ils se rendaient indignes par leur lâche trahison envers leur souverain légitime qui était en même temps leur bienfaiteur. Ces deux forfaits ont également été suivis du despotisme d'un soldat heureux ; puis, à leur chute, de la restauration de la dynastie légitime et ensuite d'une nouvelle révolution.

» Mais quelle différence dans les causes et dans l'exécution même de ces deux grands meurtres !

» Charles Ier avait renié la religion de ses pères, et Louis XVI est mort dans le sein de l'Église de saint Louis ; Charles Ier a soutenu jusqu'au dernier moment qu'il

trouvait injuste que le peuple participât aux affaires de l'Etat, et Louis XVI a appelé six millions de Français dans ses conseils; Charles Ier a tiré l'épée contre la nation, et Louis XVI a défendu à ses soldats de résister au peuple qui avait envahi son palais; Charles Ier est fait prisonnier au milieu d'une bataille, il est conduit de vive force au parlement, et Louis XVI se rend de plein gré à la Convention, et il se met volontairement à sa disposition; cependant Charles Ier est entouré de respect, même au pied de l'échafaud; tous ceux qui l'entourent sont chapeau bas, et Louis XVI, que les Parisiens avaient appelé *le père des Français et le restaurateur de la monarchie* (1), est traîné à la mort en vil criminel; pour Louis XVI

(1) Adresse du conseil municipal, 1789.

on eût trouvé autant de bourreaux que de conventionnels régicides ; pour Charles Ier on n'a pas pu en trouver un seul qui consentît à le devenir sans se masquer ; on supplie Charles Ier d'adresser quelques paroles à *son peuple* avant de mourir, et trois cents tambours interrompent Louis XVI lorsqu'il veut parler à ce peuple au nom duquel on l'immole ; Louis XVI est jeté avec mépris dans un trou rempli de chaux, et Charles Ier est déposé respectueusement dans un coffre de plomb, recouvert de velours noir, avec une plaque d'or sur laquelle on a gravé ces mots : Charles, roi ; on a poursuivi jusqu'en Amérique les régicides de Charles Ier et ceux de Louis XVI !... Mais ce n'est pas tout : aujourd'hui que, depuis long-temps, tous les Stuarts ont disparu

de la terre, aujourd'hui qu'une autre dynastie règne en leur place, les Anglais font célébrer chaque année, dans tout le royaume, un service funèbre en l'honneur de Charles Ier, et la statue de ce roi, élevée sur la place publique de Londres, et saluée avec respect par tous, apprend aux étrangers le perpétuel remords de la nation anglaise. En France, un service funèbre se célébrait dans nos églises, il a été supprimé ; un monument s'élevait sur le lieu même du crime, et il a été renversé....

» Maintenant je le demande à vous dont je m'honore de partager les sympathies, comme je le demande à tout homme de bonne foi : ceux qui évoquent sans cesse le fantôme des Stuarts pour frapper d'é-

ternité l'exil de toutes les dynasties déchues ont-ils raison? consciencieusement je ne le pense pas; le calme et la quasi-dignité avec laquelle les régicides anglais ont frappé Charles Ier contrastent singulièrement avec *la peur* confessée par Barbaroux, ou la colère qui a présidé à la condamnation et à l'exécution de Louis XVI, et, selon moi, ces deux sentimens étant passagers, on ne peut augurer de l'éternité de leurs arrêts : le Parlement a condamné *Charles, roi,* et la Convention, prétendue nationale, n'a tué que *Louis Capet.*

» Mais revenons à l'histoire de France qui réfute suffisamment le paradoxe politique que j'ai pris à tâche de combattre dans mon livre.

» Pendant une durée de dix siècles, la monarchie française a été bien des fois livrée à des attaques terribles qui ont pu faire douter de son existence : la force pōpulaire, armant de son énergie des factions coupables qui lui déguisaient leurs vues ambitieuses sous les dehors du bien public, a bien souvent dressé le drapeau de la révolte contre l'oriflamme royale; souvent elle a poussé l'usurpation contre la légitimité et dressé des trônes d'un jour à côté du vieux trône royal qu'elle voulait détruire; souvent aussi l'étranger et surtout l'Angleterre, envahissant nos provinces, se sont servis des factions pour arriver à la conquête de la couronne de France; et plus d'une fois les patriotes ont pu croire que la protection divine s'était retirée

de nous et que le nom de la France allait être effacé du livre des nations! Mais vous l'avez vu : à ces époques funestes, ni la démagogie insolente, ni l'étranger victorieux n'ont éternisé leurs usurpations sur la légitimité. Celle-ci, forte de son droit, de ses vertus et de ses souvenirs, a pu fléchir un moment, mais, se redressant bientôt devant l'orage, elle s'est toujours rassise sur la chute plus ou moins tardive des usurpateurs sur lesquels sa bienfaisance s'est étendue comme sur les plus fidèles de ses sectateurs.

» Ainsi nous avons vu saint Louis essayer ses nobles fonctions de roi dans les adversités les plus rudes; ni les vertus qu'il annonçait déjà, ni la haute sagesse et l'héroïque courage de sa mère ne pu-

rent le préserver des entreprises des ambitieux parmi lesquels se trouvait un de ses plus proches parens ; car déjà les puissances suzeraines des seigneurs se liguaient contre la puissance royale, et la noblesse, dont la mission était de défendre le trône, tournait contre cet enfant couronné ses armes et sa valeur ; nous avons vu plusieurs de ces sujets rebelles méditer à leur profit la perte de la dynastie nationale, lever des armées et lutter corps à corps contre la régente et son fils, pendant que l'Anglais, qui déjà marquait dans l'avenir le jour où la France serait une de ses provinces, donnait à la guerre ce caractère de haine que sept siècles ne devaient pas effacer. Mais nous avons vu passer et disparaître ces rebellions réduites par la force ou désarmées par la pru-

dence ; nous avons vu l'Anglais, vaincu par un roi de quinze ans, ajourner ses espérances de conquêtes. Saint Louis est sur notre échelle sociale le premier qui ait vu son trône menacé ainsi ; mais il semble que la destinée de ce saint roi ait présidé depuis à la fortune de ses fils, et qu'il ait légué à ses successeurs la protection divine qu'il s'était attirée par ses vertus.

» A mesure que nous avons avancé dans cette histoire, nous avons vu les factions donner à leurs attaques une énergie plus brutale, proclamer des espérances plus hardies et plus tranchées, méditer des destructions plus complètes, comme nous avons vu aussi l'étranger toucher de plus près au but de ses agressions. Ainsi, Marcel, conspirateur vulgaire, mais hardi,

et le premier républicain qui ait médité au nom du peuple la destruction de la monarchie et de la noblesse qu'il voulait *exterminer*, Marcel, aussi ardent que la Montagne, aussi habile que la doctrine, a osé espérer la victoire, parce qu'il avait captivé un instant la populace qu'il flattait de l'espoir d'un meilleur sort, parce qu'il avait compromis un grand nombre d'hommes faibles et incertains de l'avenir, et qu'il avait acheté au prix de l'honneur l'appui d'un proche parent du roi! Nous l'avons vu traînant à sa suite une cohue de courtisans en guenilles, dicter des lois arbitraires à la France et à son prince, et inventer la terreur pour fortifier sa puissance illégitime; puis, sentant sa grandeur lui échapper, cet homme qui

maudissait *les fuyards de Créci et de Poitiers,* cet homme probe qui ne voulait que l'honneur de son pays et la liberté des Français, cet homme appelle à son secours l'Anglais qui veille aux portes de Paris pour s'en emparer à la moindre occasion, et il lui vend la France qu'il ne peut plus gouverner! Qui donc peut dire qu'alors l'autorité de Charles V n'était pas en pleine *déchéance?* Eh bien! tous ces obstacles ne sont-ils pas tombés devant le roi *sage,* quand le moment marqué par la Providence est venu!

» Sous Charles VII, au contraire, l'étranger maître de nos provinces était encore maître de Paris, et s'y trouvait fortifié par la division des royalistes et par les vues ambitieuses de deux princes du sang royal. Mais il n'y avait plus de roi

de France, il n'y avait qu'un roi d'Angleterre, et que des sujets anglais! Et alors aussi la dynastie de saint Louis était une *dynastie déchue* qui a eu ses vingt années d'exil. Pourtant il a suffi d'une femme pour relever cette grande race de rois qui ne devait pas périr, et redonner à la nation ce beau nom de France qu'elle ne devait pas perdre!

» Nous avons vu la Ligue, après avoir assassiné un roi et proclamé la *déchéance* de son successeur comme en 1789, vendre la France à l'Espagne et faire une charte constituante imposée au roi *nouvellement eslu,* et donner, *par arrêt,* la sanction de l'éternité à ces œuvres qui ne devaient durer qu'un jour. Alors Henri IV n'existait que par ses armes et n'était qu'un roi

de guerre civile, qu'un chef de chouans, comme on dirait aujourd'hui : méconnu par ses sujets, abandonné de tous, il semblait condamné à clore la liste des descendans de saint Louis ; c'en était fait de la dynastie par le droit du peuple, et par la manifestation de ce droit. Cependant la Ligue, qui avait organisé l'usurpation, a été dissoute par son impuissance et par la division qui s'est mise dans les rangs des révolutionnaires, autant que par l'énergie du roi proscrit qui, après un trop long interrègne, est devenu roi de droit et de fait, malgré toutes les sentences portées contre lui !

» Puis ensuite la Fronde, révolution mesquine, sans cause, sans moyens, comme sans dignité et sans noblesse, qui *expulse* à dix ans le plus grand de nos rois ! Que

pouvait la Fronde contre la grande monarchie française? L'usurpation du duc d'Orléans a été si mal défendue, le parti de l'insurrection a tellement effrayé les gens de bien, et le *tiers-parti* s'est conduit d'une manière si ridicule, que la royauté les a facilement battus, et qu'elle est sortie de cette épreuve plus illustre et plus puissante que jamais!

» Quant à la révolution républicaine de 1789, vous avez vu qu'elle a non seulement déclaréla *déchéance* du roi et proscrit sa dynastie, mais qu'elle a aboli *à jamais* la royautéqu'elleasolennellement déclaréeincompatible avec nos mœurs. Ici le peuple a fait table rase, il peut bâtir tout à son aise, voyez-le à l'œuvre : la royauté succombe et l'anarchie lève la tête; les

passions sans frein se ruent les unes sur les autres; il n'y a plus de passé pour ces novateurs, l'avenir est la pensée du présent: le présent c'est la guerre civile, la terreur, la guerre étrangère, la famine, tous les fléaux enfin! Quoi donc maintenant peut gêner les *régénérateurs* de la France? au lieu de se consulter et de s'entr'aider pour élever un édifice solide à leur république, quand les prisons, les châteaux, et les séminaires sont vides d'ennemis, ils se disputent et s'accusent réciproquement, et ils envoient tour à tour payer leurs forfaits au bourreau, puis par peur ou par inspiration de leur impuissance ils acceptent un nouveau maître : c'est le consulat, c'est l'empire, puis la victoire, toujours la victoire: avec elle les flots de sang, la ruine de toutes les industries, la dépopulation du pays,

l'asservissement de toutes les libertés publiques! Le temps marche; la lassitude vient après le triomphe, l'inquiétude après l'enthousiasme, le dégoût après l'ivresse. L'empire tombe, entraînant avec lui toute cette histoire qui lui avait donné naissance, qui avait été son introduction : il avait fallu vingt ans pour la leçon du peuple ; le peuple en a profité! Qui donc niera qu'alors c'en était fait de la dynastie légitime! L'exil avait été la récompense de dix siècles de gloire ; l'échafaud avait payé l'agrandissement du pays et la conquête de notre nationalité! Cependant la dynastie légitime surnageait à l'insu de tous sur les débris de son vaste naufrage! Elle est venue se mettre à l'œuvre quand l'œuvre de la révolution a été finie, après avoir passé par toutes les phases imagina-

bles, et après avoir sans cesse été conduite par des hommes de grande capacité, mais qui n'étaient pas pourvus de la mission divine de conserver le royaume de France. Le règne de la justice, des lois et du repos, est venu quand fut passé le règne de la terreur, de l'arbitraire et des tempêtes. Et, pour la sixième fois depuis saint Louis, la royauté légitime a triomphé des ambitieux qui voulaient la détruire pour usurper son pouvoir, et des révolutionnaires qui étaient les aveugles instrumens de ces ambitieux !

» De tout ce qui précède, je n'hésite pas à croire que tout homme de bonne foi, qui aura lu ce livre, conclura avec vous et avec moi que, depuis quatorze siècles, la dynastie vraiment nationale des Bourbons a

présidé aux hautes destinées de la France avec autant de sagesse et de courage que d'amour pour les Français ; que *six fois* des ambitieux ont essayé de saisir son pouvoir acquis et sanctionné par plusieurs siècles d'existence et par d'honorables et glorieux services ; que ces factieux sont montés sur le vaisseau de l'Etat pour le retenir captif sur l'abîme où ils l'avaient placé, pour partager entre eux les débris de son prochain naufrage ; mais que le vaisseau a toujours été remis dans les voies de salut par la Providence qui en tient le gouvernail !

» Quoique cette lettre soit déjà bien longue, permettez-moi encore de vous répéter ce que j'ai déjà dit dans mon introduction, pour qu'il ne soit donné à personne d'aller plus loin que ma pensée.

» Mon livre n'a aucun autre but que celui d'être utile à mes concitoyens et de démentir par des faits une parole qui m'a semblé porter atteinte à la vérité de l'histoire, à l'honneur et à la fidélité des Français. J'ai entrepris la réhabilitation du passé parce que je l'aime et que je l'admire comme glorieux et honorable pour la France. L'avenir appartient à Dieu, je n'ai pas écrit pour l'avenir. Ce que la dynastie des Stuarts n'avait pas prouvé assez clairement, j'ai voulu le prouver par saint Louis, par Charles V, par la Ligue, par la Fronde, par la révolution de 1789. Maintenant, que la nation juge entre l'histoire de France et M. Thiers : moi j'ai payé la dette de ma conscience : advienne que pourra !

» Je profite de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur et Ami, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Frédéric Dollé.

Paris, le 20 mai 1836.



TABLE.

Pages.

Corbeil, imprimerie de Crété.


a39003 001291746b
DC 55 .D64 1836
DOLLE, FREDERIC.
HISTOIRE DES SIX RE